

LA BATAILLE D'AVINS

20 MAI 1635

[STÉPHANE THION]

[STÉPHANE THION]



Au début de l'année 1633, Richelieu poussait Louis XIII à financer la guerre en Allemagne et en Hollande, craignant que *si la paix se faisait en Allemagne et la trêve en Hollande, ou l'une des deux seulement, la France aurait à supporter seule une guerre défensive, qu'on lui apporterait jusque dans ses entrailles, sans qu'elle la pu éviter*. La défaite des armées suédoises à Nördlingen, le 6 septembre 1634, allait précipiter les choses : Louis XIII s'engageait alors dans la guerre aux côtés des protestants, contre l'empire Habsbourg et la Ligue Catholique. Le 8 février 1635, la France et la Hollande signent un traité d'alliance et, rapidement, les deux nations planifient de réunir deux de leurs armées à Rochefort, en Wallonie. Le Cardinal-Infant va alors envoyer un petit corps d'armée s'opposer à ce dessein. L'armée française des maréchaux Châtillon et Brézé rencontre l'armée du prince Thomas, le 20 mai, à Avins, en pays liégeois. Peu connue, cette première victoire française ne sera pas glorieuse, le rapport de forces étant largement en la faveur de l'armée de Louis XIII et Richelieu. Mais ce premier affrontement direct avec la monarchie espagnole est une bonne occasion de présenter les deux adversaires en cette année 1635.

LA BATAILLE D'AVINS



Prix public : 24 € TTC

LRT Éditions
95, allée de Pierras
31650 Auzielle - France
www.lrt-editions.com

LRT  Editions



LRT  Editions

La bataille d'Avins (20 mai 1635)

[STÉPHANE THION]

LRT  Editions



Ci-dessus : Infanterie française au campement. Illustration de JOB.

Édité par LRT Éditions
95, allée de Pierras - 31 650 Auzielle
www.lrt-editions.com

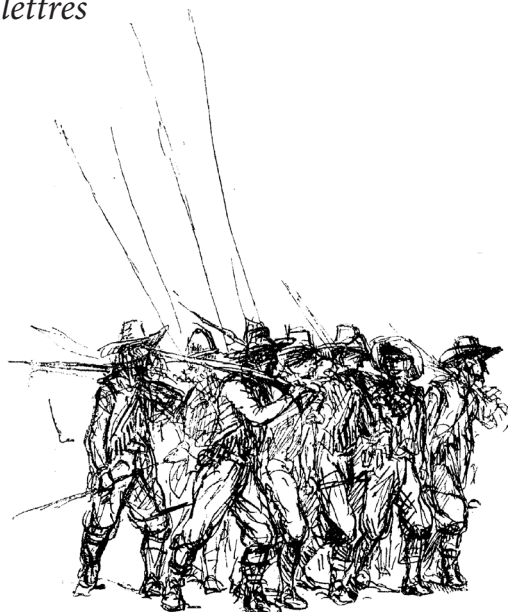
Copyright LRT Éditions, 2011 - Tous droits réservés

ISBN : 978-2-917747-07-0

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants-droit. Par la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire tout ou partie du présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre d'exploitation du droit de la copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75 006 Paris.

Sommaire

<i>Prologue</i>	<i>page 5</i>
<i>L'entrée en guerre</i>	<i>page 6</i>
<i>Chronologie des faits</i>	<i>page 8</i>
<i>Les hommes</i>	<i>page 10</i>
<i>L'armée française</i>	<i>page 14</i>
<i>Quelques enseignes d'infanterie</i>	<i>page 32</i>
<i>L'armée espagnole</i>	<i>page 34</i>
<i>La bataille</i>	<i>page 38</i>
<i>Épilogue</i>	<i>page 56</i>
<i>Récits officiels et témoignages</i>	<i>page 60</i>
<i>Annexes : Instructions, lettres & règlements</i>	<i>page 75</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>page 90</i>



Ci-contre :
Croquis de J.L Ernest
Meissonier

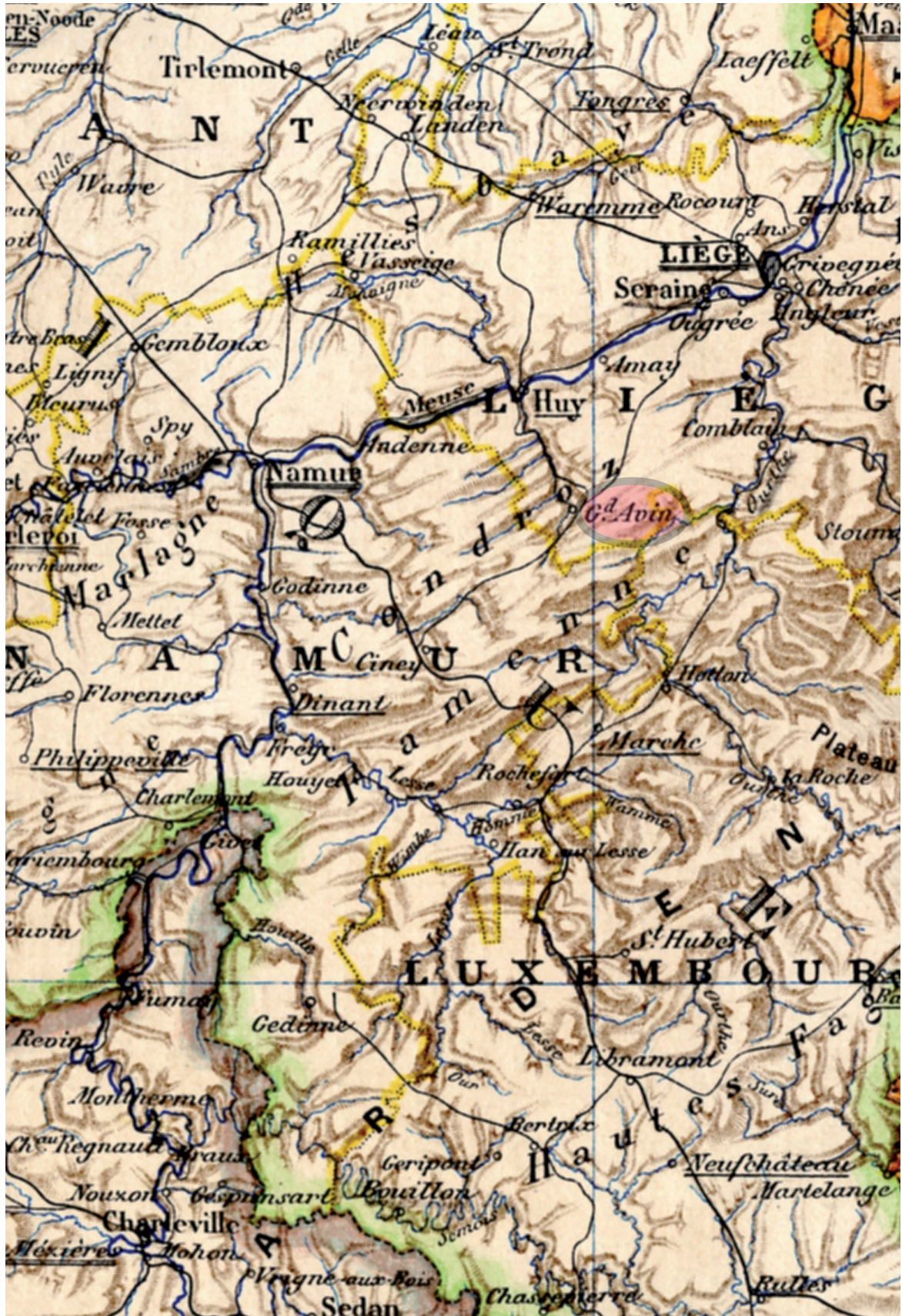
Prologue

Au début de l'année 1633, Richelieu poussait Louis XIII à financer la guerre en Allemagne et en Hollande, craignant que *si la paix se faisait en Allemagne et la trêve en Hollande, ou l'une des deux seulement, la France aurait à supporter seule une guerre défensive, qu'on lui apporterait jusque dans ses entrailles, sans qu'elle la pu éviter*. La défaite des armées suédoises à Nördlingen, le 6 septembre 1634, allait précipiter les choses : Louis XIII s'engageait alors dans la guerre aux côtés des Protestants et contre l'empire Habsbourg. Le 8 février 1635, la France et la Hollande signent un Traité d'alliance, dont la première clause stipule que *le Roy fera entrer dans lesdites Provinces (que le Roy d'Espagne tient aux Pays-Bas) une armée de vingt-cinq mil hommes de pied & cinq mil Chevaux, avec le canon & attirail nécessaire à un tel Corps ; & lesdits Sieurs les États feront la même chose, avec une armée de vingt-cinq mil hommes de pied & cinq mil chevaux aussi, avec le canon & attirail nécessaire à un tel Corps. Lesdites deux armées se joindront d'abord aux lieux dont il sera convenu, pour agir conjointement, ou séparément, ainsi qu'il sera jugé à propos*. Ce même traité prévoit le partage des Pays-Bas espagnols entre la France et les États.

En mars 1635, le Cardinal Infant attaque la ville de Trèves dont l'Électeur s'était mis sous la protection de la France. Il prend la ville et fait prisonnier l'Électeur et la garnison française. Louis XIII et Richelieu prennent alors ce prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne.

Début 1635, le cardinal de Richelieu, *demeurant sur la défensive du côté de l'Espagne* (Mémoires de Monglat), organisa cinq armées : la première en Picardie et destinée aux Pays-Bas, sous les maréchaux Brézé et Châtillon (12 500 à 16 000 hommes de pied et 3 500 chevaux selon Richelieu) ; la seconde en Lorraine, chargée de surveiller Brisach, sous le maréchal de La Force (12 à 15 000 hommes de pied, 1 000 dragons et 4 000 chevaux) ; la troisième sur la Sarre, pour s'opposer aux Impériaux de Galas, sous le cardinal de La Valette (11 à 16 000 hommes de pied, 1 700 dragons et 3 500 chevaux) qui peut aussi compter sur l'aide des Weimariens de Bernard de Saxe-Weimar (12 000 hommes de pied et 6 000 chevaux) ; la quatrième en Valteline sous le duc de Rohan (12 000 hommes de pied et 500 chevaux) ; enfin, en Italie, l'armée franco-savoyarde du duc de Savoie et du maréchal de Créqui (14 000 hommes de pied et 1 500 chevaux). Une seconde armée était en cours de constitution, en Picardie, pour attaquer la Flandre (7 000 hommes de pied, 500 dragons et 1 480 chevaux), et le Roi gardait auprès de lui une armée de 15 à 25 000 hommes de pied, 1 000 dragons et 2 000 cavaliers. À toutes ces armées, s'ajoutaient l'ensemble des garnisons faisant 30 000 hommes.

L'armée de Picardie avait pour ordre de traverser la Meuse et de faire la jonction avec celle du prince d'Orange à Rochefort, en Wallonie. Les corps des maréchaux Châtillon et Brézé se réunirent le 7 mai à Mézières. Treize jours plus tard, l'armée française rencontrait et battait un corps espagnol commandé par le prince Thomas de Savoie à côté d'un petit bourg appelé Avein (aujourd'hui Avins).



L'entrée en guerre selon Richelieu

Le Roi, ayant donné tous les ordres susdits en son royaume, pensa lors soigneusement à ceux qu'il devait mettre en ses armées. Étant bien avertie que ses ennemis étaient résolus de ne lui faire point de raison de l'injure qu'elle avait reçue en la personne de l'électeur de Trèves, Sa Majesté donna avis à messieurs les États de la résolution qu'elle avait prise d'attaquer les Espagnols à guerre ouverte, et, partant, qu'elle mettrait en campagne une armée de vingt mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, qu'elle faisait assembler à Mézières pour entrer en Flandre, et désirait que, selon qu'ils étaient obligés dans le traité qu'ils avaient fait avec Sa Majesté, ils missent sur pied une armée semblable pour attaquer les ennemis de leur côté ; et afin que leurs forces fussent employées au plus grand avantage de la cause commune, le cardinal fit savoir au sieur de Charnacé, ambassadeur du Roi en Hollande, les moyens qui lui semblaient les plus utiles pour nuire aux ennemis, afin d'en conférer avec les États et le prince d'Orange, et de convenir ensemble de celui qu'ils estimeraient qu'il faudrait choisir. Il lui manda que tous les desseins se pouvaient réduire à deux chefs, l'un d'aller aux ennemis, en quelque lieu qu'ils fussent, et leur donner bataille ; l'autre d'attaquer les provinces pour s'en rendre les maîtres. Pour ce qui était du premier, qu'il ne se devait, ce lui semblait, tenter que les armées étant jointes, et ce pour toutes sortes de raison. (...)

Sa Majesté (...) envoya commandement, le 21 avril, au sieur d'Amantot, résident pour son service en Flandre, d'aller trouver le cardinal Infant et ensuite le marquis d'Aytonne et le président Rose, et leur demander de sa part la liberté de l'électeur de Trèves, de représenter audit cardinal et autres que le Roi avait droit de demander ledit sieur Électeur, parce qu'il était en sa protection, qu'ils ne pouvaient légitimement le retenir, étant souverain qui vivait chez lui en paix et repos, ne leur faisant point la guerre. (...) La réponse dudit cardinal fut qu'ayant examiné cette demande, il déclarait qu'il ne pouvait ni n'entendait prendre résolution au préjudice de l'Électeur, aupa-

vant d'avoir reçu réponse de l'Empereur et du roi d'Espagne aux avis qu'il leur avait donnés de ce qui s'était passé à Trèves. (...)

Sa Majesté, ayant reçu la réponse du cardinal Infant par le sieur d'Amantot, lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre, et lui dire que, puisqu'il n'avait pas voulu rendre la liberté à l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui s'était mis sous la protection de Sa Majesté lorsqu'il ne la pouvait recevoir de l'Empereur ni d'aucun autre prince, et que, contre la dignité de l'Empire et le droit des gens, il retenait prisonnier un prince souverain qui n'avait point de guerre contre lui, Sa Majesté lui déclare qu'elle était résolue de tirer raison par les armes de cette offense, qui intéressait tous les princes de la chrétienté. Ils essayèrent de faire faire quelque pas de clerc audit héraut pour prendre occasion de le traiter mal ; et lui promettant de lui faire donner audience du cardinal Infant, le pressèrent fort d'entrer dans la ville sans son habit de héraut, lequel il leur déclara ne pouvoir quitter (19 mai 1635) ; le remettant d'heure en heure pour le faire parler audit cardinal Infant, ils l'interrogeaient en quelle façon il lui parlerait, puis, s'il avait bonne commission et avait observé les formalités en entrant aux Pays-Bas. A quoi leur ayant répondu adroitement, enfin il tira la déclaration qu'il avait à faire audit cardinal Infant, laquelle il jeta à leurs pieds, pource qu'aucun ne la voulut recevoir, et partit pour s'en retourner ; et arrivant sur la frontière, en attacha autant à un poteau au village de Bouilly, qui est au Pays-Bas, en présence de tous ceux du Bourg. (...)*

Cependant l'armée de Sa Majesté, qui devait partir dès les premiers jours de mai à Mézières, fut obligée d'y demeurer davantage pour attendre des nouvelles de la marche de l'armée hollandaise, laquelle ne se trouva pas sitôt prête comme il avait été convenu. Le prince d'Orange prit divers prétextes pour excuser le retardement de son armée. (...) Tous ces délais nous firent perdre beaucoup de temps à attendre à Mézières et à Sedan ; et enfin après avoir apporté tant de re-

tardement, nonobstant l'obligation de la parole qu'il avait donnée, il manda qu'il ne pouvait venir à Marche-en-Famine sans être au hasard de combattre les ennemis, ce que les États ne désiraient pas, et prit une autre route et alla vers Maestricht, où il n'arriva que longtemps après que l'on avait espéré sa venue.

Source : Mémoires de Richelieu.

*Les Mémoires de ce qui s'est passé en France résument ainsi cet événement : Le Roy ayant résolu de déclarer la guerre au Roy d'Espagne, en-

voya l'un de ses Hérauts à Bruxelles au Cardinal Infant, qui refusa de la voir, après l'avoir fait attendre au logis du Major de la Ville, depuis les dix heures du matin jusqu'aux six heures du soir du dix-neuf mai 1635. Personne ne se voulut non plus charger de son exploit, tellement qu'il fut contraint de le laisser dans la place du Sablon, & de s'en retourner, après avoir fait les chamades accoutumées à l'entrée & à la sortie de la ville. L'on eut avis presque en même temps de la défaite du Prince Thomas à Aveins, qui causa une grande consternation à tous le pays.



Le Trompette,
de J.L Ernest
Meissonier

Chronologie des faits

23 mai 1618	Révolte des protestants de Bohême et défenestration de Prague
8 novembre 1620	Victoire de Tilly sur Christian d'Anhalt à la bataille de la Montagne Blanche
6 mai 1622	Victoire de Tilly sur le duc Georg Friedrich de Bade-Durlach à Wimpfen
20 juin 1622	Victoire de Tilly sur Christian de Brunswick à Höchst
29 août 1622	Victoire de Gonzalo Fernandez de Cordoba sur Ernest de Manfeld à Fleurus
6 août 1623	Victoire de Tilly sur Christian de Brunswick à Stadtlohn
Octobre 1624	Expédition française sous François d'Estrées en Valteline
1er mai 1625	Prise de Breda par les Espagnols
26 avril 1626	Victoire de Wallenstein sur Mansfeld à la bataille du pont de Dessau
26 août 1626	Victoire de Tilly sur Christian IV de Danemark à Lutter-am-Barenberg
Septembre 1628	Victoire de Wallenstein à Wolgast
7 juin 1629	Traité de paix mettant fin à l'intervention danoise dans la guerre de Trente ans
Mai 1630	Conquête de la Savoie par Louis XIII
Juin 1630	Renouvellement du traité d'alliance entre la France les Pays-Bas
Juillet 1630	Débarquement de Gustave Adolphe en Poméranie
Juillet-août 1630	Guerre de Mantoue entre la France et la Savoie-Piémont de Charles-Emmanuel
Octobre 1630	Traité de paix entre la France et l'Espagne
Janvier 1631	Traité d'alliance entre la France et la Suède
Mai 1631	Traité d'alliance entre la France et la Bavière
20 mai 1631	Prise de Magdebourg et massacre de la population par les troupes de Tilly
17 Septembre 1631	Victoire de Gustave Adolphe sur Tilly à Breitenfeld
Novembre 1631	Traité entre la France et la Savoie
Mars 1632	Traité entre la France et l'Angleterre
Mai 1632	Traité entre la France et la Savoie
Juin 1632	L'Électeur de Trèves place ses états sous la protection de la France
Juin 1632	Traité entre la France et le duc de Lorraine
1 Septembre 1632	Défaite du duc de Montmorency, rebelle au Roi, à Castelnaudary
16 novembre 1632	Bataille de Lützen entre Gustave Adolphe et Wallenstein
Février 1633	Traité entre la France et l'Électeur de Brandebourg
Février 1633	Traité entre la France et le duc de Saxe
8 juillet 1633	Victoire des suédois de Georg de Brunswick-Luneburg à Oldendorf
11 août 1633	Victoire des suédois de Birkenfeld sur Charles de Lorraine à Pfaffenhofen
Septembre 1633	Louis XIII entre à Nancy
Septembre 1633	Traité entre la France et divers princes protestants d'Allemagne
Octobre 1633	Renouvellement du traité entre la France et la Suède
Décembre 1633	Traité entre la France et le duc de Lorraine
19 janvier 1634	Abdication du duc de Lorraine Charles IV
Avril 1634	Renouvellement du traité d'alliance entre la France et les Pays-Bas
Juin 1634	Renouvellement du traité entre la France et la Suède
6 septembre 1634	Victoire impériale de Nördlingen face aux Suédois
Septembre 1634	Traité entre la France et les Cercles et Provinces électorales allemands
Octobre 1634	Renouvellement du traité entre la France et la Suède
Novembre 1634	Traité entre la France, le duc de Wurtemberg et autres princes allemands
Avril 1635	Renouvellement du traité entre la France et la Suède
8 mai 1635	L'armée des maréchaux Châtillon et Brézé traverse la Meuse à Mézières
16 mai 1635	L'armée française est à Rochefort
19 mai 1635	Déclaration de guerre de la France à l'Espagne reçue par le Cardinal-Infant
20 mai 1635	Bataille d'Avein (ou Avins)



Ci-contre :
*Le Porte-
Drapeau*
de J.L Ernest
Meissonier

Le prince Thomas-François de Savoie-Carignan

Le prince Thomas de Savoie, fils du grand Charles-Emmanuel de Savoie et frère de Victor-Amédée, est né le 21 décembre 1596. Dès l'âge de 16 ans, il combat aux côtés de son père. Il participera ainsi à de nombreuses batailles, de 1613 à 1617, lors de la guerre de succession de Mantoue. Lors de la guerre de Gênes, en 1625, allié des Français de Lesdiguières, il se distingue lors de nombreuses actions, jusqu'au siège de Verrua. Après le traité de Monçon, Charles-Emmanuel lui confie le gouvernement de la Savoie, charge confirmée à la mort de celui-ci par le nouveau duc, Victor-Amédée. *Le Prince Thomas avait été fait Gouverneur & Lieutenant Général de Savoie du vivant de son père, rapporte le Mercure Français ; le Duc à présent régnant lui en continua le commandement avec tant de confiance, qu'il ne donnait aucune charge, ne pourvoyait à aucun Office, & ne faisait chose aucune de conséquence dans cette Province, que par l'avis de son frère ; outre qu'il lui donnait part de toutes les affaires principales de son État, avec tant de franchise, qu'il lui avait permis d'ouvrir toutes les dépêches qu'il envoyait en France ou ailleurs, comme aussi tous ceux qui lui venaient des Ministres qu'il avait alors en France, en Angleterre & en Espagne, & passaient en Savoie avant d'arriver en Piémont.* Le Prince fut de plus nommé lieutenant-général de la cavalerie tant de çà que delà les Monts & Colonel du régiment des Lorrains. Mais *tout ceci semblait peu à un grand coeur comme le sien* rapporte le *Mercure Français*.

Il tourne alors les yeux du côté de la France, où, *n'ayant pas réussi par l'aversion que le cardinal de Richelieu avait pour la*

Royale Maison de Savoie, écrit l'historien Guichenon, *il prit résolution de se jeter dans les intérêts du roy d'Espagne, espérant d'y rencontrer plus d'avantages.* En 1633, le commandeur Balbian est chargé de proposer les services du prince Thomas au Cardinal Infant, alors de passage à Milan. Celui-ci accueille favorablement cette proposition et obtient pour lui, de Madrid, une charge de lieutenant-général en Flandre, auprès de l'Infante Archiduchesse. Mais celle-ci meurt dans l'année et c'est auprès du comte-duc d'Olivares que le prince Thomas obtiendra de servir comme *Capitaine général des Armées de Sa Majesté Catholique aux Pays Bas*. Le Prince part de Chambéry fin mars 1634 à destination de la Flandre. Il arrive à Bruxelles le 20 avril, où il est reçu par le marquis d'Aytonne, *qui commandait les armées du Roy d'Espagne.* Selon le *Mercure Français*, en juillet 1634, *le prince Thomas alla visiter le Marquis d'Aytone à Malines, où ils résolurent ensemble de la levée d'infanterie & cavalerie que ledit Prince devait faire, pour le service de l'Espagnol.* Après Nördlingen, le cardinal Infant se rend à Cologne puis à Julliers. C'est là que le prince Thomas ira lui présenter ses compliments, en compagnie du marquis d'Aytone. Puis il l'accompagne à Bruxelles.

Le Cardinal Infant envoie alors le prince Thomas prendre la ville de Trèves qui s'était mise sous la protection de la France. Celui-ci s'acquitte bien de sa tâche, prenant la ville le 21 mars. La guerre est déclarée un mois plus tard et le Cardinal Infant confie une armée espagnole au prince Thomas, le 15 mai 1635. Le *Mercure Français* rapporte que *le cardinal infante, après avoir fait en*

personne une revue de la plupart des villes de Flandres, accompagné du prince Thomas, du marquis d'Aytone, après la prise & déten-

tion de l'Electeur de Trèves, s'être assuré de la ville de Trèves avec quelques régiments d'infanterie, environ deux mil chevaux, & force



Ci-dessus : Le prince Thomas de Savoie-Carignan en 1634 par Anton Van-Dyck, Turin.

munitions de guerre, fit marcher quantité de troupes de Cavalerie & d'Infanterie dans le Luxembourg pour y faire un corps d'armée sous le commandement général du prince Thomas. C'est à la tête de 10 000 fantassins et 3 000 chevaux que le Prince vient camper dans la plaine d'Avins, le 19 mai 1635.

Quant à ses qualités, le Mercure Français dit de lui que dès sa jeunesse, il avait ajouté à la réputation d'une incroyable valeur celle d'un esprit fort mûr & judicieux.

Ci-contre : Trompette de cavalerie espagnole. Aquarelle de la collection Raoul Gérard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.



Les maréchaux de Châtillon, de Brézé et de La Meilleraye

L'armée française a la particularité d'être commandée par deux maréchaux : Châtillon et Brézé. Comme au temps de la République romaine, chacun des deux prend le commandement à tour de rôle. Le jour d'Avins, c'est Brézé qui est en *jour commandement*, et c'est la brigade dite *Piémont*, commandée par le même maréchal de Brézé, qui sera la première en présence de l'ennemi. Ni l'un ni l'autre ne furent de brillants généraux, mais l'un comme l'autre ne manquaient pas de courage.

Un mois plus tôt, le 23 avril 1635, le maréchal de La Meilleraye avait été nommé Grand Maître de l'Artillerie de France. Il sera en charge de l'artillerie ce jour-là, mais il se distinguera à la tête de la cavalerie de l'aile droite française.

Laissons maintenant la plume à Tallemant des Réaux, pour croquer la personnalité de chacun de ces maréchaux, tous

trois proches de Richelieu. Ces descriptions sont extraites de ses *Historiettes*.

Le maréchal de Châtillon

M. de Châtillon, petit-fils de l'amiral (de Coligny), avait assez de bien ; mais il dissipa la plus grande partie. (...) Il avait un régiment d'infanterie, en Hollande, ses enfants ont eu depuis l'un après l'autre. (...) Il n'y avait personne dans le parti huguenot aussi considérable que lui. (...) Le maréchal avait l'honneur d'être assez prompt pour être appelé brutal ; c'était pourtant un fort bon homme, mais qui était incapable de direction et de discipline : il jouait, et il lui est arrivé bien des fois, quand il perdait, de faire semblant d'aller à ses nécessités ; et il descendait dans le jardin où il se mettait à secouer un arbre un gros quart d'heure durant. (...) C'était un

homme intrépide que le maréchal ! Au siège d'Arras, il reçut un coup de mousquet dans son écharpe ; la balle s'arrêta au noeud. Il ne pouvait porter des armes, tant il était gros, et puis il n'en eût pas voulu. Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon : « Ah ! dit-il, sans s'émouvoir, ces gens-là sont importuns ; cela n'est point plaisant. J'avais là un bon cheval. » M. de Chaulnes, qui était le plus ancien maréchal, lui vint dire, le fort de Rousseau étant pris : « Monsieur, tout est perdu, les ennemis sont dans les lignes. - Bien, bien répondit-il, je les aime mieux là qu'à Bruxelles. Allons, allons, monsieur de Chaulnes, il ne faut pas s'effrayer de cela. » C'était en effet le plus confiant des hommes. Il disait toujours : « Laissez-les venir, » et on avait une peine étrange à le faire monter à cheval ; peu prévoyant, et qui ne jouait point du tout de la tête, il assurait toujours de prendre, et dans peu de temps, et souvent il ne prenait que fort tard, ou point du tout. Ma foi ! ce n'était ni son grand-père ni son père. (...) Le cardinal de Richelieu lui a donné de l'emploi faute d'autre, car je ne crois pas qu'il trouvât trop bon que le maréchal fût le seul qui ne l'appelât que Monsieur, et il n'était pas persuadé qu'il fût à lui. C'était un bon Français, et qui, depuis qu'il se fut accommodé avec la cour, n'a brouillé en aucune sorte.

Le maréchal de Brézé

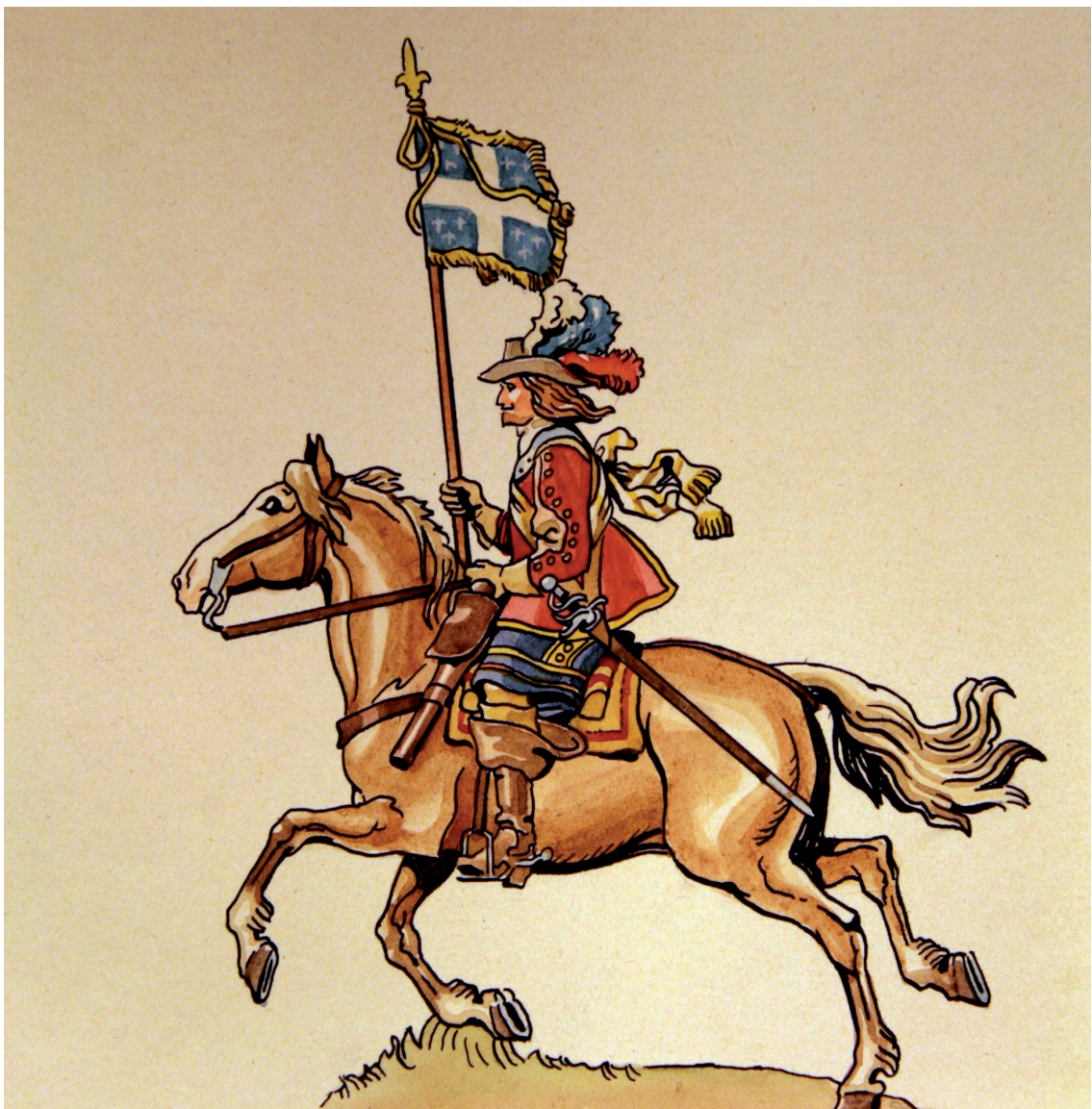
Le maréchal de Brézé était de la maison de Maillé : mais celle de Brézé était entrée dedans celle-là, et ils en devaient porter le nom. Il épousa la soeur du cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon. (...) M. de Brézé fut capitaine des gardes-du-corps, puis maréchal de France, et gouverneur de l'Anjou et de Saumur. (...) Je n'ai que faire de dire que ce n'était ni un bon soldat, ni un bon capitaine : l'histoire le dira assez.

Le maréchal de La Meilleraye

Le maréchal de La Meilleraye est cousin-germain du cardinal de Richelieu ; car la mère du cardinal, le grand-prieur et le père du maréchal étaient tous trois enfants d'un avocat au parlement de Paris. (...) Le maréchal de La Meilleraye était huguenot, et a étudié au collège de Saumur ; mais il changea bientôt de religion. Il fut d'abord écuyer du cardinal, lorsqu'il était évêque de Luçon ; car le cardinal de Richelieu en quelque fortune qu'il ait été, a toujours eu un équipage raisonnable. Après il fut enseigne des gardes de la feuë Reine-mère, et après la drôlerie du Pont-de-Cé, il fut capitaine de ses gardes. (...) Après la mort de son beau-père, par son second mariage avec mademoiselle de Brissac, il eut la lieutenance de roi de Bretagne et le Port-Louis. Il est gouverneur de Nantes, où il vécu encore plus tyranniquement qu'ailleurs. C'est un grand assiégeur de villes, mais il n'entend rien à la guerre de campagne. À la campagne de Charlemont, où tout alla si mal, pour être parti avant qu'il y eût du fourrage et que les chemins fussent beaux, Rumigny le trouva qui criait dans sa chambre comme un désespéré : « N'ai-je point un ami au monde qui me donne un coup de pistolet dans la tête ? » Rumigny fit fermer la porte de crainte qu'on ne vît le général en cet état, et lui remontra que le cardinal entendrait ses raisons, qu'il avait voulu qu'on mît trop tôt en campagne, que le pays était gras et que le canon ne pouvait marcher. Le maréchal envoya à la cour, et les ennemis n'ayant point encore mis campagne, il ne reçut point d'échec. Si on l'eût attaqué, il était perdu, car il avait été obligé de séparer ses troupes. Il est brave, mais fanfaron, violent à un point étrange. Je pense que la meilleure action qu'il ait faite de sa vie fut au blocus de La Rochelle qu'on fit avant le dernier siège. Il envoya, par bravoure, un trompette dans

la ville pour savoir s'il n'y avait personne qui voulût faire le coup de pistolet. Ce trompette, au plus avancé corps-de-garde, trouva un gentilhomme nommé La Constancière qui accepta le pari. Il se rend à l'assignation. M. de La Meilleraye, mieux monté que lui, après avoir tiré ses deux pistolets sans le blesser, lui gagne facilement la croupe ; mais La Constancière, qui avait encore un pistolet à tirer, le tire par-dessus l'épaule, et fut si heureux que de donner dans la tête du cheval de son ennemi, et ainsi eut l'avantage. M. de La

Meilleraye, bien loin de haïr ce gentilhomme, lui fit donner une compagnie dans son régiment, et lui a toujours témoigné de l'affection. A l'armée, il leva la canne sur le colonel Gassion, depuis maréchal de France ; mais il avait trouvé chaussure à son pied, car l'autre mit le pistolet à la main ; et pour cela il n'en fut point mal avec le cardinal de Richelieu. Hors la tranchée, qu'il entendait assez bien, il n'entendait rien à la guerre.



Ci-dessus : Enseigne de cavalerie française. Aquarelle de la collection Raoul Gérard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.



Ci-dessus : Le Cardinal de Richelieu. Aquarelle de K.A. Wilke. Collection Raoul Gérard
Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

L'armée française

L'armée française des maréchaux Châtillon et Brézé compte plus de 20 000 fantassins et 6 à 7 000 chevaux selon Pontis, 22 000 fantassins & 6 000 chevaux hors officiers et valets, en deux brigades de 11 000 fantassins et 3 000 cavaliers, et 24 canons selon Puysegur.

Le sieur de Brassat, dans une lettre datant du 26 avril 1635, estime qu'il y a, à l'armée, *20 000 hommes de pied & 5 000 chevaux*. Le 20 avril, Servien écrit à Châtillon que *Sa Majesté ne désire pas que vous conduisiez avec vous plus de 23 000 hommes de pied effectifs, & 5 000 chevaux, en les comptant en la forme que vous dira ledit sieur d'Espenan*. Enfin, une lettre de Châtillon au Roy, datant du 1er juin indique que *par une montre ordinaire qui a été faite, il se trouve plus de 22 000 hommes de pied & 4 500 chevaux*.

Dans une lettre du 21 avril à Servien, Richelieu compte 13 régiments d'infanterie pour Châtillon (il évalue leur effectif entre 12 500 et 16 000 hommes de pied), auquel il envoie 10 régiments en renfort, une compagnie de gendarmes, 51 compagnies de chevaux-légers et carabins et 400 chevaux liégeois de Miche. Il *présuppose* cette cavalerie à 5 130 chevaux, *en les comptant pour leur nombre effectif*. Richelieu compte donc ici les compagnies à 100 chevaux, alors que Servien conviendra, le 20 avril, qu'il faut compter *les compagnies sur le pied de guerre de 90 maîtres*. Mais Puysegur affirme que les escadrons comptaient 100 chevaux, ce qui sous-entend que la majorité des compagnies ne comptaient que 50 maîtres. Dans ce même courrier, Richelieu évoque six compagnies de cavalerie en réserve dont trois seront envoyées en garnison dans des places de la région.

Chaque brigade compte 11 000 fantassins et 3000 chevaux selon Puysegur (mais lorsqu'il déploie son armée, il ne compte plus que 14 escadrons de 100 chevaux). La carte de Melchior Tavernier recense, pour l'infanterie, 22 régiments faisant chacun un bataillon, et 30 escadrons de cavalerie composés chacun - le plus souvent - de deux compagnies de cavalerie, ce qui confirme l'évaluation de Puysegur. Cette carte représente l'infanterie et la cavalerie française sur trois lignes, la troisième ligne constituée par la réserve de Chastelier-Barlot. L'infanterie, au centre, est composée en première ligne des bataillons de Champagne, Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan, Maréchal Brézé, La Mothe-Houdencourt, La Meilleraye, Saucourt et Piémont, et en seconde ligne des bataillons de Sy, Chuin, Coursan, Calonge, Bellebrune, Castelnau, Polignac et Migneux. La réserve d'infanterie, en troisième ligne, comprend les bataillons de Grancey, de Menilserran, de Monmège (ou Montmège) et du marquis de Brézé, soit de l'ordre de 4 000 hommes. L'aile gauche de cavalerie est composée de deux lignes de cinq escadrons chacune, alors que l'aile droite compte 11 escadrons. Un escadron de cavalerie, composé des gendarmes et chevaux-légers de Monsieur est au centre de la seconde ligne, alors que la réserve comporte 8 escadrons supplémentaires faisant 800 à 1 000 chevaux. Enfin, seulement 7 pièces d'artillerie sont représentées sur le plan de Tavernier, placées devant la brigade Brézé, alors que le *Mercurie Français* en annonce 12.

Il est difficile de retrouver la composition exacte de chacune des deux brigades. L'armée de Châtillon comprenait à l'origine, avant

de devenir la *brigade de Champagne*, les régiments maréchal de Brézé, Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan, Cy (ou Sy), Bellebrune, Polignac, Monmege, Calonge,

Saucourt, Medavy (Grancey) et Hauregard (liégeois). Ces deux derniers régiments n'apparaissent pas sur la représentation de Tavernier. Le 5 avril, Châtillon écrit à Servien



Ci-dessus : Gendarmes français. Aquarelle de K.A. Wilke.
Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

que des treize régiments, il n'y en a que deux qui soient faibles, la plus grande partie des autres sont complets. Le régiment de monsieur le maréchal de Brézé est parfaitement beau : je l'ai vu & considéré à loisir. Celui du marquis son fils est aussi en très-bon état, il y a 200 super-numéraires. Celui de Genlis, de Bellebrune, de Polignac & de Mommeige, que j'ai vus, sont fort bons aussi. Medavy, Calonges & Lusignan sont entièrement complets, & remplis de fort bons hommes. Le régiment de Longueval est bon, à ce que l'on m'a dit, mais je ne l'ai pas vu. Plessis-Praslin, Socourt & le régiment Liegeois sont les plus faibles, particulièrement le dernier est en assez mauvais état. Les restes de ce régiment liégeois ont probablement été absorbé dans un autre bataillon ou laissés en garnison.

La composition du corps de Brézé, ou brigade de Piémont, nous est partiellement donnée par Servien, dans une lettre du 21 avril 1635 : *Je présuppose comme chose infaillible que les treize régiments qui sont avec M. le maréchal de Châtillon, les quatre vieux qui viennent d'Allemagne, Vardembourg, Orelie, Migneux, Mesnilmeran, Baradat et Castelnau, composeront l'armée de Flandres.* Les quatre vieux régiments évoqués par Châtillon, le 9 avril, lorsqu'il se réjouit de ce que Monsieur le Maréchal de Brézé se trouvera à même rendez-vous que moi, vers Mézières, avec une partie des vieux régiments, sont Piémont, Champagne (qui sera transféré à la brigade de Châtillon), La Meilleraye, et marquis de Brézé. On retrouve deux de ces quatre régiments sur l'ordre de bataille de Tavernier, ainsi que les régiments de Migneux, de Castelnau et de Mesnil-Serran. Les régiments de Vardembourg, Orelie et Baradat (ces deux régiments envoyés depuis en Lorraine) n'apparaissent pas alors que sont listés ceux de Chuin, et de Coursen. Coursen est celui de Coursan évo-

qué dans une lettre de Châtillon. En fin de compte, si l'on en croit le plan de Tavernier, la brigade Piémont serait constituée des régiments Piémont, Saucourt, La Meilleraye, La Mothe-Houdencourt, maréchal Brézé, Migneux, Polignac, Castelnau, Bellebrune, et probablement Calonge. Puysegur évoque bien 10 bataillons, en deux lignes de 5, lors de la bataille d'Avins. La brigade Champagne serait composée des régiments Champagne, Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan, Sy, Chuin, Coursen (ou Coursan), Grancey, Mesnilserran, Monmège et marquis de Brézé, soit 12 régiments ou bataillons. Les quatre derniers faisant partie du corps de Chastellier-Barlot.

Un régiment d'infanterie, qui n'est pas un vieux corps compte théoriquement 1 200 hommes. Mais d'après Châtillon, ses régiments comptent en moyenne 7 à 800 hommes : *selon que je peux juger à peu près (avant la monstre générale), je crois qu'on peut faire état qu'il se trouvera dans les treize régiments que j'ai ici 10 000 hommes de pied effectifs, sans comprendre les officiers,* écrit-il le 1er avril. Et Servien lui répond, le 20 avril, qu'il faut que les 13 régiments qui ont été jusqu'ici près de vous, fassent pour le moins 12 000 hommes effectifs. Aussi est-ce le nombre pour lequel on désire que vous le receviez dans le Corps d'armée, que vous devez mettre en campagne. Et vous ne sauriez, ce me semble, Monsieur, vous en plaindre, d'autant que si nous voulions le faire passer pour complets, ils devraient faire près de 15 000 hommes.

La cavalerie est formée de 52 compagnies formant 30 escadrons, dont une compagnie de gendarmes, les gendarmes de Monsieur, et 4 compagnies de carabins (Arnaud, Bideran, Montbuisson et Villars). Dans sa lettre du 5 avril, Châtillon écrit que *pour ce qui est de la cavalerie, ce sont les meilleurs*



Infanterie française. Aquarelle de K.A. Wilke. Collection Raoul Gerard.
Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

hommes que je vis jamais, & les mieux montés, & toutes les compagnies complètes, & des officiers très-bien choisis & soigneux de leur devoir. Servien écrit le 20 avril à Châtillon que, pour la cavalerie, ledit sieur d'Espernon vous fera voir, que comptant les compagnies sur le pied de guerre 90 maîtres, comme elles doivent être & comme il faut obliger les capitaines de les y mettre, le nombre que nous vous fournissons, doit faire plus de 5 000 chevaux.

La réserve de Chastelier-Barlot (4 000 fantassins en 4 bataillons et 1 000 cavaliers en 8 escadrons), faisant partie de la brigade Châtillon, n'ayant eu le temps d'arriver sur le champ de bataille, ce sont donc moins de 18 000 fantassins et 4 000 cavaliers qui combattront réellement.

Enfin, dans sa lettre datée du 9 avril, Châtillon demandait à Servien *une compagnie de cent bons Pionniers, commandés par un homme laborieux & diligent. Car de se fier qu'on a des pelles & des pics pour faire prendre aux soldats quand on veut, ou qu'on se peut servir des paysans, cela est bon pour un lieu arrêté, quand on entreprend un siège ; mais lorsque l'armée marche, la compagnie de Pionniers est du tout nécessaire, tant pour faire le chemin du canon, que pour couper les haies, & remplir proprement les fossés, quand il se rencontre occasion de mettre l'armée en bataille ; ce qui arrive assez souvent, lorsque l'on est en pays de l'ennemi. On a aussi besoin d'un bon Capitaine des Guides, à qui l'on donne bon appointement. Servien lui répond le 20 avril que l'on fait lever des Pionniers, que vous avez marqué très à pro-*



Officiers et piquiers français vers 1630-45.
Illustration de JOB.

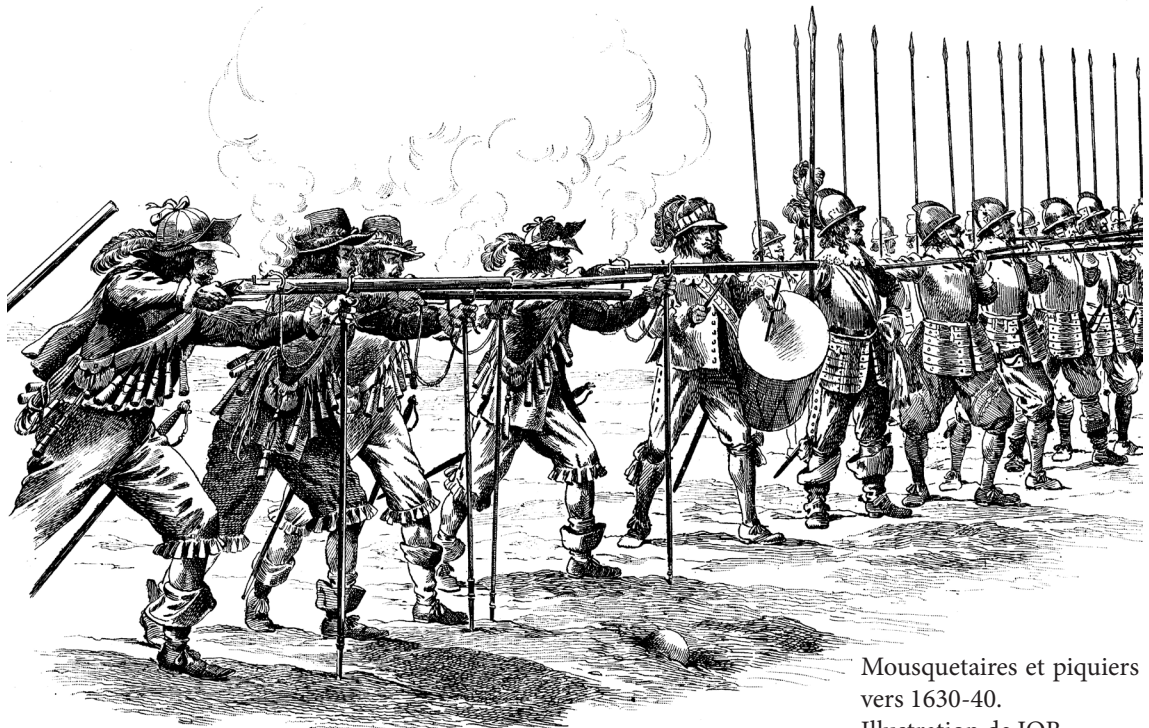
pos nécessaires pour une dans une armée, lorsqu'elle marche.

L'infanterie française en 1635

L'infanterie française était composée de régiments dit *entretenus* et de régiments temporaires, plus nombreux et levés pour le temps d'une campagne. Les régiments d'infanterie permanents sont à 20 compagnies de 100 à 120 hommes alors que les régiments temporaires sont à 10 ou 12 compagnies de 100 à 120 hommes. Certains régiments étrangers sont plutôt à 10-12 *enseignes* de 200 hommes. Richelieu écrit ainsi à Servien, le 21 avril 1635 que le régiment liégeois de *La Bloquerie*, qui devait avoir 2 400 hommes, n'en ayant que 700, il ne faut plus faire état, à mon avis, de compter les compagnies qu'à 100 hommes chacune, tant parce que nous ne le donnons que pour cela, que par ce aussi je ne crois pas qu'il en puisse avoir davantage.

Au sein des régiments entretenus, les six *vieux corps* étaient les plus prestigieux : Gardes-Françaises, Picardie, Champagne, Navarre, Normandie puis, à partir de 1636, La Marine. Ces régiments furent créés, en dehors du dernier, durant les Guerres de Religion de la seconde moitié du XVI^e siècle. Ils bénéficiaient du meilleur encadrement possible et chaque maréchal essayait d'en obtenir au moins un pour son armée. Certains *vieux corps* sont à 30 compagnies de, théoriquement, 100 hommes et même 200 hommes pour les Gardes-Françaises.

L'effectif théorique d'un régiment pouvait être atteint lors de sa levée, avant de fondre rapidement une fois la campagne commencée. Le 30 juin 1635, Richelieu écrit à Bouthillier que *les six régiments que Bellefonds a menés à Mr de La Force, qui faisaient plus de 6 000 hommes avant de partir, maintenant n'en font que 3 000. Il plaira au Roy écrire une lettre qui porte : Mon cousin, voyant que les troupes diminuent, et que les régiments qui*



Mousquetaires et piquiers vers 1630-40.
Illustration de JOB.

partent du rendez-vous avec 1 000 hommes n'en ont plus 6 ou 700 huit jours après, ce qui est arrivé à ceux de Bellefonds, je vous fais ce mot pour vous dire qu'il faut faire des levées pour nous rafraîchir à la fin d'août. Régulièrement, Louis XIII témoigne de sa mauvaise satisfaction sur ce sujet : il en avait déjà fait part au maréchal de Châtillon le 9 avril 1635. Celui-ci lui annonçait qu'il croyait pouvoir faire état qu'il se trouvera dans les treize régiments que j'ai ici 10 000 hommes de pied effectifs, sans comprendre les officiers. Servien estimait donc, le 20 avril, qu'il fallait pour l'infanterie, que les 13 régiments qui ont été jusqu'ici près de vous, fassent pour le moins 12 000 hommes effectifs.

La compagnie de 100 hommes comprend théoriquement 60% de mousquetaires et 40% de piquiers. Ainsi le régiment écossais d'Hebron, levé en mars 1633, en 12 compagnies de 100 hommes, doit compter 40 piques et 60 mousquets par compagnie. Le régiment allemand de Batilly, levé par capitulation, est formé de 10 compagnies de 100 hommes dont 89 soldats, dont il y aura 3 caporaux, 3 anspessades, 36 piquiers armés de corselets, et 43 mousquetaires. Souvigny nous dit aussi, dans ses *Mémoires*, que les compagnies du régiment d'Estissac sont, en 1622, à 100 hommes dont 36 piquiers. L'encadrement d'une compagnie comprend un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents, trois caporaux et cinq anspessades.

Le bataillon d'infanterie se range, au début des années 1630, sur 10 rangs (selon Rohan et Gamaliel de la Tour), piques au centre et mousquets sur les ailes. Belhomme, dans son *Histoire de l'infanterie en France*, affirme que c'est en 1633 que le bataillon se range définitivement sur 8 rangs. Ce n'est que vers 1638 que l'infanterie française passera de 8 à 6 rangs de hauteur, comme le prouve

le règlement du Roi pour son régiment des Gardes, d'avril 1638 : *en rase campagne, on formera un bataillon sur 6 ou 8 de hauteur, car s'ils sont davantage, il y a la moitié des hommes inutiles, et le roi affectionne le plus la hauteur de 6.*

Au début des années 1630, l'infanterie était équipée, selon le duc Henri de Rohan, de la façon suivante : *Les armes plus ordinaires de l'Infanterie du temps présent, sont pour la défensive le pot, la cuirasse et les tassettes ; et pour l'offensive l'épée, la pique et le mousquet. (...) Si bien que le corps de bataille consiste aux piques, qui est une arme très propre pour résister à la cavalerie, pour ce que plusieurs jointes ensemble font un corps fort solide et très difficile à rompre par la tête à cause de leur longueur, desquelles il s'en trouve cinq ou six rangs, dont les fers outrepassent le front des soldats, et tiennent toujours les escadrons de cavalerie éloignés d'eux, de douze ou quinze pieds (Le parfait capitaine, Henri de Rohan, vers 1636). Gamaliel de la Tour, qui écrit à la même époque, fait une description analogue de l'infanterie : Communément les soldats des compagnies de pied sont armés à présent les uns de mousquets, et les autres de corselets, spécialement aux Pays-Bas, avec les rondachers en front. Et ainsi aux pays qui les imitent. Ou bien, en plusieurs autres pays, ils arment les piquiers de corselets, et en partie de piques sèches, et le reste d'hallebardes (Abrégé de la discipline militaire, Gamaliel de la Tour. Genève, 1634).*

Les piques provenaient de Biscaye, et les mousquets d'Abbeville ou de Sedan. Mais pour équiper son infanterie, la France se fournissait aussi en Hollande, dont le travail des ouvriers était tout particulièrement apprécié : *à moins que de connaître les marques des villes, on croirait que les armes seraient toutes faites par un même ouvrier,*

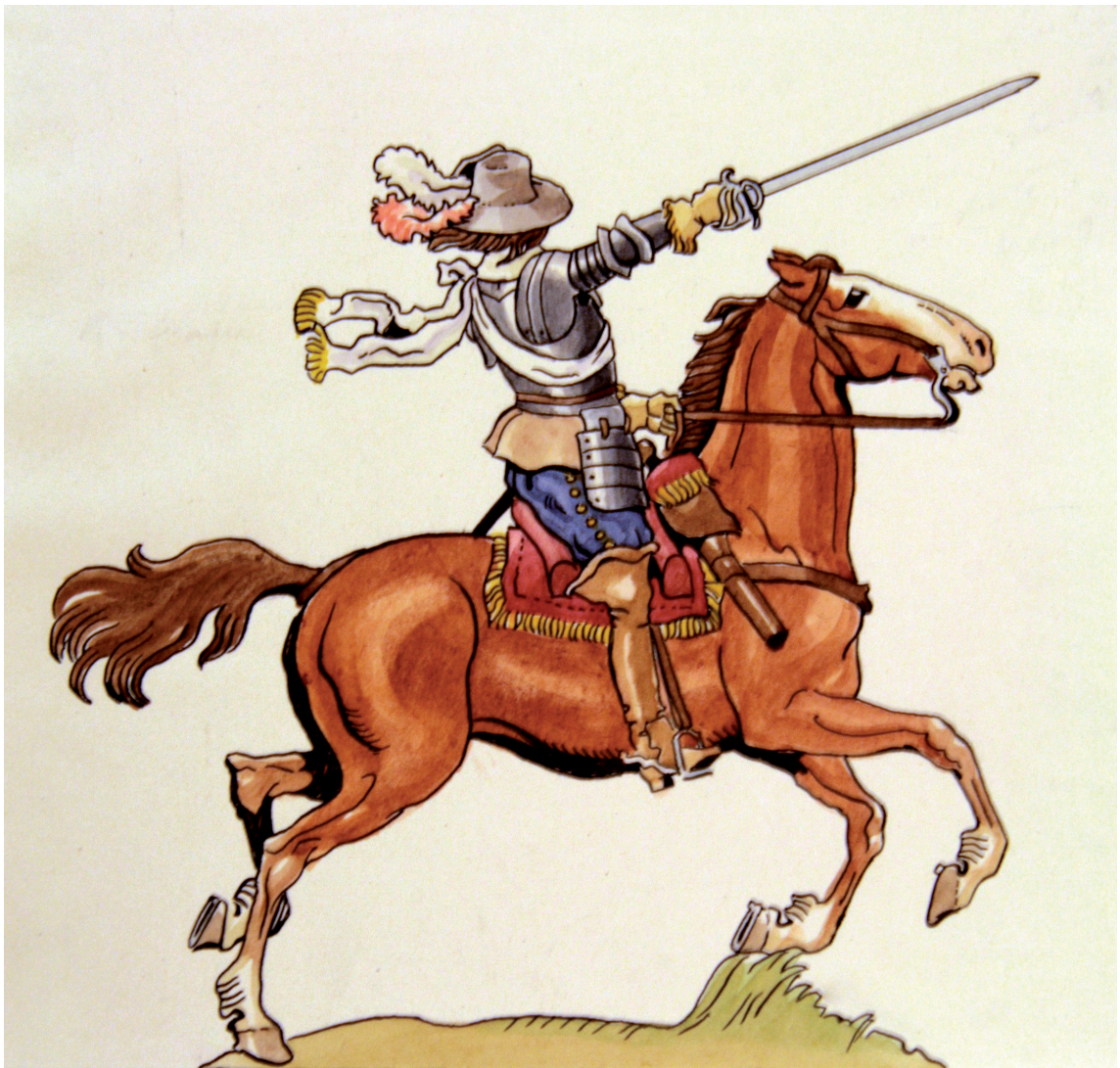
nous dit Puysegur ; *la poudre avec laquelle j'avais fait l'épreuve, était toute la meilleure, les bandoulières bien larges, avec douze charges, et le poulverin, les bourses où l'on met les balles, fort bonnes.* Puysegur ira ainsi acheter en Hollande, au mois de juin 1632, six mille paires d'armes pour le régiment des Gardes Françaises.

La cavalerie française en 1635

Gamaliel de la Tour, dans son *Abrégé de*

la discipline militaire, paru en 1634, nous décrit la cavalerie française telle qu'elle se présentait au début des années 1630 :

Des cavaliers, les uns sont de chevaux légers, les autres carabins, arquebusiers, dragons soit mousquetaires à cheval, autres sont gendarmes, soit cuirassiers ou lanciers. (...) Pour les gendarmes, ils sont à présent pour l'ordinaire bien armés, avec leur harnois et cuirasses à l'épreuve du pistolet, et même de la carabine, aucuns aussi résistent au mousquet, ayant les tassettes, genouillères, hausse-col, brassals et gantelets, avec la salade, dont



Ci-dessus : Officier de cheveu-légers français, avec cuirasse et tassettes.
Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

la visière se lève en haut, et fait belle montre. Outre cela, ils ont chacun leur paire de pistolets bien assurez à bon ressort, et encore qu'ils sont courts, ayant un bon calibre, ils en vaudront mieux. (...)

Les carabins auront la cuirasse à l'épreuve et un pot en tête, ou salade, sans autres armes défensives, et pour armes offensives, une bonne carabine (soit arquebuse à rouet, ou à fusil, de trois pieds ou peu plus) ayant gros calibre. Puis aussi une bonne épée ou coutelas au côté, et un bon pistolet court et bien assuré. Or l'invention de faire porter la courte carabine fort loin (comme se peut faire aux courts pistolets et courts mousquets) leur sera bien convenable et nécessaire, ayant sa culasse vidée en coquillon, où c'est que la poudre se ramasse et renforce. Ils peuvent porter des casaques, et des ganaches au lieu de bottes, pour mettre pied à terre, et combattre aussi à pied au besoin. Car étant ainsi montés, ils peuvent combattre à pied ou à cheval, et se mêler avec la cavalerie comme a été dit.

Mais Gamaliel de la Tour néglige de nous décrire le principal type de cavalerie, par son nombre : le cheval-léger. Et cette cavalerie, encore fortement cuirassée dans les années 1620, va s'alléger, suivant l'exemple de la cavalerie étrangère.

En 1634, alors que Louis XIII et le cardinal-duc de Richelieu préparent leur entrée en guerre, celui-ci ne cache pas son admiration pour la cavalerie étrangère : *J'ai pensé cette nuit qu'il valait mieux lever de la cavalerie étrangère que française, parce que, bien que la dernière soit plus excellente pour les combats, elle est moins bonne pour les fatigues, qui est ce dont on a à faire* (Mémoire de Richelieu au Roy, du 12 septembre 1634). Cette cavalerie étrangère, notamment allemande, est équipée plus légèrement que nos cheval-légers. La réponse du Roi au

mémoire de Richelieu ci-dessus est à ce titre édifiante : *Il est très à propos, et crois qu'il faut qu'ils soient tous carabins, comme ceux de Miche ; tant parce que la cavalerie étrangère n'est pas meilleure que la nôtre, dès qu'elle a fait un voyage elle jette toutes les hautes et basses armes et ne lui reste plus que la cuirasse, qui est l'arme du carabin ; et pour Mr de Bulion, elle ne coûte pas tant, et me semble qu'il faut lever en Allemagne et Liège, parce qu'on tirera le tout de l'armée d'Espagne, qui, par conséquent, s'affaiblira.*

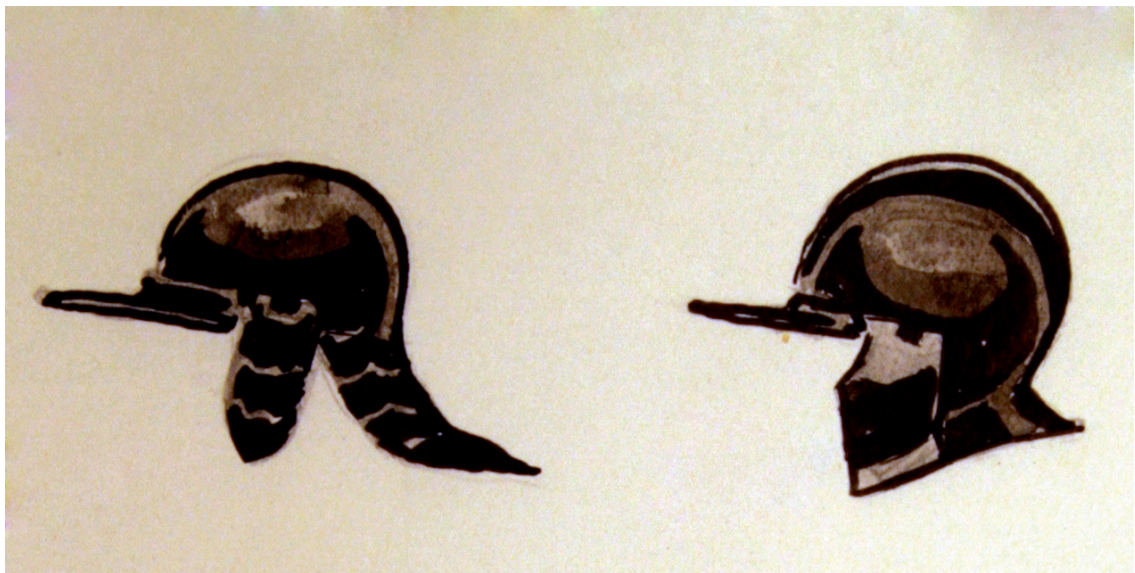
Richelieu fait lever dans la foulée cinq compagnies de carabins, mais veille à ce que la distinction entre ceux-ci et les cheval-légers demeure : *on a différé jusqu'ici à donner les deux compagnies de carabins que le Roy a permises à Coucy, parce qu'on craignait qu'il prétendit les tenir toujours joints à ses chevaux légers, et ainsi y fourrer tous les valets de ses dits chevaux légers ; mais ne trouvant personne qui puisse faire des levées, et le dit Coucy consentant que lesdites compagnies soient séparées comme on voudrait, je crois qu'il sera bon de les lui donner.* Et Louis XIII répond alors à son ministre : *je le trouve bon, pourvu qu'il ne soient logés avec sa compagnie.* Jusqu'en 1636, les carabins seront la véritable cavalerie légère de Louis XIII, équipée uniquement d'une cuirasse et d'une bourguignotte, comme le répond le Roi au sieur de Ferron qui en veut lever un régiment de 500 chevaux : *il faut des carabins bien montés avec cuirasses.*

Il faudra attendre la fin de l'été 1635 pour que l'on voit la cavalerie française, c'est à dire les cheval-légers qui forment le corps de cette cavalerie, réellement alléger son équipement, comme nous le montre cette lettre du 11 août 1635, écrite par le cardinal de Richelieu et destinée au cardinal de la Valette : *nous levons 20 régiments & 4 000 chevaux, comme je vous ai mandé, & outre cela nous allons maintenant faire 2 000 chevaux de la*

nouvelle cavalerie, dont vous m'avez écrit, qui n'aura que la cuirasse, une bourguignotte qui couvre les joues, & une barre sur le nez, une carabine & un pistolet. Je crois qu'on appellera cette cavalerie, cavalerie hongroise ; si ce n'est que Monsieur Hebron nous voulut mander un nom qui fût plus idoine, pour parler selon son langage ordinaire. Cette dénomination de cavalerie hongroise, qui ne désigne pas l'origine des cavaliers, sera régulièrement utilisée. Ainsi cette demande de Richelieu à Servien, datant de septembre 1635, d'envoyer diligemment les 8 commissions de cavalerie hongroise pour Mr de la Moussaye, chez Mr du Chastelet, qui les enverra aussitôt en Bretagne. Vous donnerez aussi une commission de compagnie hongroise au sieur de la Baume.

Si les cheveu-légers, ne sont pas encore équipés à la hongroise, en ce mois de mai 1635, à quoi ressemblent t-ils ? Heureusement, dans ses *Mémoires*, Puysegur nous décrit ces cavaliers tels qu'ils se présentaient alors : *Nous avons 6 000 chevaux, sans y comprendre aussi les officiers & les valets, tous gens bien armés de bonnes cuirasses, de bonnes tassettes, & le casque en tête.*

En plus des compagnies de carabins, il existe alors quelques compagnies de mousquetaires à cheval, bien distinctes. La première - la plus célèbre - est apparue en 1622, après la prise de Montpellier : *le roi marcha droit à Avignon et pendant sa marche il ôta les carabines à la compagnie de carabins, et leur fit bailler des mousquets, et donna la compagnie vacante par la mort du capitaine au Sieur de Montalet, la Lieutenant au Sieur de la Vergne et la Cornette au Sieur de Montalet, qui portait le même nom. (...) Sa majesté demanda à M. d'Espernon six de ses Gardes, pour mettre dans ladite compagnie ; elle voulut et je puis même dire qu'elle me força de prendre une casaque de mousquetaire.* Mais en mars 1635, dans un de ses mémoires au Roi, Richelieu se rallie à l'opinion de ses conseillers, contre la levée de nouvelles compagnies de mousquetaires à cheval : *beaucoup estiment qu'il vaut mieux ne faire point du tout présentement de compagnies de mousquetaires à cheval que d'en faire, vu qu'on se mettrait au hasard de bien préjudicier à l'infanterie, dont on a besoin. J'avoue que je suis de cet avis en l'occasion présente.* Et Louis XIII abonde en son sens. Il n'y aura donc aucune compa-



Ci-dessus : Capeline, ou pot, et bourguignotte de la guerre de Trente ans. Aquarelle de K.A. Wilke.

gnie de mousquetaires à cheval à la bataille d'Avins. En pratique, rien ne distingue le mousquetaire à cheval du dragon et le cardinal Richelieu changera d'avis lorsque le Roi lui donnera, en mai 1635, commission de lever son propre régiment de *mousquetaires à cheval, dits dragons*. Six régiments de dragons seront ensuite levés à partir de compagnies de carabins que le Cardinal fait dissoudre : *Cardinal-duc, Alègre, Bruslon, Bernieult, Mahé* et *Saint-Rémy*, régiments qui seront prêts le 30 juillet.

Enfin, il y aura une compagnie de gendarmes dans l'armée de Châtillon et Brézé : la compagnie de gendarmes de Monsieur qui sera placée au centre de la seconde li-

gne, formant un escadron avec ses chevaux légers. Cette compagnie, dont le capitaine est Puylaurent, a été créée le 1er octobre 1634. Le 25 février 1635, Louis XIII accepte que son effectif passe de 100 à 200 maîtres.

La cavalerie française ne sera formée en *esquadres*, à la demande de Richelieu, que le mois suivant : jusqu'au mois de juin 1635, elle n'est organisée qu'en compagnies franches. On compte ainsi 64 compagnies de cheveu-légers et 7 compagnies de carabins en octobre 1634 puis 84 compagnies en mai 1635. Les compagnies de carabins sont théoriquement de 80 maîtres, celles de chevaux légers de 90, celles de gendarmes de 100 maîtres et 200 pour les compagnies du Roi et des princes.



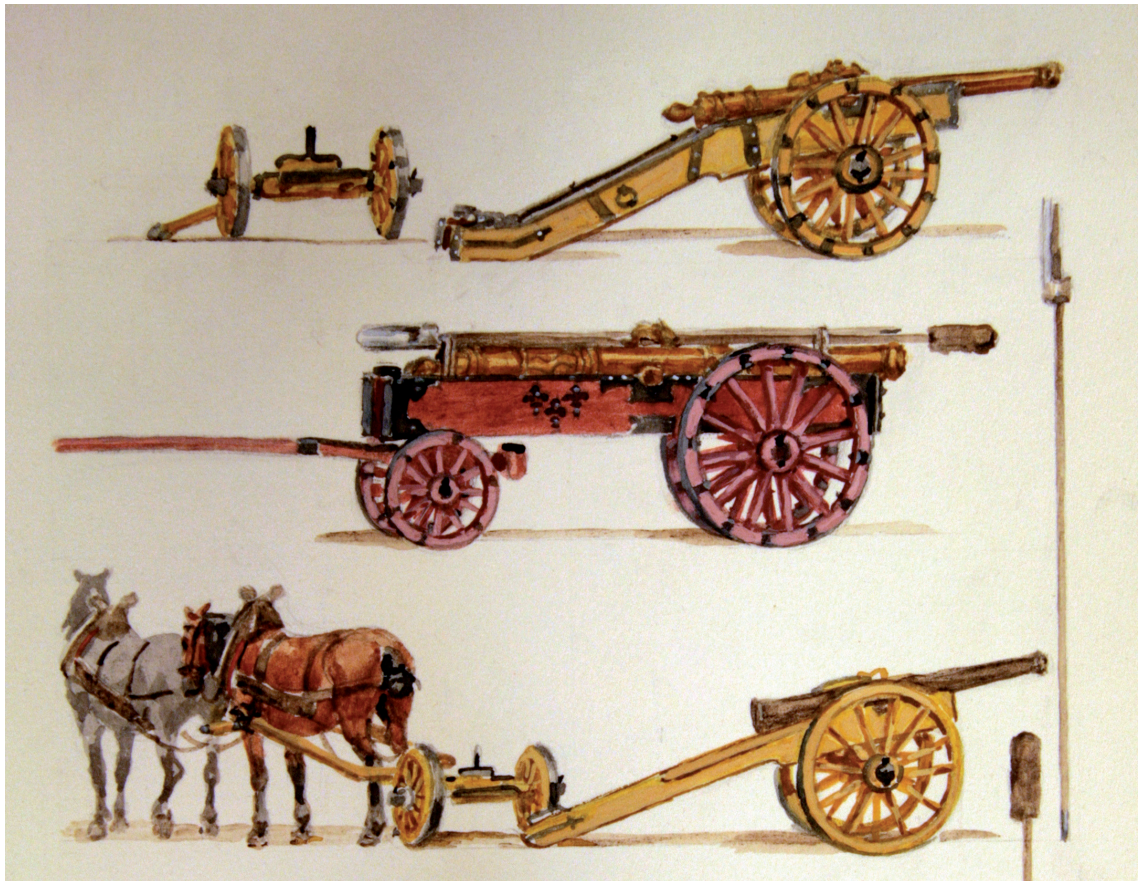
Ci-dessus : Dragon français vers 1635-45. Illustration de JOB.



Ci-contre : Arquebusier à cheval impérial. À l'exception de la carabine, ce cavalier pourrait être un cheveu-léger français des années 1630, avec bourguignotte, cuirasse et tassettes, comme le décrit Puysegur.
Aquarelle de K.A. Wilke.
Collection Raoul Gerard.
BU de Lausanne.



Ci-dessus : Officier de cavalerie française sans cuirasse. *La cavalerie étrangère n'est pas meilleure que la nôtre, dès qu'elle a fait un voyage elle jette toutes les hautes et basses armes et ne lui reste plus que la cuirasse, qui est l'arme du carabin*, écrit le cardinal de Richelieu en 1634. Puis plusieurs ordonnances royales seront publiées par la suite, comme en 1636, obligeant officiers et cheveu-légers à porter la cuirasse.
Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.



Ci-dessus et ci-contre :
Artillerie et artilleurs de la
guerre de Trente ans.
Aquarelle de K.A. Wilke.
Collection Raoul Gerard.
Bibliothèque Universitaire
de Lausanne.

Les régiments français présents à Avins

La *brigade* était utilisée, dans les années 1630, comme une formation temporaire constituée de 2 à 4 bataillons d'infanterie. Cette pratique existait chez les Impériaux qui, en avril 1633, regroupèrent 20 régiments d'infanterie en 6 brigades de 3 ou 4 régiments. En France, elle existait au moins depuis 1629 puisque au siège de Privas, *Champagne et Piémont formaient brigade*. Dans son ouvrage écrit vers 1610, Jérémie de Billon proposait déjà de former des brigades de trois bataillons.

Le terme *brigade* a été utilisé, notamment par Louis XIII, pour désigner les deux divisions formées par les maréchaux Châtillon et Brézé à partir de l'armée de Picardie destinée aux Pays-Bas. Mais il s'agit là d'un excès de langage pour désigner ce partage, non souhaité par le Roi, de cette armée en deux parties. Chacune de ces deux *brigades* est ainsi composée d'un nombre important de régiments et de compagnies de cavalerie : 10 à 12 régiments d'infanterie faisant chacun un bataillon et 26 compagnies de cavalerie formant 15 escadrons. Chacune des deux brigades est désignée soit par le nom du maréchal qui la commande, soit par le nom du vieux corps autour duquel elle a été formée.

1- La brigade Piémont ou Brézé

- Piémont : vieux corps levé en 1569 pour la première fois. Son mestre de camp est, à Avins, le marquis de Breaute ;
- La Meilleraye : régiment levé en 1627, dont le mestre de camp est Charles de la Porte, marquis de La Meilleraye ;
- La Mothe-Houdancourt : régiment levé en 1633 par Philippe comte de la Mothe-Houdancourt ;
- Maréchal de Brezé : régiment levé en 1634 par Armand de Maillé, duc de Brezé ;
- Bellebrune : régiment levé en 1634 par Antoine Blondel de Joigny, marquis de Bellebrune ;
- Castelnau : régiment levé en mars 1635 par Jacques, marquis de Castelnau-Mauvissière, et qui sera incorporé dans le régiment de Bretagne ;
- Saucourt : régiment levé en mars 1635 par N. de Saucourt ;
- Migneux : régiment levé en mars 1635 par le marquis de Migneux ;
- Polignac : un mémoire de Richelieu au Roy, datant du 26 septembre 1634, et listant *ceux qui peuvent lever plus promptement un régiment* cite un Poulignac en Auvergne. Ce régiment a donc été levé en octobre 1634, en même temps que celui de Bellebrune.

Gaspard de Coligny, de Châtillon épousa Anne de Polignac, fille de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain le 13 août 1615. Il s'agit donc peut-être du régiment du beau-père du maréchal de Châtillon ;

- Calonge : régiment levé en mars 1635.

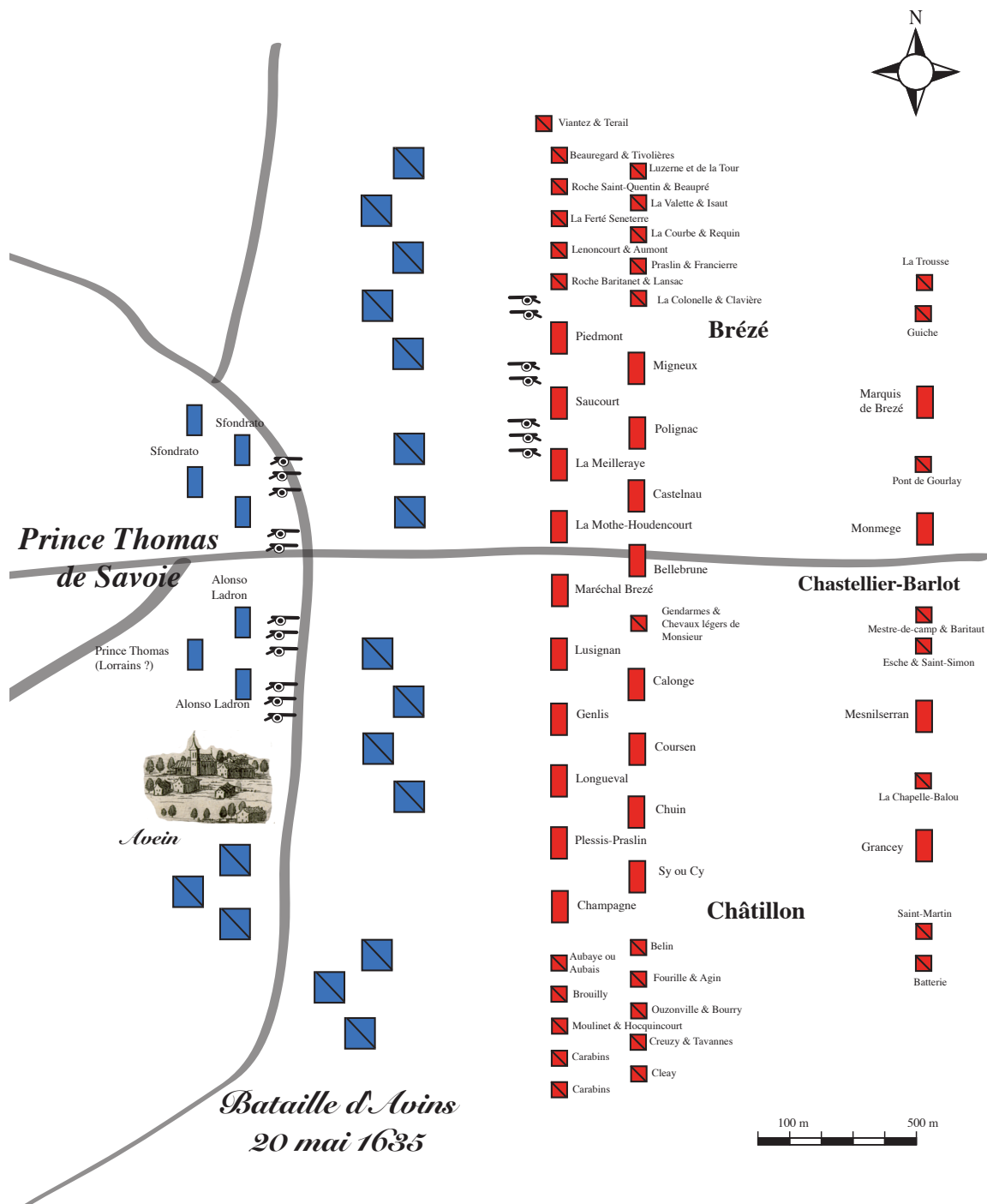
2- La brigade Champagne ou Châtillon

- Champagne : vieux corps levé pour la première fois en 1569. Son mestre de camp est, à Avins, le marquis de Varenne ;
- Plessis-Praslin : régiment levé pour la première fois en 1616, sous le nom d'Hostel. Charles de Choiseul de Plessis-Praslin, comte d'Hostel, en est mestre de camp. Il deviendra le régiment de Poitou ;
- Marquis de Brezé : régiment levé en 1627 par Urbain de Maillé, marquis de Brezé ;
- Longueval : régiment levé en 1626 sous le nom de Manicamp, par Achille de Longueval, comte de Manicamp. Charles de Longueval en est mestre de camp depuis 1630 ;
- Grancey : régiment levé en 1630 par Jacques Roussel de Medavy, comte de Grancey. Il deviendra régiment de Soissonnais ;
- Genlis : régiment levé en 1632 par Florimond Bruslant, marquis de Genlis ;
- Montmege (ou Monmege) : régiment levé en 1634 par Jean de Souillac, marquis de Montmege ;
- Lusignan : régiment levé en mars 1635 ;
- Mesnil-Serran : régiment levé en mars 1635 et licencié en juin 1636 ;
- Sy : régiment levé en mars 1635 par le sieur de Bourlemont, marquis de Sy ;
- Coursen ou Coursan : le mémoire de Richelieu au Roy, datant du 26 septembre 1634, et listant *ceux qui peuvent lever plus promptement un régiment* cite un *nommé Coursan de Serrières dans la Bresse, qui n'est pas des Coursans que le Roy connaît. Voilà tout ce qu'on sait des plus proches. Il plaira au Roy de choisir, et mander sa volonté, connaissant mieux les gens que personne*. Ce régiment a donc été levé en octobre 1634, en même temps que ceux de Bellebrune et de Polignac. Dans une lettre du 6 mai 1635, destiné à Châtillon et à Brezé, Coursan fait bien partie des régiments qui composent l'armée ;
- Chuin ou Chouin : une lettre du cardinal de Richelieu à Servien, datant du 25 avril 1635, cite le régiment de Chouin en même temps que celui de Coursan : *je crois qu'il est à propos que Mr de Fontenay aille prendre les trois régiments de Montgommery,*

Chouin et Coursan, pour les conduire à Mr le maréchal de la Force. Dans sa lettre du 6 mai 1635, le Roy approuve par ailleurs que l'on mette dans Charleville, (le régiment de) Chouyn.

Il manque par ailleurs à cette armée, les régiments de Vardembourg, Orelieo et Baradat, évoqués par Richelieu dans sa lettre du 21 avril 1635, adressée à Servien : *je présuppose comme chose infaillible, et il*

ne peut être autrement, que les 13 régiments qui sont avec M. le maréchal de Châtillon, les 4 vieux qui viennent d'Allemagne, Vardembourg, Orelieo, Migneux, Mesnilseran, Baradat et Castelnau, composeront l'armée des Flandres. Les régiments d'Orelieo et de Baradat seront en réalité envoyés à l'armée de Lorraine du cardinal de la Valette. Le régiment de Vardembourg a été envoyé à l'armée des États généraux.

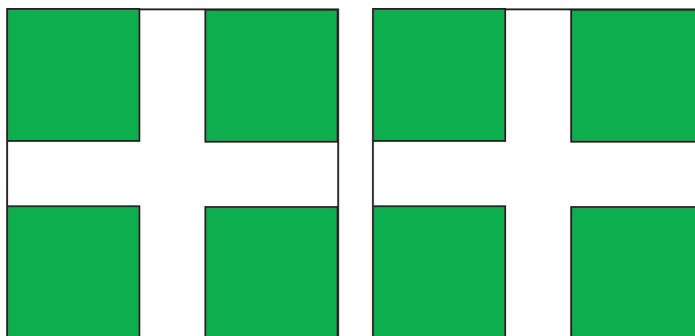


Quelques enseignes d'infanterie française

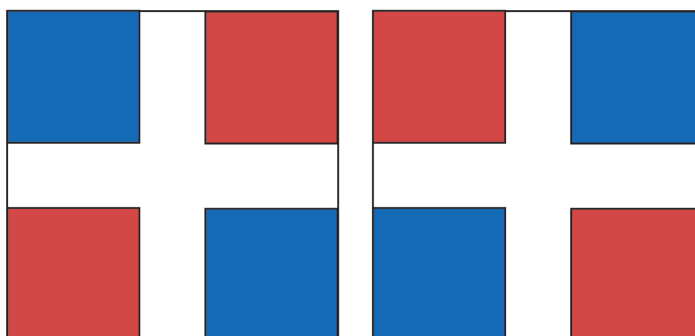


Ci-dessus : cette gravure de Jacques Callot, datant de 1633 (*Les Grandes Misères de la guerre*), nous donne une idée de la taille des drapeaux (ici, deux

bataillons du régiment des *Gardes Françaises*) : ces deux exemples mesureraient 2,70 à 2,95 mètres en fonction de la taille des enseignes qui les portent.



Régiment de Champagne, créé en 1559

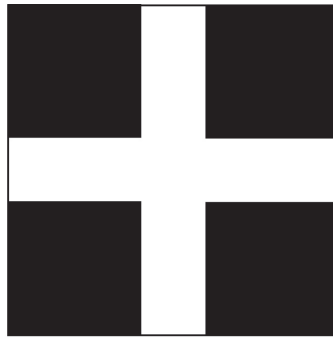


Régiment de Plessis-Praslin (1617)

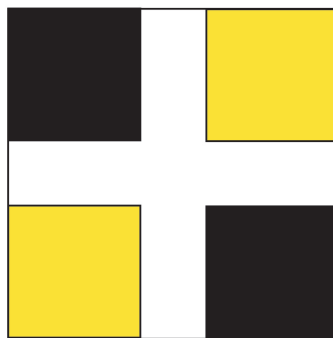
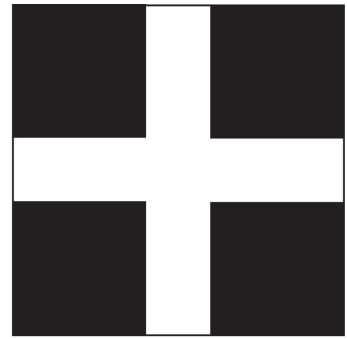
Jusqu'en 1643, année où Le Tellier demande de ne conserver que deux enseignes par régiment, chaque régiment d'infanterie compte un drapeau par compagnie*. Les régiments permanents ajoutent le drapeau blanc de la *compagnie colonelle* à leurs propres couleurs. Le régiment des Gardes Françaises possédait plusieurs enseignes avec des motifs différents, dont certains ont été représentés par Jacques Callot dans ses gravures. Mais il est possible que certains *vieux corps*, ainsi que les régiments à nom de province, n'aient eu qu'un seul motif pour l'ensemble de leurs enseignes.

Peu de ces couleurs nous sont parvenues, chaque mestre de camp créant les siennes lorsqu'il était en charge d'un régiment. Mais celles des vieux corps ainsi que certaines de celles des régiments de *provinces* nous sont restées. En voici cinq probables : deux pour la brigade de Châtillon (Champagne et Plessis-Praslin), page précédente, et trois pour la brigade de Brézé (Piémont, Castelnaud et Grancey).

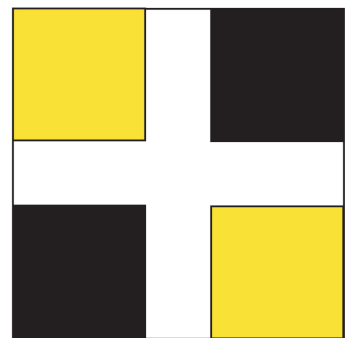
Ces drapeaux étaient carrés et de grande taille : au moins 2,10 mètres de côté, plus probablement 2,50 à 3 mètres.



Régiment de Piémont, créé en 1569



Régiment de Castelnaud



Régiment de Grancey



* Ainsi Souvigny rapporte dans ses *Mémoires* qu'en 1625, pour gagner du temps, le régiment d'Estissac passa en deux corps en chacun desquels il ne parut que deux drapeaux. Il y avait donc au moins quatre drapeaux pour ce régiment.

L'armée espagnole

Selon le *Mercure Français*, l'armée espagnole de Flandre comptait, à la mi-1634, 23 000 hommes de pied et 7 000 chevaux. *L'infanterie était composée de quatre régiments d'Espagnols des Maîtres de camp Alonso Ladron, Marquis de Celade, Dom Francisco Capate, & dix compagnies d'Espagnols nouvellement venus d'Espagne, comptés pour un quatrième régiment ; trois régiments d'Italiens des Maîtres de camp duc Doria, marquis Sfondrato, dom Andrea Cantelmo ; sept régiments de Wallons des Maîtres de camp les comtes de Fresin & de Fontaine, le sieur de Ribaucourt, le baron de Wesemal, les sieurs de Triest, de Custrines & de Crequy ; quatre régiments de hauts Allemands des comtes d'Isembourg, de Hoochstrate, du colonel Rouvrois (ou Rouvroy) & du prince de Barbançon ; deux régiments de bas Allemands du marquis de Lede & du colonel Brion ; un régiment d'Anglais du Maître de camp Tresan ; et deux régiments d'Irlandais du comte de Tirconel & de dom Eugenio Onel, qui faisaient en tout vingt-trois régiments. La cavalerie qui était sous la charge du comte de Nassau, était composée de soixante huit compagnies, & des cinq régiments des comtes Buquoy, d'Isembourg, de Salms, du marquis de Celade & du prince Barbançon.* En juillet 1634, le marquis d'Aytonne demande au prince Thomas de lever de l'infanterie et de la cavalerie.

Le corps du prince Thomas de Savoie qui va affronter l'armée française ne comptait qu'une partie de ces forces : 10 000 fantassins en 120 enseignes, 3 000 chevaux en 45 cornettes et 16 canons selon Richelieu, 8 000 fantassins et 2 000 chevaux selon Gualdo Priorato. Le comte de Feira en était maître de camp général, le comte de Buquoy

commandait la cavalerie et le comte d'Hoochstrate, l'infanterie. Si on en croit le *Mercure Français*, les meilleurs régiments ne faisaient pas partie de ce corps puisque, après la bataille, le *Cardinal Infant s'était retranché le long du Demer vers Tillemont, avec une armée composée des restes de celle du Prince Thomas, & de ses autres forces où étaient les meilleurs & plus vieux régiments.*

La relation du *Mercure Français* évoque le tercio espagnol d'Alfonso de Ladron de Guevara, le tercio italien de Sfondrato, le régiment anglais de Brons, le régiment allemand d'Hoochstrate et le régiment du prince Thomas. Ce dernier régiment est probablement celui levé fin 1634 et était probablement Lorrain, le Prince ayant été colonel d'un régiment de cette origine lorsqu'il était en Savoie. J.L Sanchez, cité par Pierre Picouet, évoque aussi le régiment wallon de Frezin. Le tercio espagnol d'Alfonso de Ladron de Guevara est un vieux corps puisqu'il s'agit du *tercio viejo de los Estados de Brabante.*

À cette époque, un tercio espagnol compte en pratique rarement plus de 1 500 hommes, même si l'effectif théorique est de 3 000 hommes. Ainsi, la montre de mai 1636 donne 166 officiers et 946 soldats pour le tercio de Ladron de Guevara. La carte de Melchior Tavernier montre 7 escadrons espagnols ce qui donnerait bien 7 à 10 000 hommes pour l'infanterie. Le tercio de Ladron de Guevara et celui de Sfondrato ont peut-être formé 3 ou 4 escadrons à eux deux.

La cavalerie comptait 45 cornettes selon Richelieu, *jusqu'à 40 compagnies* selon Pontis. En ne comptant ces compagnies qu'à 50 chevaux, cela nous donne un minimum de 2 000 chevaux. Tavernier a re-

présenté 17 gros escadrons sur sa carte, ces escadrons faisant au moins le double de la taille des escadrons français. L'estimation de Richelieu, soit 3 000 chevaux, paraît donc tout aussi plausible. Une bonne partie de cette cavalerie était formée par le régiment de Bucquoy. Il s'agissait probablement d'un régiment de cuirassiers à dix compagnies, faisant de 700 à 1 000 chevaux.

L'infanterie espagnole en 1635

L'Espagne dispose, à l'aube de la guerre de Trente ans, d'une infanterie qui inspire le plus grand respect. Bien commandée, solide et disciplinée, cela fait un siècle et demi qu'elle s'impose sur les champs de bataille d'Europe. Sa force principale repose sur les terribles *tercios viejos*.

Le tercio compte, depuis 1632, 12 compagnies de 250 hommes, ou 15 compagnies de 200 hommes pour un tercio levé en dehors de la péninsule ibérique, soit un effectif théorique de 3 000 hommes par tercio. L'ordonnance de 1632, légèrement modifiée en 1633, ne souhaite pas, sans l'interdire, que les tercios soient à 20 compagnies. En pratique certains auront jusqu'à 26 compagnies. Une compagnie au complet doit compter, selon cette ordonnance, 11 offi-



Ci-contre :
Infanterie allemande ou wallonne.
Aquarelle de K.A. Wilke.
Bibliothèque Universitaire
de Lausanne.

ciers (un capitaine et son page, un *alférez*, un enseigne ou *abanderado*, un sergent, deux tambours, un fifre, un fourrier, un barbier et un chapelain) et 239 soldats dont 90 *coseletes* (piqueurs en cuirasse), 89 arquebusiers et 60 mousquetaires. Parmi les soldats, on compte 10 *cabos de escuadra*, c'est à dire chefs d'escadre ou caporaux. La compagnie de 200 hommes doit compter, pour sa part, 70 *coseletes*, 90 arquebusiers et 40 mousquetaires. Cette ordonnance prévoit aussi, pour l'état-major des compagnies, un *alferez* et deux *sargentos* (sergents) réformés, c'est à dire de remplacement. L'état-major permanent du tercio comprend 8 officiers supplémentaires : le mestre de camp, le sergent major, le capitaine de campagne, le tambour major, l'auditeur militaire, le fourrier principal, le chapelain principal et le chirurgien principal. L'ordonnance de 1632 tente par ailleurs d'endiguer la mauvaise habitude prise par les *coseletes* de se débarrasser de leurs cuirasses et de raccourcir leurs piques. Elle prévoit cependant que les piqueurs moins bien armés ne soient pas placés aux deux premiers rangs. Cette tendance à l'allègement se retrouve bien sûr chez toutes les nations d'Europe.

Certains tercios sont permanents, ou fixes, comme les régiment entretenus français. Et parmi eux, les plus redoutés sont les *tercios viejos*. Les principaux tercios fixes de l'armée de terre sont (avec le nom de leur mestre de camp en 1635), les *tercio viejo de los Estados de Flandes* (Villalobos), *tercio viejo de los estados de Brabante* (Ladron de Guevara), *tercio viejo de los Estados de Holanda* (marquis de Celada), *tercio fijo de Napoles* (Ascoli), *tercio fijo de Lombardia* (Aragon y Tafalla), *tercio fijo de Sicilia* (Toledo), *tercio de Saboya* (Coronado y Mendoza), et la *Coronelia de la Guardia del Rey*. À ces unités s'ajoutent les tercios de la Marine répartis en Espagne, à Naples et en

Sicile.

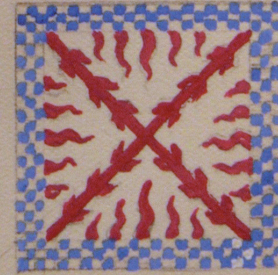
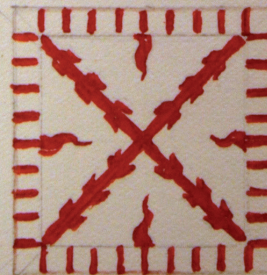
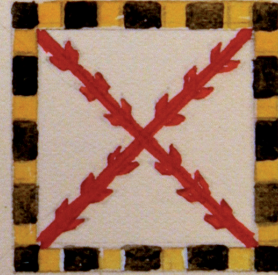
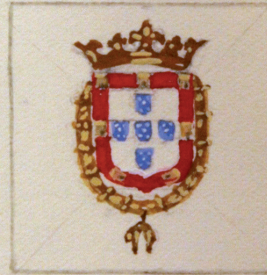
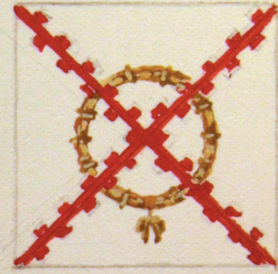
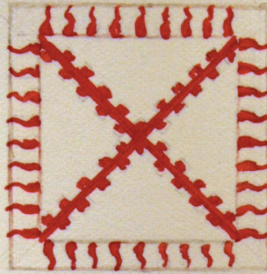
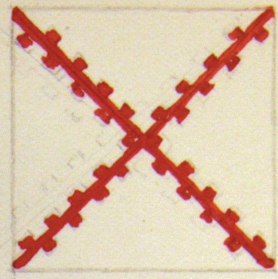
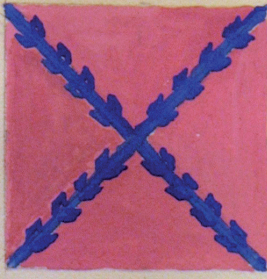
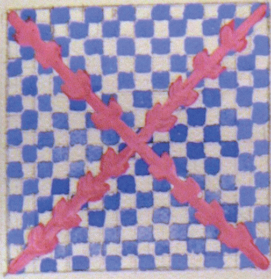
Les tercios espagnols sont par ailleurs épaulés par l'infanterie des nations, provenant des territoires appartenant à la couronne d'Espagne : Flandre, Bourgogne (qui se limite, à cette époque, à la Franche-Comté), Sicile, Naples et Lombardie (limitée au Milanais). Si l'infanterie italienne et bourguignonne est organisée sur le même pied que l'infanterie espagnole, en tercios de 12 compagnies totalisant 3 000 hommes, les tercios wallons sont organisés comme les tercios espagnols des Flandres, en 15 compagnies de 200 hommes, totalisant aussi 3 000 hommes. Mais chaque compagnie compte, sur le papier, 12 officiers, 46 piqueurs et 142 mousquetaires. Les régiments allemands ou lorrains au service de l'Espagne comptent pour leur part 10 compagnies de 250 ou 300 hommes.

Bien sûr, il s'agit d'effectifs théoriques, correspondant à un régiment nouvellement levé ou ayant *fait recrue*. En pratique, les effectifs fondaient rapidement. Ainsi, pour la bataille de Nördlingen, en 1634, le tercio d'Idiaquez compte 1 800 hommes en 26 compagnies et le tercio de Fuenclara, 1 450 hommes en 17 compagnies. Le tercio napolitain de San Sivero compte 1 900 hommes en 24 compagnies, celui de Toralto, 750 hommes en 10 compagnies et celui de Cardenas, 950 hommes en 13 compagnies. Enfin le tercio lombard du prince Doria compte 1 000 hommes en 12 compagnies alors que celui de Lunato en compte 1 300 en 15 compagnies.

Face à l'ennemi, les tercios se forment en escadrons (*escuadrones*), équivalent des bataillons français. L'escadron, qui se forme maintenant couramment à partir d'un seul tercio, se déploie dans les années 1630 sur un maximum de 12 rangs, probablement 8 ou 10 comme les bataillons français. Les



Infanterie espagnole. Aquarelle de K.A. Wilke. Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

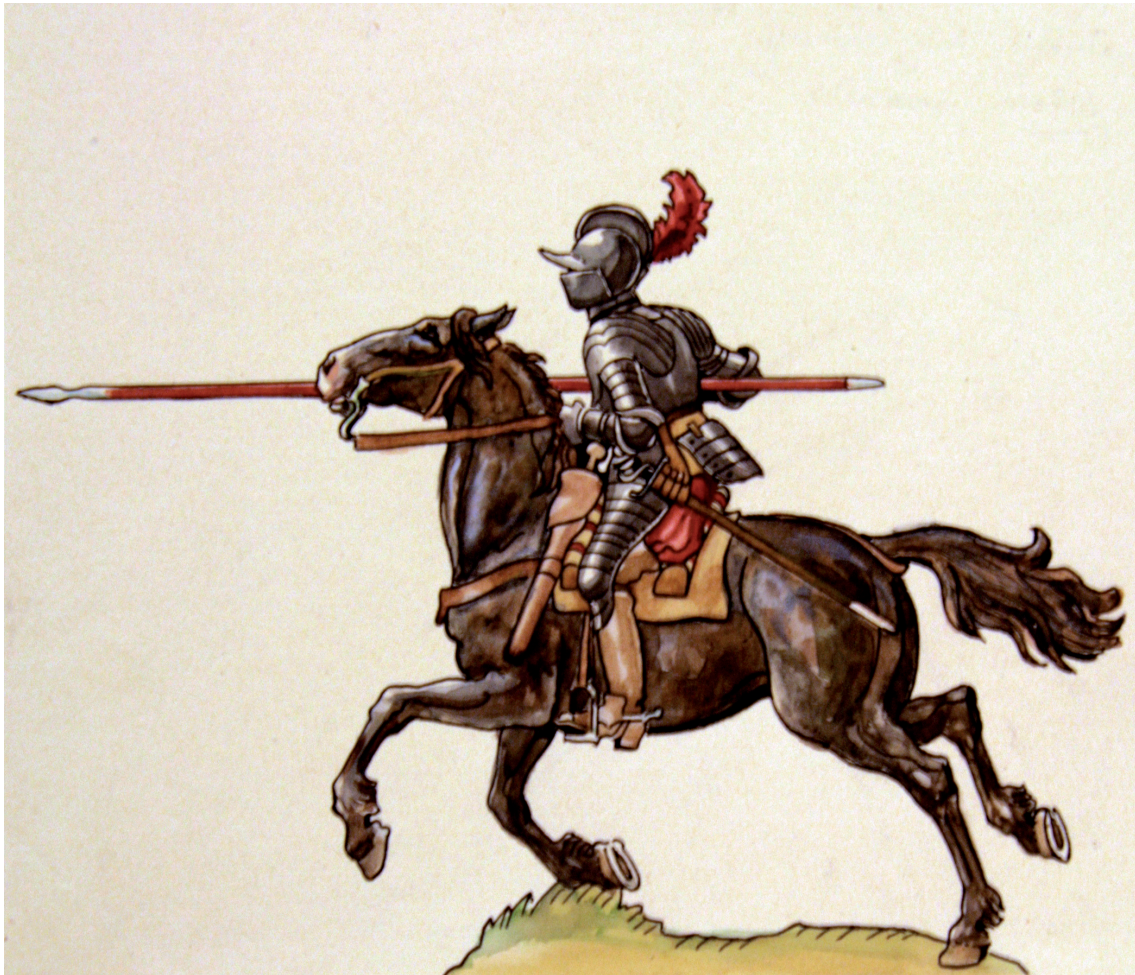


piquiers forment le bloc du centre alors que les arquebusiers forment les *garnisons* sur les deux flancs de ce bloc. Des manches (*mangas*) de mousquetaires viennent alors se déployer sur les ailes de l'escadron, mais peuvent aussi opérer indépendamment. Contrairement à une idée reçue, à partir de 1635, un escadron comptera rarement plus de 1 000 hommes. Sur le terrain, rien ne le

distingue donc de son homologue français, hollandais ou allemand.

La cavalerie espagnole en 1635

Si l'infanterie espagnole bénéficie d'une forte réputation, il n'en est pas de même pour la cavalerie. Et de fait, le roi d'Espagne



Ci-dessus :

Lancier espagnol vers 1620-30. Son équipement, en dehors de la lance, est proche de celui des gendarmes français. Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Page précédente :

Drapeaux ou *banderas* espagnols : en haut à gauche et au milieu, tercio de Spinola d'après le tableau *les lances de Breda* de Velazquez. En haut à droite et les trois drapeaux d'en dessous : quatre *banderas* reconstituées d'après le tableau de Dirk Van Delen représentant le Ridderzall (Hollande) en 1661. Tout en bas de gauche à droite, bandera du tercio sarde de Castelvi, bandera d'un tercio non identifié présent à Rocroi et bandera du tercio italien de Visconti.

Aquarelle de K.A. Wilke. Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

recrute une grande partie de sa cavalerie en Lombardie, à Naples, en Wallonie, en Franche-Comté, en Lorraine, ou encore en Allemagne. Ainsi, l'armée du Cardinal-Infante qui se dirige vers Nördlingen, en 1634, compte 700 cavaliers napolitains, 590 cavaliers bourguignons et 500 cavaliers lombards pour seulement 230 gardes à cheval espagnols, en deux compagnies.

Il existe alors trois grands types de cavaliers au service du royaume d'Espagne : le lancier (*caballo-lanza*), le cuirassé (*caballo coraza* qui a remplacé le reître ou *herre-ruelo*) et l'arquebusier à cheval (*arcabucero a caballo*).

La cavalerie l'espagnole est la dernière à utiliser des lanciers, en Europe, mais ceux-ci ne sont plus qu'en faible nombre, formant principalement des compagnies de Gardes. Ludovic Melzo, dont les *Règles militaires pour le gouvernement et le service de la cavalerie* furent publiées en 1619, affirmait que *la principale utilisation de ces lances consiste à suivre les arquebusiers, lesquels, après avoir délivrer leur charge sur les troupes ennemies de face et par les côtés, les ayant décomposées et mises en confusion, seront suivies par la charge des lances par le côté ou de face en fonction de l'occasion ou de l'opportunité qui se présente*. Mais il soulignait déjà qu'il fallait quatre conditions pour bien utiliser des lanciers : un terrain favorable, un cheval de qualité, un cavalier bien entraîné et une formation de combat adaptée, c'est à dire de petites troupes d'une trentaine de lances. Enfin, l'auteur espagnol liste l'équipement théorique du lancier : la cuirasse (plastron et dossière) à l'épreuve des balles, les cuissards (*quixotes*), les garde-reins, les brassards, la salade (*celada*, un casque à visière) et un gantelet à l'allemande à la main gauche. La lance du capitaine devra porter sa banderole de manière bien

voyante. Les soldats peuvent remplacer les cuissards par des tassettes, plus pratiques pour le travail de la lance. *Ils devront porter un pistolet d'un côté de l'arçon et la salade ou bourguignotte de l'autre.*

Les *caballos corazas* sont, en cette première moitié du XVII^e siècle, similaires aux chevaux légers français. Ils forment à cet égard la plus grande part de la cavalerie espagnole. Melzo décrit ainsi leur équipement : *les soldats des cuirasses doivent être armés d'un plastron et d'une dossière à l'épreuve du pistolet, et des autres armes que portent les soldats des lances, et de plus ils doivent porter des cuissards (quixotes). Ils doivent porter des pistolets d'arçon, et derrière, à droite, ils attachent d'ordinaire la salade (celada)*. Comme pour la cavalerie française, sous l'influence des Suédois et des Hongrois, cet équipement va progressivement s'alléger, à partir des années 1634-36, pour ne garder que la demi-armure et un casque de type bourguignotte ou capeline.

L'arquebusier à cheval est l'équivalent du carabin français. Melzo affirme que *les arquebusiers à cheval furent inventés par les français, lors des dernières guerres du Piémont qui les appelèrent dragons, nom qu'ils gardent encore. Ayant appris l'avantage et l'utilité de cette nouvelle sorte de soldatesque, les Espagnols commencèrent aussi à les utiliser au sein de leur armée. Et lorsque le duc d'Albe passa dans les Flandres, il amena avec lui quelques une de ces compagnies. Elles servirent d'abord à pied, puis elles servirent à cheval, avec des arquebuses à rouet, et elles continuèrent à servir ainsi*. Quand à son équipement, il écrit qu'*il serait convenable d'armer les arquebusiers à cheval d'un plastron et d'une dossière (cuirasse), mais cela reste à prouver ; parce que embarrassés de ces armes, ils ne peuvent servir en les occasions où il est nécessaire de mettre pied à terre. (...) En aucun cas ils ne doivent mettre*

des cuissards, ni des garde-reins, parce qu'ils sont excessivement embarrassants lorsqu'il faut mettre pied à terre. Ils doivent porter une arquebuse légère... Les soldats devront porter un mousquet à rouet, de onze livres et demi de balle, le canon long de quatre palmes, qu'ils devront porter du côté droit avec la bandoulière ; et y ajouter un morion de même qualité et forme que celui du capitaine.

Enfin, les généraux possèdent fréquemment deux compagnies de gardes, une de lanciers et une autre d'arquebusiers à cheval. Les deux compagnies de gardes du Cardinal-Infante seront ainsi présentes à la bataille de Nördlingen. Melzo les évoquait déjà dans son traité, vers 1615.

La cavalerie espagnole est organisée en compagnies de théoriquement 100 chevaux.



Ci-dessus : Carabin espagnol.
Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Chaque compagnie, commandée par un capitaine, doit aussi comprendre deux trompettes, un maréchal des logis, un fourrier, un chapelain, un armurier et un barbier.

Melzo précise que les cuirassiers devront toujours se déplacer au trot, pour ne pas se désunir, et qu'ils devront être ordonnés en gros escadrons de 200 à 400 chevaux. *Plus l'escadron sera renforcé, mieux ce sera, et la rencontre plus galante, et on pourra en attendre le meilleur effet*, ajoute-t-il.

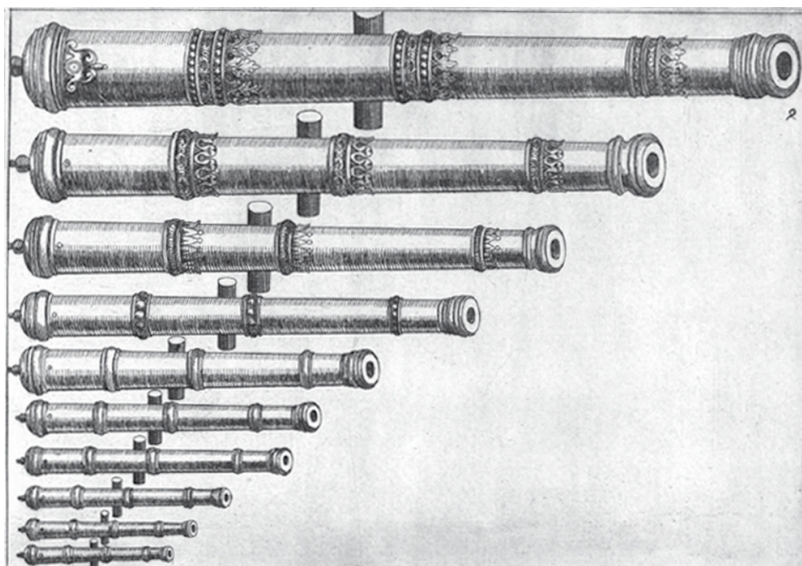
L'Artillerie

Depuis 1609, selon Diego Ufano Velasco, l'artillerie espagnole n'utilise plus, théoriquement, que quatre calibres : le canon tirant 40 livres de balles, le demi-canon tirant 24 livres de balles, le quart de canon tirant 10 livres de balles et le quint de canon - ou *octave* et auquel on peut substituer la quart de couleuvrine - tirant 5 livres de balles. Seuls les deux derniers sont utilisés en campagne, les deux premiers étant réservés aux sièges.

L'armée se déploie

Selon Brancaccio, une armée espagnole des années 1620 dispose sa cavalerie de chaque côté de l'infanterie, les troupes d'arquebusiers à l'extérieur, et les troupes de cuirassiers entre l'infanterie et les arquebusiers à cheval. Une troupe de près de 200 cuirassiers sera placée en avant, suivie de deux troupes de 300 cuirassiers de chaque côté et à 60 pas derrière, suivies de trois autres troupes à 60 pas derrière, dans les intervalles, puis enfin, un dernier échelon de deux troupes à 60 pas derrière, dans les intervalles. Au centre, l'infanterie est aussi disposée en échiquier, chaque escadron à 200 pas l'un de l'autre, pour laisser au second échelon la place de passer dans les intervalles. Le second échelon se positionne 20 pas derrière leur premier et les manches de mousquetaires et arquebusiers se disposent entre les troupes de cavalerie et entre les escadrons d'infanterie.

Une relation du voyage du Cardinal-Infante en 1633-34, nous précise le déploiement réel d'une armée espagnole : début septembre 1634, peu avant la bataille de

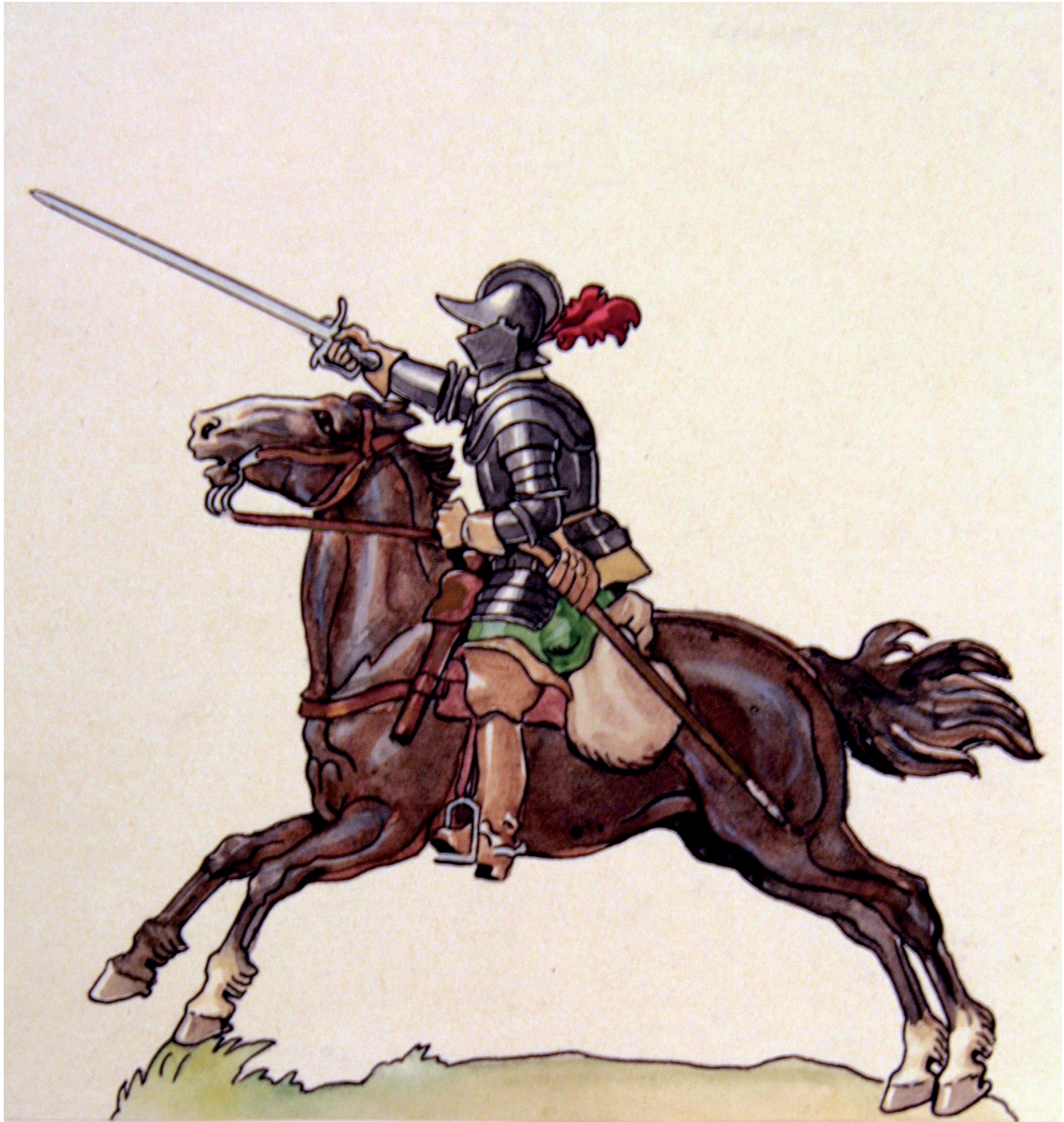


Ci-dessus : divers calibres de couleuvrines au temps de Diego Ufano.

Nördlingen, toute l'infanterie se mit en escadrons, chaque tercio à côté l'un de l'autre, ainsi bien fixés, occupant un front de plus d'un quart de grande lieue (soit 1,5 kilomètre), ils étaient neuf tercios en tout, deux d'Espagnols, quatre de Napolitains, trois de Lombards et deux régiments d'Allemands. Chaque tercio constituait alors un escadron

occupant un front de près de 170 mètres.

À Avins, le prince Thomas déploiera son infanterie sur deux lignes, les sept escadrons d'infanterie disposés en échiquiers. La cavalerie, dans un premier temps placée en un rideau pour masquer les lignes espagnoles, sera ensuite déployée sur les ailes et en seconde ligne.



Ci-dessus :

Cuirassier espagnol. Son équipement est très proche de ses homologues chevaux légers français : bourguignotte, cuirasse et tassettes, plus des protections pour les bras.

Collection Raoul Gerard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

La bataille

Les instructions données aux deux maréchaux par le Roi sont claires : l'armée devra se réunir le 28 avril à Mézières puis se trouver le 12 mai à Rochefort (au nord-est de Mézières) où elle fera sa jonction avec celle du prince d'Orange. Si les *forces d'Espagne* s'opposent aux maréchaux, il leur est alors permis de combattre l'ennemi, *s'ils jugent le pouvoir faire avec grand avantage & grande apparence de succès*. Puis, *les deux armées étant jointes, sa Majesté estime que la première fin que l'on doit avoir, est de combattre les ennemis, à quoi il se faut attacher autant qu'il sera possible*.

L'armée française passera en réalité la Meuse à Mézières les 7-8 mai et sera à Rochefort le 16 mai. Le prince d'Orange n'étant pas au rendez-vous, les maréchaux décident alors *d'aller au-devant de lui jusqu'à Maestricht*. L'armée campe le 18 mai autour de *Marche-en-Famine* (aujourd'hui, Marche-en-Famenne). Le 19 mai, la brigade Brézé campe à Tinlo (Tinlot) et la brigade Châtillon à Freteur (Fraiture), quelques kilomètres plus à l'est. Un ou deux jours plus tôt, selon Pontis, les compagnies de chevaux légers de Viantez et de Lansac (300 chevaux au total), ont été envoyées en reconnaissance vers Namur, et prennent *Avein* (aujourd'hui *Avins*) au passage. Ils repèrent les Espagnols qui traversent la Meuse à Namur, dénombrant jusqu'à 40 compagnies de cavalerie. Les chevaux légers français se replient alors au trot vers Avins, *les ennemis ayant commencé bientôt après à détacher quelques pelotons de cavalerie pour battre la campagne, & venir reconnaître notre Armée*. Pontis, Viantez et Lansac font leur rapport à Brézé, *qui eut d'abord quelque peine à croire que les ennemis fussent si proches : mais ne pouvant néanmoins démentir nos yeux &*

nos oreilles, il donna à l'heure même tous les ordres pour que nous ne fussions pas surpris par les ennemis.

Le village d'Avins se trouve 7 kilomètres au sud-est de Tinlot : cela signifie que l'armée a dû revenir sur ses pas pour affronter l'ennemi, ce que névoque pas la relation du *Mercurius Français*, reprise par Richelieu. Puysegur nous apprend pour sa part que Châtillon, après avoir pris Marche-en-Famenne, ordonna à *Monsieur de Brezé de tirer droit à un village qui était proche d'un passage qui conduisait à Liège ; c'est un lieu d'un très difficile accès, où nous allâmes néanmoins loger, laissant un village nommé Autin, distant d'un quart de lieue de nôtre, pour loger la brigade de monsieur de Châtillon*. Il s'agit peut-être du petit village, aujourd'hui nommé Atrin, qui se trouve entre Marche-en-Famenne et Tinlot. Atrin se trouve à moins de 5 kilomètres à l'est d'Avins. Puysegur rapporte alors que Châtillon ne vint pas prendre ses quartiers à Autin, et *Monsieur le Prince Thomas qui commandait l'Armée de Flandre, se logea dans le village*. Châtillon a donc probablement continué jusqu'à Tinlot (ou Tinlo).

Le 20 mai, le prince Thomas poste *avantageusement* son armée près du village d'Avins. La brigade Brézé, qui se trouve alors sur le flanc gauche de l'armée, *fut mise par lui en bataille en un instant, & s'avança jusqu'au lieu où étaient les escadrons pour les soutenir*. Selon Pontis, *monsieur le maréchal de Châtillon avec toute l'arrière-garde était encore assez éloigné ; & quoique le maréchal de Brezay ne fût pas fâché de commencer la bataille sans lui, il l'envoya néanmoins avertir de s'avancer en diligence*. D'après Puysegur, *l'armée fut presque en un instant rangée*

en bataille, & j'eus l'honneur de l'y mettre, d'autant que celui qui en était Sergent, était lors avec Monsieur de Châtillon, & moi j'en faisais la charge dans la brigade de Monsieur de Brezé, lorsqu'elle était séparée pour aller en bataille, depuis le quartier où nous étions, jusques à celui des ennemis. La plaine n'était pas trop grande pour la brigade de Monsieur de Brezé ; je la séparai en deux lignes, faisant cinq bataillons à la première, & cinq à la seconde ; & sur chaque aile des deux lignes, sept escadrons de cent chevaux chacun, & marchâmes droit aux ennemis. Puis l'armée de Monsieur de Châtillon parut, qui venait en toute diligence du côté de notre main gauche, qui était celle qu'elle devait tenir en combattant, à cause que Monsieur de Brezé étant en jour de commandement, devait avoir la droite. Comme il approchait de nous, sa cavalerie arrivant la première, je fis faire à droite aux sept escadrons qui couvraient notre aile gauche, & proche de nôtre infanterie ; & en même temps que celle de Monsieur de Châtillon arrivait, ils prenaient leurs postes. Le plan de Tavernier nous montre, pour les deux brigades, une première ligne de 10 bataillons et une seconde ligne de 8 bataillons d'infanterie, quatre bataillons de la brigade Châtillon étant en troisième ligne. Chaque aile de cavalerie est formée de deux lignes de 5 escadrons (6 escadrons pour la première ligne de Brézé), 8 escadrons étant intercalés entre les bataillons de la troisième ligne. Les gendarmes et chevaux légers de Monsieur sont placés au milieu de la seconde ligne d'infanterie, entre les deux brigades. Les instructions que Puysegur nous dit avoir données paraissent donc proches du déploiement présenté par Tavernier.

Selon Pontis, à son arrivée, le maréchal de Châtillon, considérant avec sa froideur accoutumée la posture des ennemis, dit fièrement aux officiers qui étaient présents : je me réjouis de les voir si près de nous ; je les

aime mieux là qu'à Bruxelles.

Le prince Thomas n'avait pas rangé son armée en bataille vis à vis des Français, mais il l'avait retranchée dans de grands chemins, & dans des champs fort élevés, comme sont tous les villages du pays de Liège. Selon le Mercure Français, l'armée espagnole avait prit un poste fort avantageux, ayant placé toute leur infanterie dans un petit vallon couvert de grosses haies où ils avaient mis toute leur mousqueterie avec seize pièces de canon fort bien placées, et avaient avancé quinze cents chevaux dans la plaine pour nous attirer dans le gros de leur infanterie qu'ils tenaient cachée dans ce vallon, ce qui nous empêcha d'abord de bien reconnaître leurs forces ; le reste de leur cavalerie était dans une autre campagne par là le vallon derrière leur infanterie. Ces dispositions confirment celles présentées par le plan de Tavernier.

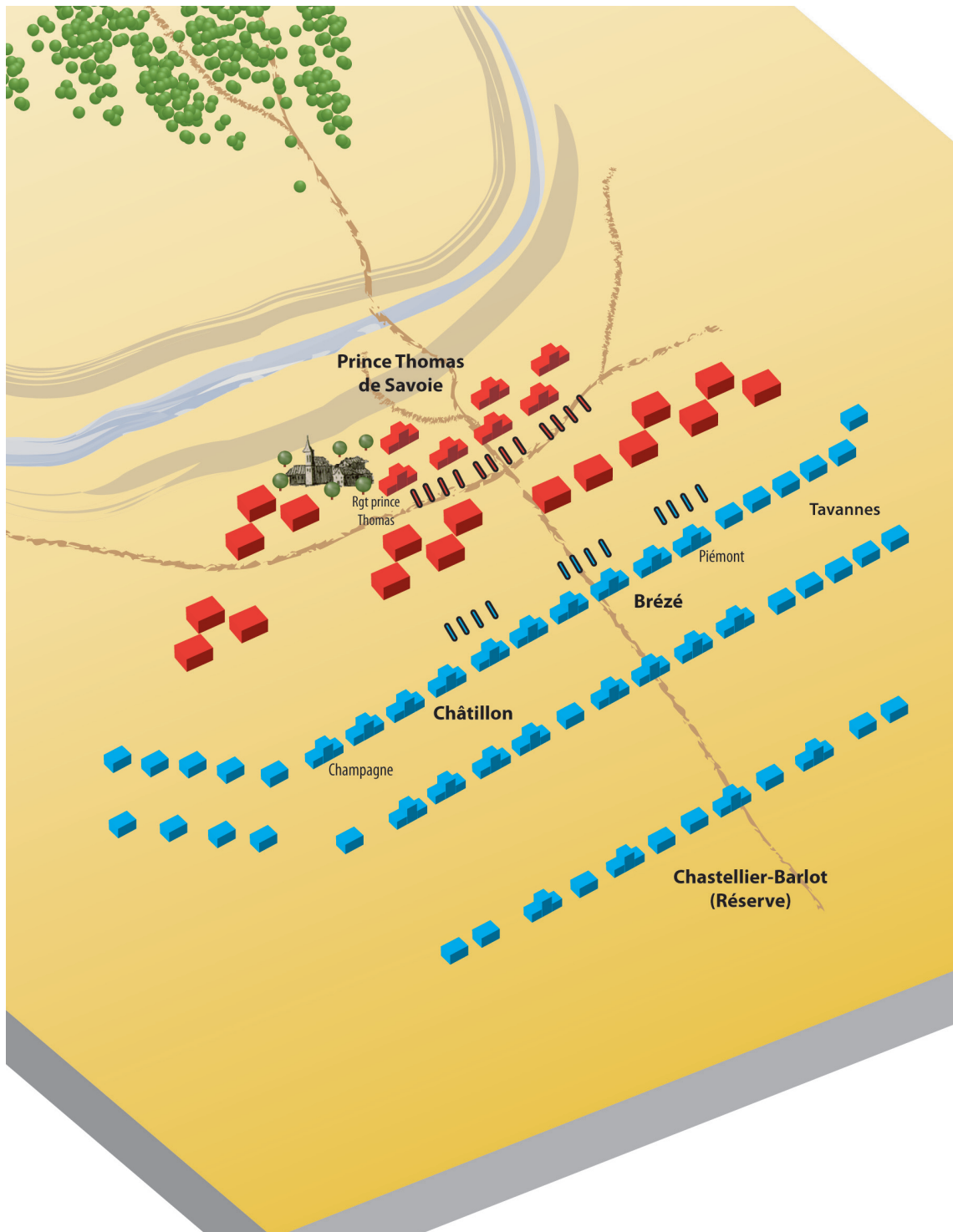
Lors le maréchal de Châtillon donna ordre au sieur de La Meilleraye de faire avancer douze pièces de campagne pour mettre à la tête de nos bataillons, ce qu'il exécuta promptement ; la plaine par laquelle nous marchions étant assez large pour mettre les deux brigades de front, le maréchal de Brezé ayant l'aile droite de l'armée avec toute ses troupes ensemble, et le maréchal de Châtillon la gauche avec une partie des siennes seulement, bien qu'il crût pouvoir prétendre qu'en un jour de bataille, qui est une occasion signalée qui arrive rarement, il devait conserver son droit d'ancienneté et commander l'armée, nous avançâmes en très-bon ordre, l'infanterie au milieu et la cavalerie sur les ailes et pressant les ennemis (Mercure Français).

Selon Pontis, la bataille débute par un combat entre enfants perdus qui tourne à l'avantage des Espagnols : Au commencement du combat, les enfants perdus des ennemis repoussèrent les nôtres, qui tombèrent avec assez de désordre sur ceux qui les sou-

tenaient. Puis, selon le *Mercure Français*, la cavalerie de l'aile gauche espagnole, qui était avancée, se retira vers celle qui était derrière leur infanterie, laissant deux escadrons à côté de l'infanterie de main droite, et leurs

carabins à côté desdits escadrons.

Selon la relation officielle, la bataille commença par l'aile droite (qui était plus proche des ennemis), que le sieur de Brezé avait disposé de telle sorte, que la cavalerie & l'infan-



terie se soutenant l'un l'autre, il était impossible, sans un grand malheur, de les rompre & de les forcer. Puysegur rapporte alors que, notre cavalerie s'avançant sur nôtre aile droite, les ennemis firent une décharge dessus. Il y eut la moitié des escadrons qui prit la fuite, & en fuyant rompit la moitié de l'aile droite de nos mousquets. Cette première phase est confirmée par le *Mercuré Français* : La décharge que les ennemis firent sur les nôtres de leurs carabins, canon & infanterie fut très-grande, quelques escadrons en furent ébranlés d'abord ; & après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevait, mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes, qui ne se reconnaissaient presque plus, aucun ayant fait leur décharge contre les nôtres, même à l'endroit où était le Maréchal de Brezé. Nonobstant ce petit désordre, quelques escadrons de cavalerie ne laissèrent pas d'enfoncer les ennemis sur la droite : & Monsieur de Brezé ayant rallié tout ce qui s'était mis en désordre, les ramena au combat avec tant d'ardeur & de regret seulement d'avoir branlé, que les ennemis firent encore emportés en un autre endroit où ils donnèrent. Le récit de Richelieu diffère en ce point de celui de Puysegur tout en apportant une précision à celui du *Mercuré Français* : quelques-uns de ces escadrons ayant été surpris de la grande décharge des carabins et mousqueterie des ennemis, et leurs chevaux épouvantés du bruit et de la fumée de leurs canons, furent renversés sur des bataillons d'infanterie qu'ils mirent en désordre, entre lesquels était le régiment de Piémont qui fut mis en mauvais état, et après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevait, mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes qui ne se reconnaissaient presque plus, aucunes ayant fait leurs décharges contre les nôtres. Puysegur étant un proche du Roi, est-ce une façon,

pour le Cardinal, de rivaliser une fois de plus avec lui ? Ou Puysegur a-t-il voulu relativiser cet événement en affirmant que seule la moitié de l'aile droite des mousquets du régiment de Piémont ne fut rompue ? Le *Mercuré Français* confirme de son côté que plusieurs bataillons français furent mis en désordre mais qu'ils furent ralliés : Le Maréchal de Brezé rallia ses bataillons qui avaient été en désordre, et les envoya attaquer l'infanterie des ennemis qui était à gauche de leur canon, laquelle ils emportèrent ; pendant qu'il les soutenait avec le reste de la brigade qui n'avait point passé, qu'il avait remis en ordre et que le sieur de Monsolins mena.

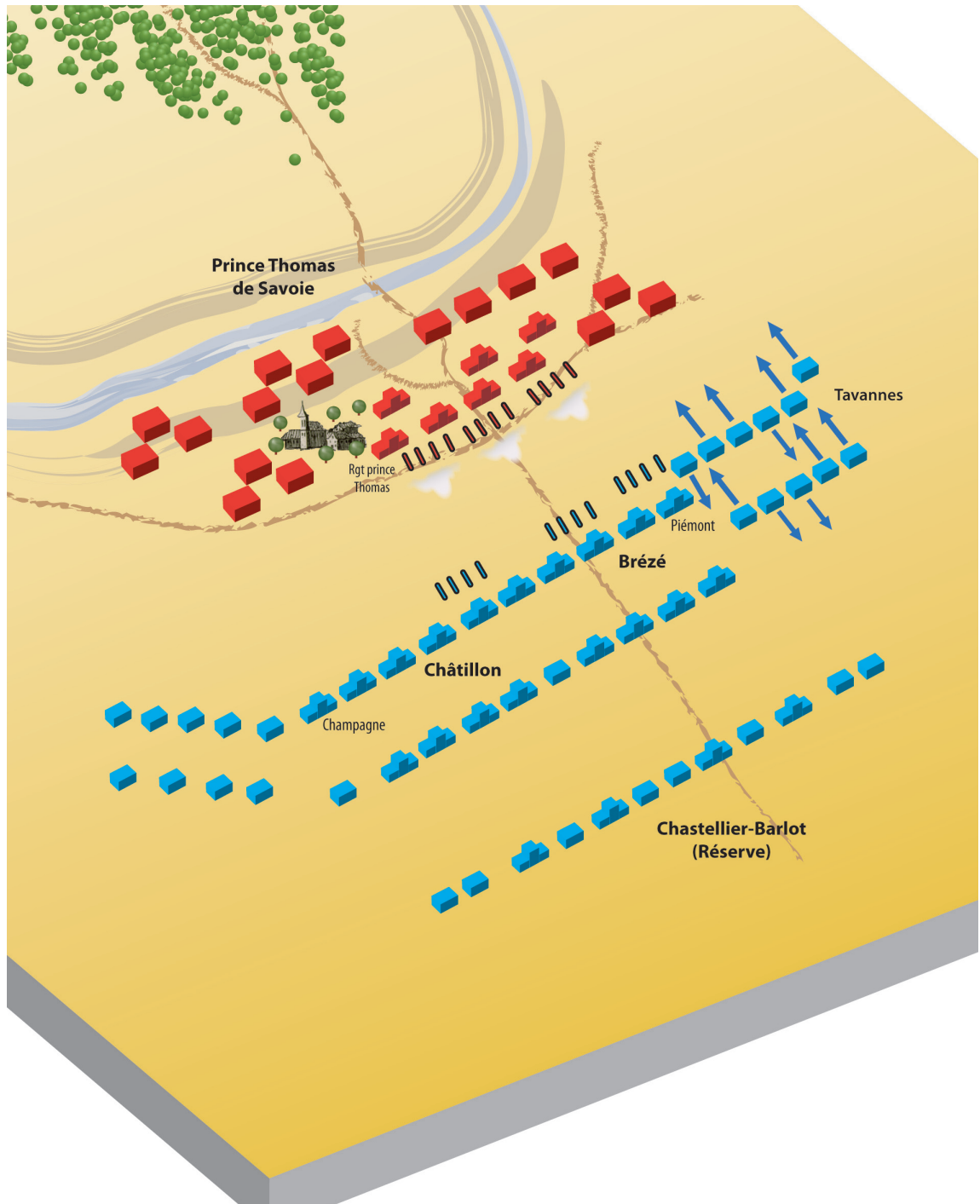
Puysegur rapporte qu'ensuite l'infanterie prit le bourg d'Avins : Nôtre infanterie avançait toujours, & était fort proche de leurs retranchements. Ils tirèrent deux coups de canon chargés à cartouche, dont ils tuèrent dans le bataillon trente ou quarante hommes ; & en blessèrent autant. (...) Nous les enfonçâmes avec l'infanterie, & nous gagnâmes tout le bourg & toutes les avenues. Quand nous fûmes rendus maîtres du bourg, & que nous eûmes passé, leur cavalerie voulut venir à nous ; mais la nôtre chargea si bien à point qu'elle la défit.

Cette charge de la cavalerie est détaillée par le cardinal de Richelieu : le marquis de Tavannes, à la tête des compagnies des sieurs de Viantes, La Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, La Ferté-Senneterre, Isaut, Beauregard-Champroud, Bouchavane et La Clavière avec une partie de leurs escadrons enfonça la cavalerie des ennemis qui était de leur côté ; le sieur de Charnacé se trouva parmi eux, où il se fit signaler par son jugement et son courage. Ce succès de l'aile droite française est bien sûr confirmé par le *Relation officielle de la bataille* : Nonobstant ce petit désordre, quelques escadrons de cavalerie ne laissèrent pas d'enfoncer les ennemis sur la droite : & Monsieur de Brezé

ayant rallié tout ce qui s'était mis en désordre, les ramena au combat avec tant d'ardeur & de regret seulement d'avoir branlé, que les ennemis firent encore emportés en un autre endroit où ils donnèrent.

Il est difficile de déduire à quel moment exact la cavalerie chargea l'aile gauche en-

nemie. Selon le rédacteur de la Relation Officielle, cette charge eut lieu avant que Brézé ne rallie *tout ce qui s'était mis en désordre* alors que Puysegur la place après la prise du bourg. L'hypothèse la plus probable est que la charge de la cavalerie de l'aile droite advint avant la réorganisation de



l'infanterie, Puysegur faisant peut-être référence à la charge de l'aile gauche française.

L'aile gauche française s'ébranla peu après le succès de la cavalerie de l'aile droite : *Le maréchal de Châtillon étant à la tête de l'aile gauche, voyant les bataillons des ennemis qui étaient à main droite de leur canon en bon ordre et en état de faire résistance, fit commandement au régiment de Champagne de les attaquer ; le marquis de Varenne à la tête, la pique à la main, leur montrant le chemin de bien faire, ils y allèrent avec tel ordre et courage qu'ils battirent franc d'abord un régiment espagnol et le régiment du prince Thomas ; les régiments du Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan y donnèrent ensuite et achevèrent de mettre en route l'infanterie des ennemis ; et notre cavalerie de main gauche, le sieur Lambert, maréchal de camp, à leur tête, avec les compagnies des sieurs Moulinet, Brouilly, Cluy, Hocquincourt, Fourrilles, comte d'Ayen, Aubays, Saint-Martin, Asserac, Belin, et les compagnies de carabins d'Arnaud, Bideran, Montbuisson, Villars, couplées en escadron, ne perdit point de temps d'aller droit à la leur, selon l'ordre qu'en avait donné le maréchal de Châtillon ; il y allèrent avec telle hardiesse que quinze cents chevaux des ennemis ployèrent devant eux aux premiers coups de pistolet, et l'escadron de Moulinet trouvant un régiment des ennemis qui commençait à se rallier le tailla en pièces. Messieurs de Vendôme (les ducs de Mercoeur et de Beaufort, fils du duc de Vendôme) se trouvèrent à cette charge, où ils firent paraître l'ardeur de leur courage, s'étant portés très-généreusement ; alors il n'y eut plus qu'à poursuivre la victoire et à tuer (Mémoires de Richelieu).* Ce succès nous est bien sûr confirmé par la relation officielle de la bataille : *L'aile droite ayant en cette sorte fait plier les ennemis, & déjà gagné leur canon, on s'aperçut que l'aile gauche où*

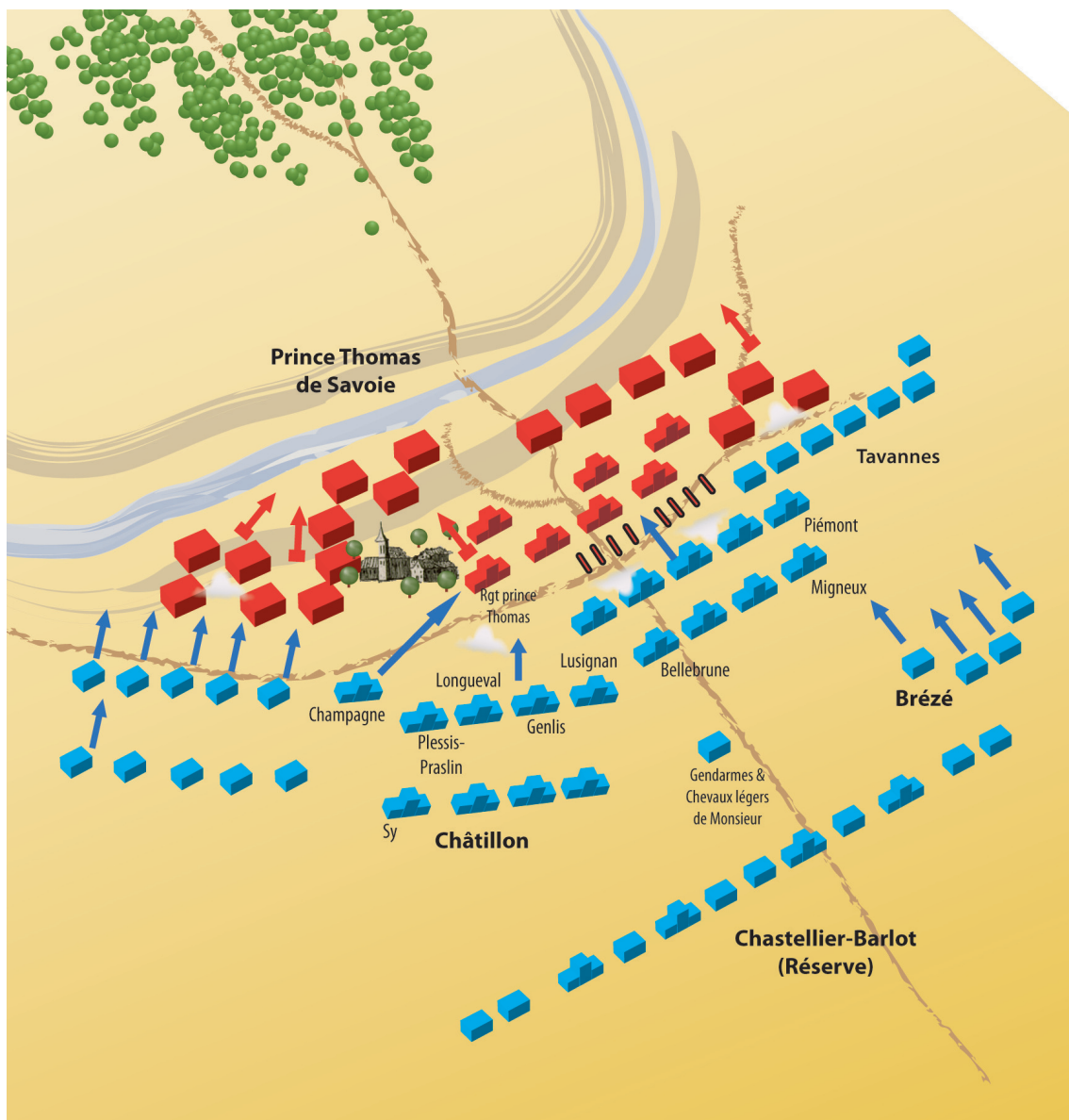
Monsieur de Châtillon commandait avait eu un pareil succès, & que la cavalerie des ennemis avait aussi lâché le pied de ce côté-là, si bien qu'il ne restait plus que leur infanterie qui avait fait ferme. Mais cette relation y ajoute ensuite une seconde attaque de la part de la seconde ligne des deux brigades, en plus de Champagne. Cette formulation laisse penser que la première attaque n'est pas venue à bout du *tercio viejo* espagnol : *Le sieur de la Meilleraye qui en fut averti par le sieur de Charnacé, laissa les escadrons de cavalerie, à la tête desquels il avait combattu jusqu'à lors à l'aile droite ; & cependant qu'ils allaient poursuivant la victoire, s'en revint demander audit sieur de Châtillon les régiments de Champagne, de Cy, de Bellebrune, & de Mignieux, pour attaquer ce qui restait d'infanterie aux ennemis. Monsieur de Châtillon l'ayant trouvé bon, Champagne donna le premier courageusement, fut suivi & soutenu par les autres, ce qui acheva le combat ; car le sieur de Brezé avait fait avancer trois bataillons, & six ou sept escadrons pour les secourir, lesquels voyant qu'ils n'en avaient pas besoin avaient passé plus outre, pour empêcher le ralliement des ennemis, & assurer la victoire (Relation officielle de la bataille d'Avein).* Les historiens espagnols, comme Canovas del Castillo, conviennent que les deux tercios espagnols et italiens de Guevara et Sfondrato ont continué à tenir longtemps après que l'infanterie et la cavalerie des nations aient pris la fuite.

Enfin, Richelieu et le *Mercurie Français* nous précisent que les gendarmes et chevaux légers de Monsieur ne donnèrent pas et que la réserve de Chastellier-Barlot arriva trop tard pour participer à cette victoire : *La compagnie de gendarmes et celle de cheveu-légers de Monsieur demeura pour le gros de réserve, le sieur de La Ferté-Imbaut à leur tête ; la contenance ferme de*

cet escadron donnant de l'effroi aux ennemis, Châtelier-Barlot étant demeuré au quartier du maréchal Châtillon par son ordre très-express pour assembler le reste des troupes de sa brigade, ne manqua de s'avancer après plus diligemment qu'il put, mais il ne vint qu'après le combat achevé ; il ne laissa pas d'arriver à propos, car si les ennemis eussent fait plus de résistance ou se fussent ralliés, ce nouveau renfort nous eût bien aidés (Mémoires de Richelieu).

ennemis sur le champ et sur le chemin de leur fuite 4 000 morts, toute leur artillerie prise, avec tous leurs drapeaux, et quelques cornettes aussi, et cent cinquante mille patagons. Le Comte de la Faira fils du Comte de Benevent, gouverneur d'Anvers, le Comte Vuilleruad Lieutenant de l'artillerie, le colonel Alonse Ladron Espagnol, le colonel Sfondrate Italien, le colonel Brons Anglais, Dom Carlos d'Autriche fils bâtard de l'Archiduc Leopold furent pris prisonniers, et quantité d'autres. Le Prince Thomas se sauva de bonne heure. Le Comte Buquoy se retira lui quatorzième

Selon le *Mercur*e Français, il demeura des



dans Namur, après avoir tué deux chevaux sous lui.

Bien sûr, les chiffres des pertes varient d'une source à l'autre : Il demeura des ennemis sur le champ, et sur le chemin de leur fuite, quatre mille morts ; toute leur artillerie prise avec tous leurs drapeaux, et quelques cornettes aussi, affirme Richelieu dans ses Mémoires. Mais dans une lettre au cardinal de la Valette, il relève 5 000 morts, 1 500 blessés & 1 300 prisonniers chez le prince Thomas, ainsi que 50 à 60 drapeaux et cornettes pris.

La Relation officielle de la bataille gonfle les chiffres des pertes espagnoles à plus de 5 000 demeurés morts sur la place, 16 pièces de canon, & le bagage pris, 89 drapeaux, 15 cornettes, 1 800 prisonniers,

Les Espagnols soutiennent de leur côté que deux de leurs régiments furent défaits, & que 4 ou 500 braves gens furent tués par 30 000 hommes. Selon Grotius, les Français se vantent qu'ils n'ont pas perdu cinquante hommes, & que plus de 6 000 Espagnols sont demeurés sur la place. Ceux qui ont examiné les choses avec soin comptent 4 000 Espagnols & 500 Français morts.

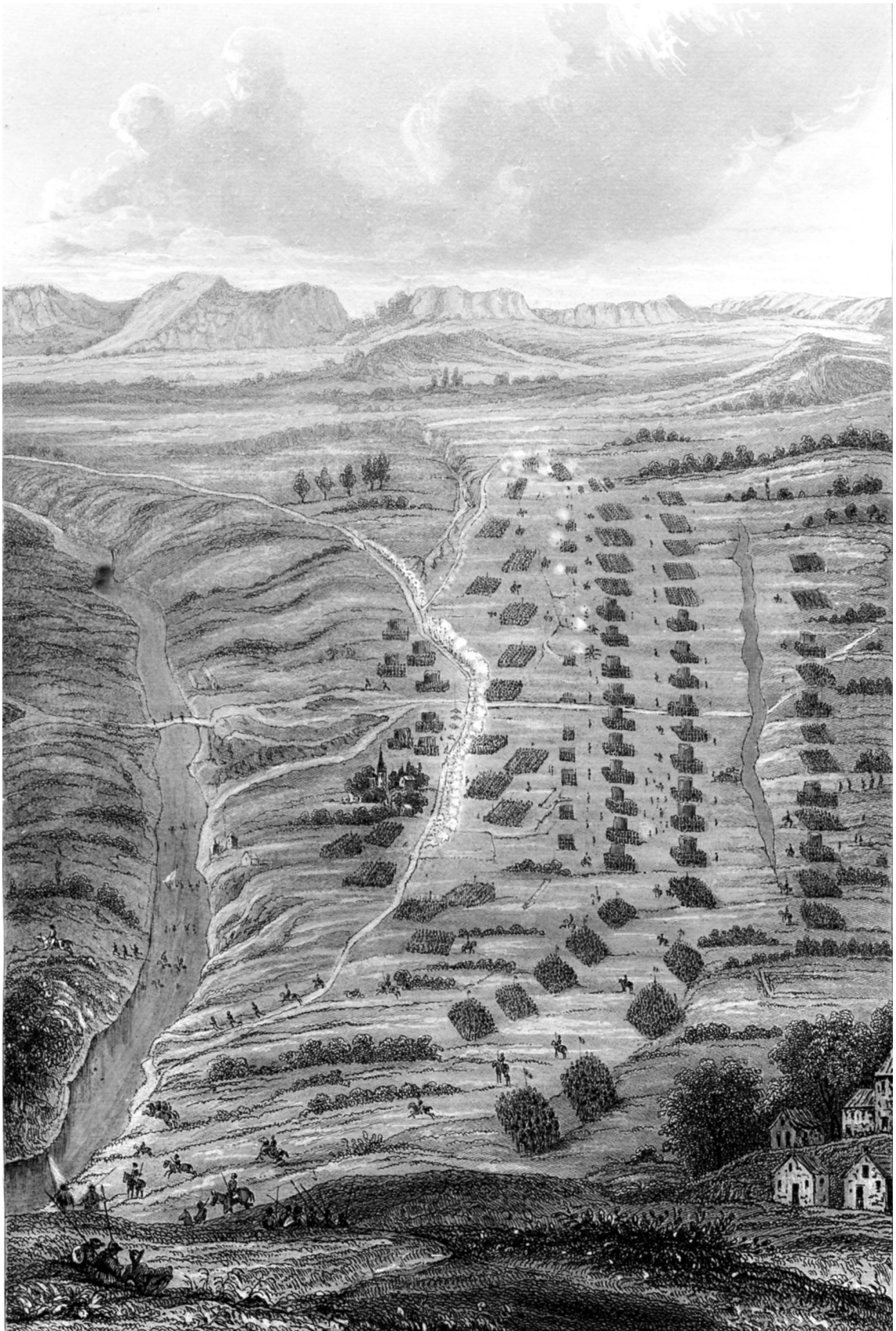
Richelieu ne compte pour sa part, côté français, que 200 hommes de pied et environ 60 maîtres perdus, chiffres repris du Mercure Français, alors que la Relation Officielle évoque 50 morts, & 150 blessés.

Cette victoire sera bien sûr saluée comme il se doit. Richelieu écrit ainsi aux maréchaux, le 30 juin, comme je ne saurais assez vous représenter la satisfaction que le Roy a du service que vous lui avez rendu depuis peu en la conduite de son armée. Il m'est aussi impossible de vous faire connaître la joie que j'ai en mon particulier de l'avantage qu'elle a remporté, & de la gloire que vous y avez acquise.



Ci-contre :
Un Maréchal. Dessin de JOB.

Page suivante :
Gravure reproduisant un tableau de la bataille d'Avein détenu par la Galerie Historique de Versailles.



INFANTERIE.

- A- Piedmont
- B- Saucourt
- C- La Melleraye
- D- La Mothe Audencourt
- E- Maréchal de Brezé
- F- Luzignan
- G- Genlis
- H- Longueval
- I- Plessis-Praslin
- K- Champagne
- L- Migneux
- M- Polignac
- N- Castelnault
- O- Belle Brune
- P- Calonge
- Q- Coursen
- R- Chuin
- S- Sy
- T- Marquis de Brezé
- V- Mommege
- X- Meniserren
- Y- Gransé

CAVALERIE.

- 1- Viantez & Terail
- 2- Beaugard & Tivolieres
- 3- Roche Saint-Quentin & Beaupré
- 4- La Ferté Seneterre & Seneterne
- 5- Lenoncourt & d'Aumont
- 6- Roche Baritanet & Lansac
- 7- Aubaye
- 9- Brouilly
- 10- Moulinet & Auquincourt
- 11- Carabins français (Arnaut, Bideraut, Maubuisson, Villars)
- 12- Luzerne & du Tour
- 13- La Valette & Izo
- 14- La Courbe & Requin
- 15- Prallin & Francierre
- 16- La Colonelle & la Claviere
- 17- Gendarmes & chevaux légers de Monsieur
- 18- Belin
- 19- Fourille & Agin
- 20- Ouzonville & Bourry
- 21- Creuzy & Tavannes
- 22- Clay
- 23- La Trousse
- 24- Guiche
- 25- Pont de Gourlay



- 26- Maître de camp & Baritault
- 27- Lesche & Saint Simon
- 28- La Chapelle Balou
- 29- Saint Martin
- 30- Batterie



Description de l'ordre tenu par l'armée du Roy. Bibliothèque Nationale de France

Mais Louis XIII rappellera peu après aux maréchaux Châtillon et Brézé que, lorsqu'ils y a deux maréchaux de France dans les armées, ils doivent toujours commander *alternativement & avec une égale autorité, sans qu'il y ait eu aucune différence ni prérogative entre-eux pour le fait du commandement ; si ce n'est que le plus ancien a droit de choisir le jour ou la semaine qu'il doit avoir le commandement, & après le laisser à son compagnon, pour prendre successivement l'un après l'autre. Je désire donc que vous observiez le même ordre, puisque c'est la coutume, la raison, & ma volonté.* Il reviendra aussi sur la séparation de l'armée en deux brigades, exprimant aux maréchaux ses craintes que, même si c'est à *bonne fin, cet ordre qui n'a jamais été pratiqué ne fit naître des jalousies & des divisions entre mes troupes.*

En réponse à cette lettre, le maréchal de Châtillon assurera au cardinal de Richelieu

qu'avec le maréchal de Brézé, ils n'ont *point discordé, & que le service du Roy dans son armée n'a été en façon que ce soit altéré. Pour le commandement, nous le pratiquons avec égale autorité, sans que je pense me prévaloir de mon droit de primauté, sachant bien que l'intention du Roy est, que nous commandions alternativement chacun son jour, ou de deux jours en deux jours, selon que nous convenons.*

Il est vrai que j'ai dit, qu'aux jours de bataille, qui sont occasions signalées & fort rares, encore que ce ne fût pas mon jour, je pouvais conserver mon droit de primauté, & donner l'ordre en telle occasion. Cependant il n'a pas été pratiqué de même en la journée d'Avein, car je laissais prendre la droite à monsieur le maréchal de Brézé, parce que c'était son jour, & me contentai d'avoir le commandement de l'aile gauche.

Epilogue

Le 1er juin, les deux maréchaux sont à Maestricht, où ils rejoignent le prince d'Orange qui s'y trouve depuis le 29 mai. Châtillon écrit alors au Roi que *nous le rencontrâmes avec son infanterie, qu'il faisait filer dans son quartier ce qui restait à passer, à savoir douze régiments, & les fit marcher en fort bon ordre devant nous. En effet nous vîmes de très-belle infanterie de diverses nations, excepté des vieux régiments français, qui sont sous ma charge⁽¹⁾, lesquels sont fort déchus, à cause qu'il y a plus de deux ans qu'ils n'ont eu aucune recrue. Le régiment de monsieur de Charnacé est très beau, & bien complet. Nous n'avons pas encore vu la cavalerie de messieurs les États. Monseigneur le*

(1) Les trois *vieux régiments* d'infanterie français qui font partie de l'armée du prince d'Orange, à la

prince d'Orange m'a assuré qu'elle était plus belle, & meilleure qu'il ne l'avait vue, & qu'il a 5 500 chevaux, & 22 000 hommes de pied. Nous pouvons assurer votre Majesté, que votre armée est encore à présent de 20 000 hommes de pied effectifs, & 4 000 chevaux, compris les carabins. Mais Richelieu estime que le retard du prince d'Orange nous fut fort préjudiciable ; car s'il se fût trouvé à Maestricht au jour que nous donnâmes la bataille d'Avein, nous eussions poussé l'ennemi et recueilli le fruit de nos victoires. Par la faute et le peu de conduite du prince d'Orange, poursuit-il, les opérations ne progressèrent que peu. En réalité, une fois les deux armées réunies, il y eu quelque petit

solde les États généraux sont : Châtillon, Hauterive et Courtaumer.

différent entre lui et nous, suscité par le maréchal de Châtillon. Souhaitant conserver le commandement de son armée, il argumente au prince d'Orange que le Roi souhaite que les deux armées *demeurassent séparées*. Le prince d'Orange en prend ombrage mais Brézé parvient à rétablir la situation, affirmant que *l'armée du Roi serait maintenant l'armée de messieurs les États, comme auxiliaire et sans rupture*.

Le prince Orange et les maréchaux se dirigent alors vers Tirlémont (Tinnen) pour trouver les ennemis et *les combattre à quelque prix que ce fût*. Parvenus à cette ville, ils apprennent que le Cardinal-Infant s'est retiré sur Louvain. Le siège est mis devant Tirlémont qui sera prise et pillée. Puis, le 26 juin, l'armée alliée met le siège devant Louvain. Elle reste 9 jours devant cette ville, *donnant loisir à Piccolomini d'amener ses troupes de renfort à l'ennemi*. Le 4 juillet, les alliés lèvent le siège et se retirent vers Ruremont. *Et ainsi nos armées, qui devaient être employées à attaquer l'ennemi, se plaignent Richelieu, et étaient capables de le ruiner, furent réduites à la défensive et à s'occuper le reste de l'année à reprendre le fort de Schench qui leur avait été enlevé par leur négligence*.

Fin juin, Châtillon et Brézé, ne s'estimant pas en état de poursuivre les opérations, pressent le Roi *de faire entrer une armée par la Picardie dans le pays des ennemis, pour divertir leurs forces*. Mais celui-ci leur répond qu'il *est difficile de fournir encore des troupes pour une nouvelle attaque dans les Flandres, où l'on avait estimé jusqu'à présent que 50 000 hommes de pied & 10 000 chevaux suffiraient, pour y faire avantageusement la guerre*. Il acceptera cependant de lever une nouvelle armée, *de 8 000 hommes de pied et 2 000 chevaux*, commandée par le maréchal de Chaulnes, pour *faciliter le progrès du prince d'Orange en entrant dans les Flandres*.

Fin juillet, le Roi et le Cardinal perdent patience. Estimant *qu'il fallait que les armes du Roi et celles des États acquièrent de nouveau une partie de la réputation qu'elles avaient perdue pour ne faire pas ce qu'on attendait d'un si grand corps*, ils leurs demandent de reprendre l'initiative. Mais le prince d'Orange se contentera d'empêcher les Espagnols et Impériaux de repasser le Rhin.

Début août, l'armée de Flandre a fondu comme neige au soleil, décimée par les maladies. *L'infanterie surtout est fort diminuée ; c'est tout s'il y a 9 000 hommes de pied sains. Il y a encore 3 000 chevaux, mais fort harassés ; j'espère qu'ils se remettront au logement que nous allons prendre delà le Rhin*, écrit Châtillon. Avec l'armée du prince d'Orange, le total s'élève tout de même encore à 25 000 hommes de pied et 6 000 chevaux, alors que les Espagnols auraient, effectif probablement surévalué, *20 000 hommes de pied effectifs et 12 000 chevaux*. Mais les alliés ne parviennent toujours pas à s'entendre et les maréchaux repartiront en octobre pour l'Artois.

La campagne de 1635, qui avait si bien commencée, ne donnera aucun résultat concret. *Ce fut une chose qui donna grand étonnement*, écrit Richelieu dans ses Mémoires, *qu'une armée composée de quarante mille hommes de pied et dix mille chevaux, fût conduite avec si mauvais succès, que les ennemis y résistèrent à la campagne avec seize mille hommes de pied et six mille chevaux, et encore tout abattus de la perte de la bataille que les nôtres seuls avaient emportés sur eux*. Le Cardinal en imputera la faute au prince d'Orange, *peu hasardeux et peu accoutumé à une guerre de campagne comme il est excellent aux sièges*. Mais il apparaît clairement que les deux maréchaux français manquèrent tout autant d'initiative.



Ci-dessus : Le cardinal de Richelieu, escorté par les mousquetaires du Roi. Illustration de JOB.



Récits officiels et témoignages

La bataille d'Avins selon Richelieu

Cependant l'armée du Roi s'était déjà mise en chemin ; car après avoir demeuré quelque temps à attendre, enfin les généraux, considérant qu'il serait plus glorieux au Roi d'aller au-devant de ses alliés qu'eux venir à nous, et que ce délai nous était préjudiciable, non-seulement donnant lieu aux ennemis de se reconnaître et de reprendre courage, mais encore de nous nuire et d'empêcher ou rendre très-difficile la jonction de nos armées, si passant dans le Luxembourg ils se saisissaient des passages, et avec des arbres coupés traversaient nos chemins, se résolurent de ne différer pas de marcher, nonobstant que l'armée des Hollandais ne fût pas si avancée comme elle devait. Ils divisèrent l'armée en deux brigades, l'une pour être commandée par le maréchal de Châtillon, l'autre par le maréchal de Brezé, nommés par le Roi pour commander son armée avec pouvoir égal, et s'étant accordés entre eux que chacun commanderait alternativement toute l'armée, et marcherait à l'avant-garde avec sa brigade. Le maréchal de Châtillon, comme le plus ancien, commanda la première journée et passa la Meuse à Mézières le 7 et 8 mai, et fut suivi de l'autre brigade, du canon et de l'artillerie, et envoyèrent en chemin demander passage sur le pont de Bouillon, qui leur fut accordé par le sieur Fériff, gouverneur de ladite place, pource qu'il savait bien ne leur pouvoir résister ; il les pria néanmoins de ne pas faire passer le canon sur le pont, que jamais les Espagnols n'en avait usé ainsi, et qu'afin que cela ne lui préjudiciât point à l'avenir, il les suppliait de faire de même, vu principalement qu'il y avait deux ou trois gués à cinquante pas au-dessous où il n'y avait que deux

pieds d'eau ; à quoi les généraux lui répondirent que s'ils avaient à passer sur sondit pont, ils en useraient avec toute la courtoisie qu'il leur serait possible, ce qu'ils firent ; car ils passèrent la rivière de Semoy en trois lieux, l'artillerie au gué de Cugnon, partie de l'infanterie sur le pont de Bouillon, et l'autre avec la cavalerie au gué de la Forêt. Le sieur de La Meilleraie avec deux régiments et deux couleuvrines passa par Orsimont, qu'il prit à composition, et tous les corps de l'armée s'assemblèrent le 13 mai à Palizeuil, où ayant séjourné le lendemain pour refaire leurs chevaux, ils passèrent le 15 la forêt de Tellin par un chemin qu'ils avaient fait reconnaître. Le maréchal de Brezé se logea au-delà sur le bord du bois, et le maréchal de Châtillon en-deçà, et le 16 arrivèrent à Rochefort, lieu avait été donné pour rendez-vous à notre armée, où ils attendirent un jour pour apprendre des nouvelles de l'armée du prince d'Orange, et, n'en entendant point, résolurent d'aller au-devant de lui jusqu'à Maestricht, bien qu'ils eussent avis assuré que l'armée des Espagnols, qui était assemblée vers la Sambre, en était partie et venait de passer la Meuse à Namur pour venir au-devant de nous. Le 18, les deux brigades se séparèrent ; le maréchal de Châtillon, ayant ce jour-là l'avant-garde, prit la route de Marche-en-Famine, petite ville de Luxembourg où il y avait garnison espagnole, qui d'abord se rendit à composition et reçut ses troupes, qui ce même jour y logèrent, et le maréchal de Brezé avec l'arrière-garde prit la main gauche entre Namur et Marche pour s'opposer au secours, en cas que la place fit résistance, et campa autour du village de Nelten. Le lendemain, la nouvelle continuant

du passage des Espagnols et qu'ils venaient à nous, il fut résolu entre les généraux que l'on marcherait en bataille, et que l'on suivrait au premier logement, qui fut ce jour même à Freteur pour la brigade du maréchal Châtillon, et à Tinlo pour la brigade du maréchal de Brezé, distant d'un quart de lieu l'un de l'autre. Mais le maréchal de Châtillon fut contraint, par la nécessité des vivres et la misère du pays, de séparer ses troupes en des logements un peu éloignés les uns des autres, ce qui n'apporta pas peu de difficulté le lendemain, comme nous verrons ; car les ennemis s'avancèrent jusqu'auprès de nous pour nous combattre. Le sieur de La Meilleraie eut le premier l'avis, et les sachant si proche de son quartier rallia les troupes près de lui si à propos qu'ils n'osèrent l'attaquer, et donna avis aux maréchaux de Châtillon et de Brezé qui s'approchaient avec leurs forces : aussitôt lesdits maréchaux montèrent à cheval chacun de son côté, et se joignirent en une plaine pour aller avec bon ordre vers ladite armée du prince Thomas, laquelle avait prit un poste fort avantageux, ayant placé toute leur infanterie dans un petit vallon couvert de grosses haies où ils avaient mis toute leur mousqueterie avec seize pièces de canon fort bien placées, et avaient avancé quinze cents chevaux dans la plaine pour nous attirer dans le gros de leur infanterie qu'ils tenaient cachée dans ce vallon, ce qui nous empêcha d'abord de bien reconnaître leurs forces ; le reste de leur cavalerie était dans une autre campagne par là le vallon derrière leur infanterie. Les maréchaux de Châtillon et de Brezé et messieurs de La Meilleraie s'avancèrent pour reconnaître leur contenance, et se résolurent, après avoir consulté, d'aller droit à eux.

Le maréchal de Châtillon eut un peu de difficulté à se résoudre à donner bataille (le 20 mai), à cause des ordres précis de leur instruction qui portait que l'armée du Roi

joignit celle des États ; mais après avoir considéré qu'ils ne pouvaient, ni demeurer longtemps en ce lieu à cause de la disette des vivres, ni passer outre en présence de l'armée ennemie, sans courir le hasard d'en être combattu à notre désavantage, et le courage de toute notre armée qui demandait la bataille avec une ardeur indicible, et ce premier feu de notre nation, qui pour peu qu'on le veuille retenir s'éteint facilement, il consentit à l'avis des autres, qui dès le commencement avaient été portés à combattre. Lors le maréchal de Châtillon donna ordre au sieur de La Meilleraie de faire avancer douze pièces de campagne pour mettre à la tête de nos bataillons, ce qu'il exécuta promptement ; la plaine par laquelle nous marchions étant assez large pour mettre les deux brigades de front, le maréchal de Brezé ayant l'aile droite de l'armée avec toute ses troupes ensemble, et le maréchal de Châtillon la gauche avec une partie des siennes seulement, bien qu'il crût pouvoir prétendre qu'en un jour de bataille, qui est une occasion signalée qui arrive rarement, il devait conserver son droit d'ancienneté et commander l'armée, nous avançâmes en très-bon ordre, l'infanterie au milieu et la cavalerie sur les ailes et pressant les ennemis ; leur cavalerie qui était avancée se retira vers celle qui était derrière leur infanterie, laissant deux escadrons à côté de l'infanterie de main droite et leurs carabins à côté desdits escadrons ; l'aile droite qui était la plus proche des ennemis alla donner hardiment dans le corps de leur infanterie, et nos escadrons de main droite s'avancèrent aussi contre ceux de l'ennemi, M. le maréchal de Brezé à la tête leur montrant le chemin : quelques-uns de ces escadrons ayant été surpris de la grande décharge des carabins et mousqueterie des ennemis, et leurs chevaux épouvantés du bruit et de la fumée de leurs canons, furent renversés sur des bataillons d'infanterie qu'ils mirent en désordre, entre

lesquels était le régiment de Piémont qui fut mis en mauvais état, et après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevait, mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes qui ne se reconnaissaient presque plus, aucunes ayant fait leurs décharges contre les nôtres ; mais cela n'empêcha pas que le marquis de Tavannes, à la tête des compagnies des sieurs de Viantes, La Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, La Ferté-Senneterre, Isaut, Beauregard-Champroud, Bouchavane et La Clavière avec une partie de leurs escadrons n'enfonçât la cavalerie des ennemis qui était de leur côté ; le sieur de Charnacé se trouva parmi eux, où il se fit signaler par son jugement et son courage. Le maréchal de Brezé rallia les bataillons qui avaient été en désordre, et les envoya attaquer l'infanterie des ennemis qui était à gauche de leur canon, laquelle ils emportèrent, et lui les soutenait avec le reste de sa brigade qui n'avait point passé, qu'il avait remise en ordre et que le sieur de Montsolins mena. Le maréchal de Châtillon étant à la tête de l'aile gauche, voyant les bataillons des ennemis qui étaient à main droite de leur canon en bon ordre et en état de faire résistance, fit commandement au régiment de Champagne de les attaquer ; le marquis de Varenne à la tête, la pique à la main, leur montrant le chemin de bien faire, ils y allèrent avec tel ordre et courage qu'ils battirent franc d'abord un régiment espagnol et le régiment du prince Thomas ; les régiments du Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan y donnèrent ensuite et achevèrent de mettre en route l'infanterie des ennemis ; et notre cavalerie de main gauche, le sieur Lambert, maréchal de camp, à leur tête, avec les compagnies des sieurs Moulinet, Brouilly, Cluy, Hocquincourt, Fourrilles, comte d'Ayen, Aubays, Saint-Martin, Asserac, Belin, et les compagnies de carabins d'Arnaud, Bideran, Montbuisson, Villars, couplées en escadron,

ne perdit point de temps d'aller droit à la leur, selon l'ordre qu'en avait donné le maréchal de Châtillon ; il y allèrent avec telle hardiesse que quinze cents chevaux des ennemis ployèrent devant eux aux premiers coups de pistolet, et l'escadron de Moulinet trouvant un régiment des ennemis qui commençait à se rallier le tailla en pièces. Messieurs de Vendôme (les ducs de Mercoeur et de Beaufort, fils du duc de Vendôme) se trouvèrent à cette charge, où ils firent paraître l'ardeur de leur courage, s'étant portés très-généreusement ; alors il n'y eut plus qu'à poursuivre la victoire et à tuer. La compagnie de gendarmes et celle de cheveu-légers de Monsieur demeura pour le gros de réserve, le sieur de La Ferté-Imbaut à leur tête ; la contenance ferme de cet escadron donnant de l'effroi aux ennemis, Châtelier-Barlot étant demeuré au quartier du maréchal Châtillon par son ordre très-exprès pour assembler le reste des troupes de sa brigade, ne manqua de s'avancer après plus diligemment qu'il put, mais il ne vint qu'après le combat achevé (1) ; il ne laissa pas d'arriver à propos, car si les ennemis eussent fait plus de résistance ou se fussent ralliés, ce nouveau renfort nous eût bien aidés. En toute cette action, le grand maître de l'artillerie fit aussi généreusement et judicieusement que capitaine saurait faire, s'étant mis à l'aile gauche, à l'aile droite, et partout où il y eut péril. Il demeura des ennemis sur le champ, et sur le chemin de leur fuite, quatre mille morts ; toute leur artillerie prise avec tous leurs drapeaux, et quelques cornettes aussi (2). Leur armée était composée de dix mille hommes de pied, trois mille chevaux et de seize canons, avec un bel attirail, commandée par le prince Thomas comme général, et par le comte de Feria, gouverneur d'Anvers, comme mestre de camp général. Le prince Thomas se sauva de vitesse, et le comte de Feria fut pris prisonnier ; le comte de Villerval, lieutenant de la cavalerie du comte de Buquoy,

le lieutenant général de l'artillerie, le colonel Alphonse Ladron, Espagnol, le colonel Bronz, Anglais, don Charles d'Autriche, fils d'une bâtarde de l'Empereur, sont prisonniers, et quantité d'autres. En tout cet heureux exploit nous ne perdîmes que deux cents hommes de pied et environ soixante maîtres ; y eut force officiers du régiment de Champagne blessés, deux capitaines, cinq lieutenants et un enseigne du régiment de Piémont ; un lieutenant mort et cinq ou six autres officiers blessés ; Beaugard-Champroud, ci-devant nommé, fut blessé en deux ou trois endroits, et en-

tre autres d'un coup de pistolet dans le bras gauche, qui l'incommoda un peu. Après cette victoire, la poursuite finie, et les actions de grâces ayant été rendues à Dieu sur le champ de bataille, l'armée reprit le soir les mêmes logements ; la plaine où la bataille fut donnée s'appelait Avein, du lieu d'un village proche de là.

Source : Mémoires de Richelieu

(1) La réserve de Chastelier-Barlot comptait 4 000 fantassins et 1 000 chevaux.

(2) 30 drapeaux et 10 cornettes.

Relation officielle de la bataille d'Avein (Chez Melchior Tavernier, graveur & imprimeur du Roy)

L'Armée du Roy destinée pour la Flandre, ayant commencé de marcher le douzième de ce mois dans le pays de Luxembourg & de Liège, pour s'aller joindre à celle de Messieurs les États, qui devait s'avancer d'un autre côté, après avoir traversé la forêt d'Ardenne, & plusieurs autres pays fort stériles, où la quantité de vivres dont elle fit provision avant que partir des frontières de France lui fut assez nécessaire, rencontra le vingtième de ce mois à sept heures du matin l'armée Espagnols, composée de dix mille hommes de pied, trois mil chevaux, & seize canons ; commandée par le Prince Thomas, campée sur son chemin très-avantageusement. Les escadrons qui se trouvèrent plus avancés, commandés par les sieurs de Moulinet & d'Alexis, ayant donné avis de l'état des ennemis, firent ferme assez longuement contre toute l'armée, soutenus seulement des régiments de Genlis & de Lusignan, & à la faveur de quelques haies, où le sieur de Camailleran les avait logé proche du canon.

Le brigade de Monsieur le Maréchal de

Brezé qui faisait la moitié de l'armée, que ledit sieur Maréchal commandait toute ce jour là, se trouvant plus proche, fut mise par lui en bataille en un instant, & s'avança jusqu'au lieu où étaient les escadrons pour les soutenir.

Monsieur le Maréchal de Châtillon qui était logé séparément, & avait été averti quelque temps auparavant que les ennemis s'étaient avancés avec quelques troupes de sa brigade, dont les corps de Genlis, Luzignan, Alexis & Moulinet faisaient partis, arriva près d'eux par la main gauche presque en même temps que ledit sieur Maréchal de Brezé : & aussitôt fit descendre quatre mille hommes de pied, quatre cents chevaux, & quatre pièces de campagne d'un village, où Monsieur de la Meilleraye, en attendant sa venue les avait fait mettre en ordre par le sieur d'Espanan dans la plaine, où tout le reste de l'armée était déjà en bataille, excepté quelques régiments & compagnies de cavalerie de la brigade de Monsieur de Châtillon, qui n'avaient pu assez tôt recevoir les ordres pour s'y rendre, à

cause que la longue traite du jour précédent les avait fait loger séparément, & éloignés les uns des autres.

Le Conseil de guerre fut tenu sur le champ de bataille, pour savoir si l'on devait continuer de marcher, faire ferme, où aller droit aux ennemis pour les combattre.

Sur quelques diversités d'opinions, il fut trouvé bien de reconnaître encore de plus près la contenance des ennemis, pour faire jugement plus certain de leur dessein, de leur force, & de tout ce que l'on pouvait faire.

Pour cet effet les sieurs de la Meilleraye, de Charnacé, & d'Espanan s'étant avancés jusqu'aux vedettes plus éloignées, qui avaient été posées en un lieu éminent, rapportèrent que les ennemis étaient en bataille à deux mille pas de là ; ce qu'ayant aussi été reconnu par lesdits sieurs de Châtillon, & de Brezé, personne ne douta plus qu'il ne fallut combattre.

Ledit sieur de Brezé s'étant allé à l'aile droite, pource, comme il a été dit, que c'était son jour de commander l'armée, ledit sieur de Châtillon prit la gauche : & l'armée s'avança contre les ennemis au même ordre qu'elle était venue en leur présence.

Les ennemis voyant venir firent couler une partie de leurs troupes sur leur main gauche, & rangèrent leur infanterie dans un vallon, où elle était à couvert de leur canon, & de leur cavalerie. La bataille commença par l'aile droite, que ledit sieur de Brezé avait disposé de telle sorte, que la cavalerie & l'infanterie se soutenant l'un l'autre, il était impossible, sans un grand malheur, de les rompre & de les forcer.

La décharge que les ennemis firent sur les nôtres de leurs carabins, canon & infanterie fut très-grande, quelques escadrons en furent ébranlés d'abord ; & après ce bruit la fumée du canon s'étant mêlée parmi une grande poussière que le vent élevait, mit quelque désordre parmi quelques-unes de nos troupes, qui ne

se reconnaissaient presque plus, aucun ayant fait leur décharge contre les nôtres, même à l'endroit où était le Maréchal de Brezé.

Nonobstant ce petit désordre, quelques escadrons de cavalerie ne laissèrent pas d'enfoncer les ennemis sur la droite : & Monsieur de Brezé ayant rallié tout ce qui s'était mis en désordre, les ramena au combat avec tant d'ardeur & de regret seulement d'avoir branlé, que les ennemis firent encore emportés en un autre endroit où ils donnèrent.

L'aile droite ayant en cette sorte fait plier les ennemis, & déjà gagné leur canon, on s'aperçut que l'aile gauche où Monsieur de Châtillon commandait avait eu un pareil succès, & que la cavalerie des ennemis avait aussi lâché le pied de ce côté-là, si bien qu'il ne restait plus que leur infanterie qui avait fait ferme.

Le sieur de la Meilleraye qui en fut averti par le sieur de Charnacé, laissa les escadrons de cavalerie, à la tête desquels il avait combattu jusqu'alors à l'aile droite ; & cependant qu'ils allaient poursuivant la victoire, s'en revint demander audit sieur de Châtillon les régiments de Champagne, de Cy, de Bellebrune, & de Mignieux, pour attaquer ce qui restait d'infanterie aux ennemis.

Monsieur de Châtillon l'ayant trouvé bon, Champagne donna le premier courageusement, fut suivi & soutenu par les autres, ce qui acheva le combat ; car le sieur de Brezé avait fait avancer trois bataillons, & six ou sept escadrons pour les secourir, lesquels voyant qu'ils n'en avaient pas besoin avaient passé plus outre, pour empêcher le ralliement des ennemis, & assurer la victoire.

Il ne fallut plus après cela que la poursuivre, ce qui fut fait si heureusement, que plus de cinq mil sont demeurés morts sur la place, seize pièces de canon, & le bagage pris, quatre-vingt neuf drapeaux, quinze cornettes, dix-huit cents prisonniers, presque tous leurs principaux officiers, entre lesquels de Comte

de Fera (Feria), de la maison de Piemantel Gouverneur d'Anvers, & lieutenant général de l'armée, avec un sien neveu, & un sien cousin, un bâtard de l'Archiduc Leopold, le comte de Billerval (Villerval) ayant le bras rompu d'une mousquetade, les colonels Lardon & Sfondrato, dont les régiments, l'un de deux mil Espagnols naturels, & l'autre d'autant d'Italiens, composés de quantité d'officiers réformés, & les meilleurs de tout le pays bas, ont été entièrement défaits. Le Comte de Bucquoy se retira lui quatorzième dans Namur, après avoir eu deux chevaux tués sous-lui ; quelques-uns avaient cru mort le Prince Thomas, mais il se sauva de bonne heure parmi les nôtres ; car il n'y a eu que cinquante morts, & cent cinquante blessés ; mais quantités d'officiers se sont signalés dans le combat, parmi lesquels, outre la valeur & bonne conduite que Messieurs les Maréchaux de Châtillon & de Brezé ont fait paraître en toute l'action, pour faire combattre toutes les troupes, & soutenir les endroits qui étaient ébranlés, où ils ont quelquefois été obligés de se mêler & de combattre de leurs mains ; Messieurs de la Meilleraye & de Charnacé y ont fait des merveilles en valeur & en jugement, se trouvant partout pour agir où il était nécessaire ; comme aussi le Marquis de Tavannes, & le sieur Lambert, le premier a été blessé légèrement au visage d'une mousquetade ; les sieurs d'Espenan & de Monsolens s'y sont autant qu'il est possible signalés ; les sieurs de Moulinet & d'Alexis ne sauraient être assez loués ; comme les sieurs de la Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, la Ferté-Seneterre, des Roches Saint-Quentin, des Roches-Baritaut, Ysault, Beauregard, Champros blessé légèrement de trois coups, & son cheval d'autant,

Lansac, Praslin, Francieres, Bouchavanes, la Clavière, Viantais (ou Viantez) blessé légèrement au visage, & deux chevaux tués sous lui, Brouilly au Bayes, le Terail, Cambon, Asssera, Vatimont, Tivolieres, dont le cheval fut blessé en trois endroits, Beauregard, Blanchefort, Beauveau, Daint-Florent, Saintou, Vances, capitaine des Gardes de Monsieur le Maréchal de Brezé, dont le cheval a été tué d'une mousquetade, le Comte de Tonnerre, Marquis de Varennes, Calonge, Bellebrune, Genlis, Polignac, Castelnault, La Mothe Houdencourt, & plusieurs autres Maîtres de camp, les volontaires y ont fait aussi parfaitement bien ; Messieurs de Vendômes, Prince de Marsillac, Marquis de Boissy, entre autres le Marquis de Narmoutié, Cursol, Hautefort, Beaumont, Builly, Guyancourt, Basoches Boisanval ; les autres aussi qui s'y sont portés très vaillamment, Chinoise & du Puits y ont été tués ; les sieurs de Grateloup, Montalet, & Chevaliers de Mousseleins qui menaient les enfants perdus de Piémont méritent aussi d'être particulièrement remarqués, après avoir fait faire leur décharge à bout portant, encore qu'ils vissent quelque petit désordre à leur main droite, ils ne laissèrent pas de s'y mêler à coups d'épée ; le sieur de Chastelier-Barlot ne s'y trouva pas, étant employé à ramasser douze cornettes de cavalerie, & les régiments de Mesdavy, Marquis de Brezé, Monmege & Mesnil, tirant de la brigade de Monsieur le Maréchal de Châtillon ; le sieur de la Ferté Imbaut ne combattit point aussi, ses compagnies étant destinées pour le gros de réserve.

Le lieu d'où parti l'armée du Roy, le jour du combat, se nomme Tinlo, & celui où la bataille fut donnée s'appelle Avein.

La bataille d'Avins selon le Mercure Français

On ne parlait que de guerre. Le rendez-vous général des troupes du Roy était à Mézières, sur les frontières de Champagne & du Luxembourg. Les Maréchaux de Châtillon & de Brezé étaient les Généraux de cette nouvelle armée, laquelle se trouva composée de vingt-cinq à trente mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, tous braves hommes & en très bon état, équipée de cinquante pièces de canon de divers calibre, avec leurs équipages & munitions. Lesdits sieurs Généraux s'étant rendus à Mézières, ils divisèrent leur armée en deux parties, dont la première passa les 7 & 8 de May la rivière de la Meuse par le pont de Mézières, sous la conduite du Maréchal Châtillon, qui devait commander le premier jour, comme le plus ancien, & s'alla loger entre les rivières de la Meuse & de Samoy. L'autre partie prenant la route & les postes de l'avant-garde passa le Samoy, depuis Bouillon jusques à Orcimont, suivis de l'artillerie & de son attirail ; & toute l'armée entière traversa les Ardennes dans le pays du Luxembourg. (...)

L'armée Française étant partie de Rochefort le 18 de May, le Maréchal de Châtillon conduisant l'avant-garde, prit le même jour Marche-en-Famine à capitulation, par laquelle trois cents soldats sortirent avec leurs armes seulement, & la ville fut mise sous la protection du Roy ; mais pour le peu d'importance de la place il n'y fut laissé aucune garnison.

Le lendemain (19 mai 1635), toute l'armée fit une traite extraordinaire, et alla prendre ses quartiers aux environs de Freteur. Ce qui fit que les Français gagnèrent le devant, et empêcha qu'ils ne fussent coupés par l'armée du Prince Thomas, qui était composée de dix mille hommes de pied, et de trois mille chevaux. Le sieur de la Meilleraye voyant

l'armée ennemie proche de son quartier, rallia les troupes près de lui si à propose, que les ennemis n'osèrent attaquer, et donna avis aux Maréchaux de Châtillon et de Brezé qu'ils s'approchaient avec de grandes forces. Aussitôt lesdits sieurs Maréchaux, logés à demi-lieue l'un de l'autre, montèrent à cheval chacun de son côté, et se joignirent en une plaine pour aller avec bon ordre vers ladite armée du Prince Thomas ; laquelle avait pris un poste fort avantageux, ayant placé toute leur infanterie dans un petit vallon couvert de grosses haies, où ils avaient mis toute leur mousqueterie avec 16 pièces de canons, soit bien placées, et avaient avancé 1500 chevaux dans la plaine par où les Français allaient pour les attirer dans le gros de leur infanterie qu'ils tenaient cachée dans ce vallon. Ce qui empêcha d'abord les Français de bien reconnaître leurs forces ; le reste de leur cavalerie était dans une autre campagne par delà le vallon derrière leur infanterie. Les Maréchaux de Châtillon et de Brezé et le sieur de la Meilleraye s'avancèrent pour reconnaître leur contenance, et résolurent, après avoir consulté, d'aller droit à eux. Le Maréchal de Châtillon donna ordre audit sieur de la Meilleraye de faire venir douze pièces de campagne pour mettre à la tête des bataillons Français. Ce qu'il exécuta promptement.

La plaine par laquelle ils marchaient étant assez large pour mettre les deux brigades de front, le Maréchal de Brezé ayant l'aile droite de l'armée avec toutes ses troupes ensemble, et le Maréchal de Châtillon la gauche, avec une partie des siennes seulement, ils avancèrent en très bon ordre, l'infanterie au milieu, et la cavalerie sur les ailes ; et pressant les ennemis, leur cavalerie qui était avancée se retira vers celle qui était derrière leur infanterie, laissant deux escadrons à côté de l'infanterie

de main droite, et leurs carabins à côté desdits escadrons. L'aile droite qui était plus proche des ennemis, alla donner hardiment dans le corps de leur infanterie ; et les escadrons Français de main droite s'avancèrent aussi contre ceux de l'ennemi, le Maréchal de Brezé à la tête leur montrant le chemin. Quelques uns de ses escadrons ayant été surpris de la grande décharge des carabins et mousquetaires des ennemis, et leurs chevaux épouvantés du bruit et de la fumée de leurs canons, furent renversés sur des bataillons de l'infanterie qui les mirent en désordre : mais cela n'empêcha pas que le Marquis de Tavannes, à la tête des compagnies des sieurs de Vientes, la Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, la Ferté-Seneterre, Isaut, Beauregard-Champrou, Bouchavanes et la Claviere, avec une partie de leurs escadrons, n'enfonça la cavalerie des ennemis qui était de leur côté. Le sieur de Chamacé se trouva parmi eux, où il se fit signaler par son jugement et courage.

Le Maréchal de Brezé rallia ses bataillons qui avaient été en désordre, et les envoya attaquer l'infanterie des ennemis qui était à gauche de leur canon, laquelle ils emportèrent ; pendant qu'il les soutenait avec le reste de la brigade qui n'avait point passé, qu'il avait remis en ordre et que le sieur de Monsolins mena.

Le Maréchal de Châtillon étant à la tête de l'aile gauche, voyant les bataillons des ennemis qui étaient à main droite de leur canon, en bon ordre et en état de faire résistance, fit commandement au régiment de Champagne de les attaquer, le Marquis de Varennes à la tête, la pique à la main, leur montrant le chemin de bien faire. Ils y allèrent avec tel ordre et courage, qu'ils battirent d'abord un régiment Espagnol, et le régiment du Prince Thomas. Les régiments de Plessis-Praslin, Longueval, Genlis, Lusignan et Cy donnèrent ensuite, et achevèrent de mettre en route l'infanterie des ennemis ; et notre

cavalerie de main gauche, le sieur Lambert Maréchal de Camp à leur tête, avec les compagnies des sieurs Moulinet, Brouilly, Cluy, Hocquincourt, Fourille, Comte d'Ayent, Aubais, Saint-Martin, Asserac, Belin, et les compagnies de carabins d'Arnaut, Bideraut, Maubuisson, Villars, couplées en escadron, ne perdirent point le temps d'aller droit à leur, selon l'ordre qu'en avait donné le Maréchal de Châtillon ; et y allèrent avec telle hardiesse, que 1500 chevaux des ennemis ployèrent devant eux aux premiers coups de pistolet ; et l'escadron de Moulinet trouvant un régiment des ennemis qui commençait à se rallier, le tailla en pièces. Les Ducs de Mercoeur se trouvèrent à cette charge, où ils firent paraître leur courage, s'y étant portés très généreusement.

Il n'y eut plus qu'à poursuivre la victoire et à tuer. La compagnie de gendarmes et celle de chevaux légers de Monsieur demeura pour le gros de réserve, le sieur de la Ferté-Imbaut à leur tête, la contenance ferme de cet escadron donnant de l'effroi aux ennemis, sans toutefois combattre. Le sieur de Chastelier Barlot étant demeuré au quartier du Maréchal de Châtillon par son ordre très exprès, pour assembler le reste des troupes de sa brigade, ne manqua de s'avancer après le plus diligemment qu'il peut ; mais il ne vint qu'après le combat achevé. Il ne laissa pas d'arriver à propos. Car si les ennemis eussent fait plus de résistance ou se fussent ralliés, ce nouveau renfort eût bien aidé.

Il est à remarquer en cette occasion que le Grand Maître de l'Artillerie fit aussi généreusement et judicieusement qu'un capitaine saurait faire, s'étant mis à l'aile droite, et partout où il y avait du péril. Les sieurs de Saint-Florent et de Beauregard-Blanchefort y servirent dignement et courageusement, portant avec promptitude et diligence les commandements aux troupes de l'aile gauche ; comme aussi les sieurs d'Espanan, de Monsolins, et

de la Fitte de leur côté; Les Marquis de Boisy, de Narmontier, de Hautefort, le Comte de Beaumont, Chenoise qui y fut tué, le fils de Launay, Hercour, neveu du sieur Medan, firent très bien courageusement. Comme aussi le sieur de Charnassé, le Marquis de Tavannes qui fut légèrement blessé d'une mousquetade au visage, les sieurs Lambert, de Moulinet et d'Alexis, de la Luzerne, Lenoncourt, d'Aumont, la Ferté-Seneterre, des Roches, Saint-Quentin, des Roches-Baritaut, d'Insaut, Beaugard, Gadaigne autrefois Champron, celui-ci blessé légèrement de trois coups et son cheval d'autant, Lansac, Praslin, Francieres, Bouchavanes, la Claviere, Viantes blessé légèrement au visage et deux chevaux tués sous lui, Brouilly Aubayes, terrail, Cambon, Assarac, Vatimont, Tivolieres, Beauveau, Saintois, Vances capitaine des Gardes du Maréchal de Brezé, le Comte de Tonnerre, Marquis de Varenne, Calonge, Bellebrune, Genlis, Polignac, Castelnau, la Mothe-Odancourt et plusieurs autres, s'y rendirent remarquable par leur courage et jugement. Les volontaires y firent encore parfaitement bien, entre autres les Ducs de Mercoeur et de Beaufort, les Prince de Marsillac, Comte de Cursol, Beaumont, Bully, Guinancourt et Barches, du Puy qui y fut tué. Les sieurs de Grateloup Montalet, et Chevalier de Monsolins qui menaient les Enfants perdus de Piémont, méritent bien d'être particulièrement remarqués ; car après avoir fait faire leur décharge à bout-portant, encore qu'ils vissent quelque désordre à leur main droite, ils ne laissèrent pas de se mêler à coups d'épée.

Il y demeura des ennemis sur le champ et sur le chemin de leur fuite 4 000 morts, toute leur artillerie prise, avec tous leurs drapeaux,

et quelques cornettes aussi, et cent cinquante mille patagons. Le Comte de la Faira fils du Comte de Benevent, gouverneur d'Anvers, le Comte Vuillervad Lieutenant de l'artillerie, le colonel Alonse Ladron Espagnol, le colonel Sfondrate italien, le colonel Brons Anglais, Dom Carlos d'Autriche fils bâtard de l'Archiduc Leopold furent pris prisonniers, et quantité d'autres.

Le Prince Thomas se sauva de bonne heure. Le Comte Buquoy se retira lui quatorzième dans Namur, après avoir tué deux chevaux sous lui.

En tout cet heureux exploit les Français n'y perdirent que 200 hommes de pied et environ 60 maîtres. Il y eut force officiers du régiment de Champagne blessés, deux capitaines, cinq lieutenants, et un enseigne ; du régiment de Piémont un lieutenant mort, et cinq ou six autres officiers blessés ; le sieur de Beaugard-Champrou ci-devant nommé fut blessé en deux ou trois endroits, et entre autres d'un coup de pistolet au bras gauche.

La plaine où la bataille fut donnée s'appelle Avein, à cause du bourg ou village proche ainsi nommé, entre ledit bourg d'Avein et Ochen, derrière la ville de Hoye au pays de Liège. Le combat dura depuis environ midi jusqu'à 5 heures du soir. Les régiments de la Meilleraye, Maréchal de Brezé, Castelnau, Saucourt et Calonge secondèrent de leur côté fort courageusement. Le régiment de Piémont, surtout les officiers s'y portèrent très dignement. Les autres régiments qui les soutenaient firent bien leur devoir en demeurant fermes dans leur place ; mais ils n'eurent pas l'ordre ni le temps d'aller au combat, étant demeurés pour troupes de réserve, en cas qu'il y eut plus de résistance.

La bataille d'Avins selon Louis de Pontis

Je suppliai Sa Majesté de me donner quelque emploi, & de me permettre d'aller avec monsieur le maréchal de Brezay en Hollande. (...)

Monsieur le maréchal de Brezay (...) me chargea de lever son régiment, dont il me fit premier capitaine & major, & de plus comme son aide de camp. L'armée de Picardie qu'il commandait alternativement avec monsieur le maréchal de Châtillon, n'était pas moins de 20.000 hommes de pied, & de 6 à 7.000 chevaux.

Le dessein des généraux était d'aller assiéger la ville de Namur située sur la Meuse. C'est pourquoi lorsque l'armée en approcha de quatre ou cinq lieues, monsieur le maréchal de Brezay nous envoya à monsieur de Vientais, monsieur de Lansac & moi, pour reconnaître auparavant les ennemis & le dehors de la ville, & nous donna une escorte de 300 chevaux. Nous prîmes au village d'Avein quelques prisonniers, de qui nous sûmes que les ennemis s'avançaient avec toute leur armée sous la conduite du prince Thomas qui en était général, du comte Feria fils du comte de Benevent gouverneur d'Anvers son lieutenant général, & du comte de Buquoy qui commandait la cavalerie. Nous marchâmes toute la nuit, & nous étant avancés jusqu'à assez près de Namur, nous laissâmes dans un bois notre escorte, afin de pouvoir nous approcher davantage de la ville, & mieux reconnaître toutes choses. (...) Nous commençâmes aussitôt à voir l'armée qui passait sur le pont de la Meuse, & nous comptâmes jusqu'à 40 compagnies de cavalerie.

En ayant trop vu & entendu pour n'être pas assurés que ce ne fût l'Armée ennemie, nous retournâmes promptement joindre notre escorte, & regagner le village d'Avain au grand trot ; car il ne faisait pas trop sûr de

s'arrêter en chemin, les ennemis ayant commencé bientôt après à détacher quelques pelotons de cavalerie pour battre la campagne, & venir reconnaître notre Armée. Si j'eusse voulu croire Messieurs de Vientais & de Lansac, nous nous fussions arrêtés à Avain pour nous reposer à cause que nous étions extrêmement fatigués ; mais je leur présentai si fortement le péril où ils s'exposaient d'être égorgés par les coureurs, ce qui ne leur eût pas été honorable, que nous continuâmes notre marche jusqu'à l'Armée. Nous fîmes notre rapport à Monsieur le Maréchal de Brezay, qui eut d'abord quelque peine à croire que les ennemis fussent si proches : mais ne pouvant néanmoins démentir nos yeux & nos oreilles, il donna à l'heure même tous les ordres pour que nous ne fussions pas surpris par les ennemis.

Monsieur le maréchal de Châtillon avec toute l'arrière-garde était encore assez éloigné ; & quoique le maréchal de Brezay ne fût pas fâché de commencer la bataille sans lui, il l'envoya néanmoins avertir de s'avancer en diligence. Le maréchal de Châtillon arriva peu de temps après ; & considérant avec sa froideur accoutumée la posture des ennemis, il dit fièrement aux officiers qui étaient présents ; je me réjouis de les voir si près de nous ; je les aime mieux là qu'à Bruxelles. Les ennemis s'étant emparés du village d'Avein, on fut obligé de disposer notre armée en bataille dans un vallon fort étroit, où nos généraux n'eurent pas peu de peine à corriger par leur habileté le désavantage du lieu. Le maréchal de Brezay prit l'aile gauche, & le maréchal de Châtillon l'aile droite (c'est une erreur, Châtillon prit la gauche). Monsieur de Brezay qui me faisait l'honneur, comme j'ai dit, de me témoigner beaucoup de bonté, & qui croyait que j'avais quelque expérience

dans la guerre, voulut ce jour-là que je fisse la charge de sergent de bataille ; ce qui m'obligeait à me trouver en divers lieux pour y faire exécuter les ordres des généraux.

Au commencement du combat, les enfants perdus des ennemis repoussèrent les nôtres, qui tombèrent avec assez de désordre sur ceux qui les soutenaient. Leur artillerie qui était postée très-avantageusement pour eux fit en même temps un si grand feu & un tel fracas qu'une grande partie des troupes de la aile gauche en fut ébranlée. Ce fut alors qu'un officier considérable qui était à cheval proche de moi, & à qui je venais de parler prit tout d'un coup l'épouvante & s'enfuit à toute bride. Ceux qui le virent commencèrent à crier untel s'enfuit. Quoique je le connus point particulièrement, je fus touché néanmoins de voir que cette seule action était capable de le perdre pour jamais. Et dans l'instant je dis à haute voix à ceux qui l'avaient remarqué ; Non, il ne s'enfuit pas, & il va où je lui ai commandé. En même-temps je lui envoyai un gentilhomme qui était auprès de moi, & à qui je me faisais, pour l'avertir de ce que j'avais témoigné en sa faveur, & l'obliger de revenir sur le champ reprendre son poste & me dire devant tout le monde qu'il avait exécuté l'ordre que je lui avais donné. En effet il revint à l'heure même ; il me parla comme me rendant compte de ce qu'il avait fait, & il eut toute sa vie une parfaite reconnaissance de ce bon office que je lui rendis alors.

Nos troupes s'étant rassurées de nouveau après cette première épouvante, & faisant réflexion sur ce qu'on pourrait leur reprocher de s'être étonnés du bruit du canon, & d'avoir plié d'abord, rentrèrent au combat & mar-

chèrent contre les ennemis avec tant de furie, qu'après une résistance opiniâtre qui dura longtemps de part & d'autre, ils furent enfin obligés de lâcher le pied & de nous abandonner le champ de bataille. Je remarquai alors le prince Thomas, qui après avoir combattu avec beaucoup de valeur se retira des derniers. Étant extraordinairement pressé, il fut obligé de sauter par dessus une petite muraille pour se sauver, & en sautant il laissa tomber son chapeau & sa canne, au bout de laquelle ses armes étaient gravées sur une poignée d'or. Comme je le suivais de fort près je ramassai cette canne, & la donnai ensuite au maréchal de Brezay qui en fit quelque temps après présent au Roi. De plus nous poussâmes si vivement le comte Feria son lieutenant général, qu'il fut obligé de me demander quartier en criant, sauve la vie ; rançon de 10.000 écus. Ainsi je le fis mon prisonnier.

Mais quelque grande & signalée qu'ait été cette victoire, elle fut sanglante pour la France, qui perdit un très-grand nombre de braves gens qui y furent sacrifiés pour le bien général de l'État. On y prit une infinité de drapeaux & de cornettes, & on y fit beaucoup de prisonniers. Le principal était le comte de Feria dont j'ai parlé. Dom Charles, bâtard de l'archiduc Leopold, le colonel Sfondate Italien, le colonel Brons Anglais y furent aussi pris. Pour le prince Thomas & le comte Buquoy, ils trouvèrent leur sûreté dans leur fuite. J'eus un assez grand différent après le combat, avec celui qui commandait les enfants perdus, lequel soutenait que le comte de Feria avait demandé quartier, & que c'était à moi qu'il s'était rendu, & qu'au reste je m'en rapportais au jugement du prisonnier même.

La bataille d'Avins selon Puysegur

L'armée avant de passer le pont (de Mézières) fut séparée en deux brigades d'infanterie, de l'une desquelles Champagne était le chef, & Piémont l'était de l'autre. Il y avait dans chaque brigade onze mille hommes de pied, soldats effectifs portant piques & mousquets, sans comprendre les officiers, ni les sergents, ni les valets. La brigade de Champagne était celle que l'on appelait la brigade de Monsieur de Châtillon, & celle de Monsieur le Maréchal de Brézé se nommait la brigade de Piedmont. La cavalerie était composée de six mille chevaux, sans y comprendre aussi les officiers & les valets. Tous cavaliers étaient bien armés de bonnes cuirasses et de bonnes tassettes, chacun un casque en tête. On mit trois mille chevaux à chaque brigade. L'artillerie était composée de vingt-quatre pièces de canon, douze à chaque brigade, & Monsieur de la Meilleraye y faisait sa charge de Grand Maître. Les chariots de vivres, pains & autres munitions nécessaires, étaient aussi complets, & en aussi bon ordre que l'on le pouvait souhaiter. Nous partîmes de Mézières la brigade de Monsieur de Châtillon ayant l'avant-garde, & allâmes camper à deux lieues de là. Le lendemain il nous fallut passer une rivière, dans laquelle les soldats avaient de l'eau jusqu'au nombril. Nous leurs fîmes ôter leurs souliers, leurs bas, & leurs hauts de chausse, qu'ils mirent sur les épaules avec leurs armes, & sitôt qu'ils furent passés, on fit halte pour leur donner le loisir de se rhabiller. Après nous allâmes camper à deux lieues de là avec la brigade de Monsieur de Brezé. Monsieur de Châtillon avec la sienne alla prendre Marche en Famine, qui ne tint que vingt-quatre heures. Nous étions pendant ce temps là dans un quartier qui couvrait le sien. Comme la place eut capitulé, il manda à Monsieur de Brezé de tirer droit

à un village qui était proche d'un passage qui conduisait à Liège ; c'est un lieu d'un très difficile accès, où nous allâmes néanmoins loger, laissant un village nommé Autin, distant d'un quart de lieue du nôtre, pour loger la brigade de Monsieur de Châtillon. Nous ne mîmes de ce côté là qu'une petite garde de cavalerie, dans la pensée que nous avions que Monsieur de Châtillon prendrait ce quartier là pendant la nuit. Néanmoins il n'y vint pas, & Monsieur le Prince Thomas qui commandait l'Armée de Flandre, se logea dans le village. Les députés de Liège vinrent trouver Monsieur de Brezé, qui leur avait envoyé donner avis du lieu où il était, & comme il fallait qu'on passât par un coin de leur país pour aller à Mastrich, afin de joindre Monsieur le prince d'Orange ; durant le temps qu'il leur donnait audience, & qu'il les trouvait fort fiers, même en volonté de nous empêcher le passage, j'entrai dans sa chambre, & en présence de ces députés, je lui dis : Monsieur, le quartier qui est ici prêt, que vous aviez laisser pour Monsieur de Châtillon, est présentement occupé par le Prince Thomas & l'armée de Flandres. Comment savez-vous cela ? me dit-il. Je lui répondis : Monsieur, voilà deux soldats que je vous amène, qui ont été pris & dépouillés par les troupes qui y sont logées. Aussitôt il se tourna vers les députés, & leur dit : Je ne métonne pas si vous êtes si fiers, & si vous apportez tant de difficulté à nous laisser passer, puisque vos bons amis sont si près de vous : retournez vous-en, & moi je m'en vais me battre, & après cela votre fierté sera bien abaissée, & je vous assure que nous passerons malgré vous ; au même moment il les fit sortir hors sa chambre, & ils s'en allèrent. Il me commanda de faire battre le second, parce que le premier avait été battu, croyant marcher pour passer le Pas de Liège,

en étant plus proche de la brigade de Monsieur de Châtillon. Je fis battre le second, & le dernier tout aussitôt, & prendre les armes. L'armée fut presque en un instant rangée en bataille, & j'eus l'honneur de l'y mettre, d'autant que celui qui en était Sergent, était lors avec Monsieur de Châtillon, & moi j'en faisais la charge dans la brigade de Monsieur de Brezé, lorsqu'elle était séparée pour aller en bataille, depuis le quartier où nous étions, jusques à celui des ennemis. La plaine n'était pas trop grande pour la brigade de Monsieur de Brezé ; le la séparai en deux lignes, faisant cinq bataillons à la première, & cinq à la seconde ; & sur chaque aile des deux lignes, sept escadrons de cent chevaux chacun, & marchâmes droit aux ennemis. Monsieur de la Meilleraye arriva, qui venait d'avec monsieur de Châtillon, & comme il me rencontra le premier, parce que le métais avancé pour voir si la plaine ne se resserrait, ou ne s'agrandissait point, afin que selon les lieux je fisse le front ou plus grand ou plus petit, s'il en eût été besoin, il me dit : Hé, Puysegur, à quoi songe Monsieur de Brezé, de vouloir faire marcher l'armée, il hasarde de se faire battre ; & s'il attend les troupes de Monsieur de Châtillon, nous sommes assuré de gagner le combat. Je lui dis, il faut, Monsieur, que vous parliez à lui, s'il vous plaît, le voilà à la tête de l'armée, dans le milieu, monté sur un cheval qui est si bien caparaçonné. il alla donc parler à lui, mais il lui répondit qu'il ne voulait rien attendre, qu'il allait droit aux ennemis, & qu'il les battrait.

Dans ce même temps là l'armée de Monsieur de Châtillon parut, qui venait en toute diligence du côté de notre main gauche, qui était celle qu'elle devait tenir en combattant, à cause que Monsieur de Brezé étant en jour de commandement, devait avoir la droite. Comme il approchait de nous, sa cavalerie arrivant la première, je fis de faire à droite aux sept escadrons qui couvraient notre

aile gauche, & proche de nôtre infanterie ; & en même temps que celle de Monsieur de Châtillon arrivait, ils prenaient leurs postes. Nous marchâmes droit à Avein. Les ennemis n'étaient point rangés en bataille vis à vis de nous, mais ils étaient retranchés dans de grands chemins, & dans des champs fort élevés, comme sont tous les villages du pays de Liège. Notre cavalerie s'avancant sur nôtre aile droite, les ennemis firent une décharge dessus. Il y eut la moitié des escadrons qui prit la fuite, & en fuyant rompit la moitié de l'aile droite de nos mousquets. Nôtre infanterie avançait toujours, & était fort proche de leurs retranchements. Ils tirèrent deux coups de canon chargés à cartouche, dont ils tuèrent dans le bataillon trente ou quarante hommes ; & en blessèrent autant. Nous les enfonçâmes avec l'infanterie, & nous gagnâmes tout le bourg & toutes les avenues. Quand nous fûmes rendus maîtres du bourg, & que nous eûmes passé, leur cavalerie voulut venir à nous ; mais la nôtre chargea si bien à point qu'elle la défit. Dans le temps que le combat se donnait, Monsieur le Prince d'Orange avait envoyé un cornette de la compagnie de Monsieur de Bouillon, avec vingt maîtres, pour savoir où était l'armée de France ; & comme il arriva pendant le combat, lui & ses vingt maîtres furent pris & dépouillés, comme s'ils eussent été ennemis. Le Prince Thomas perdit la plus grande partie de sa cavalerie & toute l'infanterie qu'il avait menée, avec quantité d'Officiers, Colonels, & Capitaines pris, du nombre desquels était Dom Esteve de Gamara. La bataille ainsi finie & gagnée, nous coupâmes en un lieu où Messieurs de Liège vinrent offrir passage, & les vivres tels qu'on les voudrait prendre dans leur ville. Nous passâmes près de Liège, & allâmes joindre Monsieur le Prince d'Orange à Mastrich. Il vint au camp voir l'armée, qu'il trouva fort leste & fort belle.

Autres témoignages

Entre Rochefort & Saint-Hubert, l'armée du Roy a fait rencontre de celle du Prince Thomas, qui voulait s'opposer au passage ; ainsi il y a eu combat, auquel le régiment du colonel Laderon espagnol, & celui du comte Frezin, composés de 3 000 hommes chacun, ont été défait entièrement, ledit colonel Laderon tué.

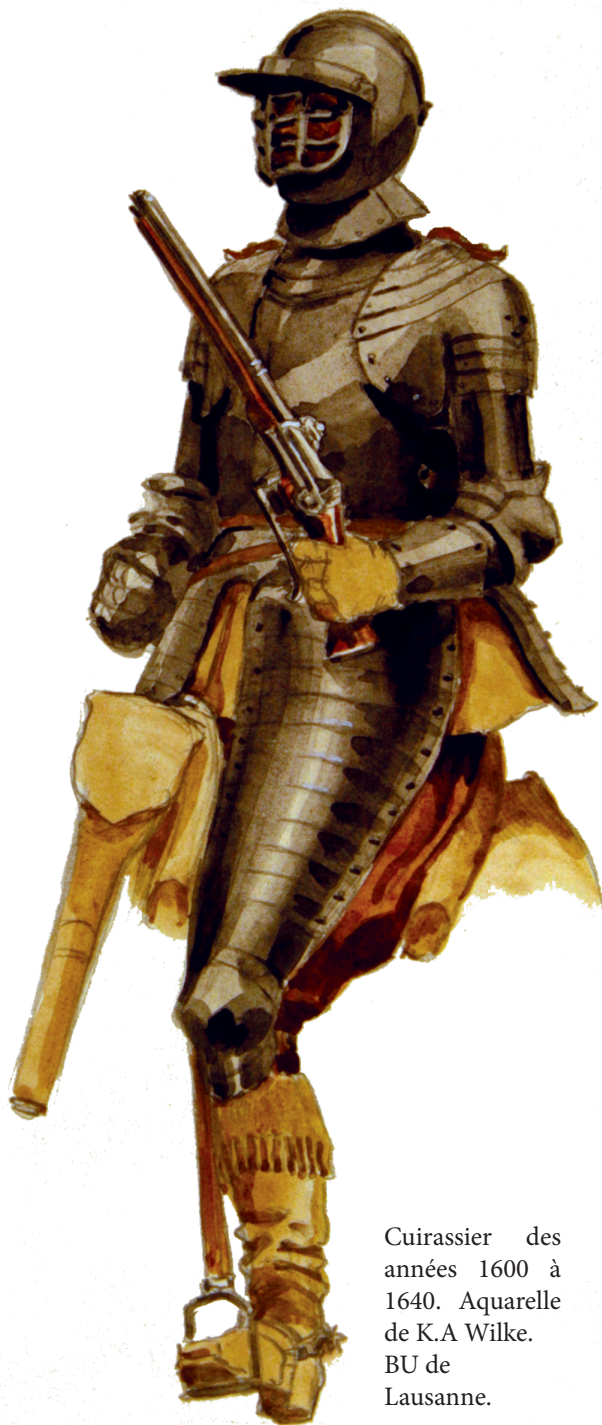
Outre ces deux régiments, les élus du pays de Luxembourg, qui étaient 2 000, ont aussi été défaits. La cavalerie qui était de 2 000 chevaux, dont le régiment du comte Buquoy faisait moitié, a été défaite pour la plupart, & le reste s'est sauvé devers Namur : le comte Villierval, lieutenant colonel dudit comte de Buquoy, a été tué sur la place.

Tout le canon & munition de ladite armée du prince Thomas, est demeuré à l'armée du Roy.

(Relation de ce qui s'est passé entre l'armée du Roy & celle du prince Thomas, ainsi que l'on tient de lieu très-assuré).

Les ennemis ayant pris un poste fort avantageux pour s'opposer au passage de mon armée, se sont présentés en bataille devant elle. Ils ont été chargés avec tant de vigueur & de bon succès, que l'honneur & la victoire en sont demeurés à mes armes. Quarante-cinq cornettes de cavaleries et 120 enseignes de gens de pied, choisies dans leurs meilleures & plus vieilles troupes, commandées par leurs plus renommés capitaines, y ont été défaites, & ont laissé sur la place plus de 6 000 morts, 1 500 blessés, & 7 à 800 prisonniers. Entre lesquels sont reconnus le comte de Feira gouverneur de la citadelle d'Anvers, qui faisait la charge de Lieutenant-général de leur armée sous le prince Thomas qui la commandait, don Alonzo Ladron mestre de camp du premier régiment espagnol, Sfondrate mestre de camp italien, le comte de Villerval, & plusieurs autres officiers. Seize pièces de canon, tout leur attirail & munitions y sont demeurés. Cette victoire m'est d'autant plus heureuse, qu'il n'y est mort des miens qu'un capitaine d'infanterie du régiment de la Meilleraye, un lieutenant de celui de Champagne, & moins

de cent soldats. (Lettre du Roy au Cardinal de la Valette, du 28 mai 1635).

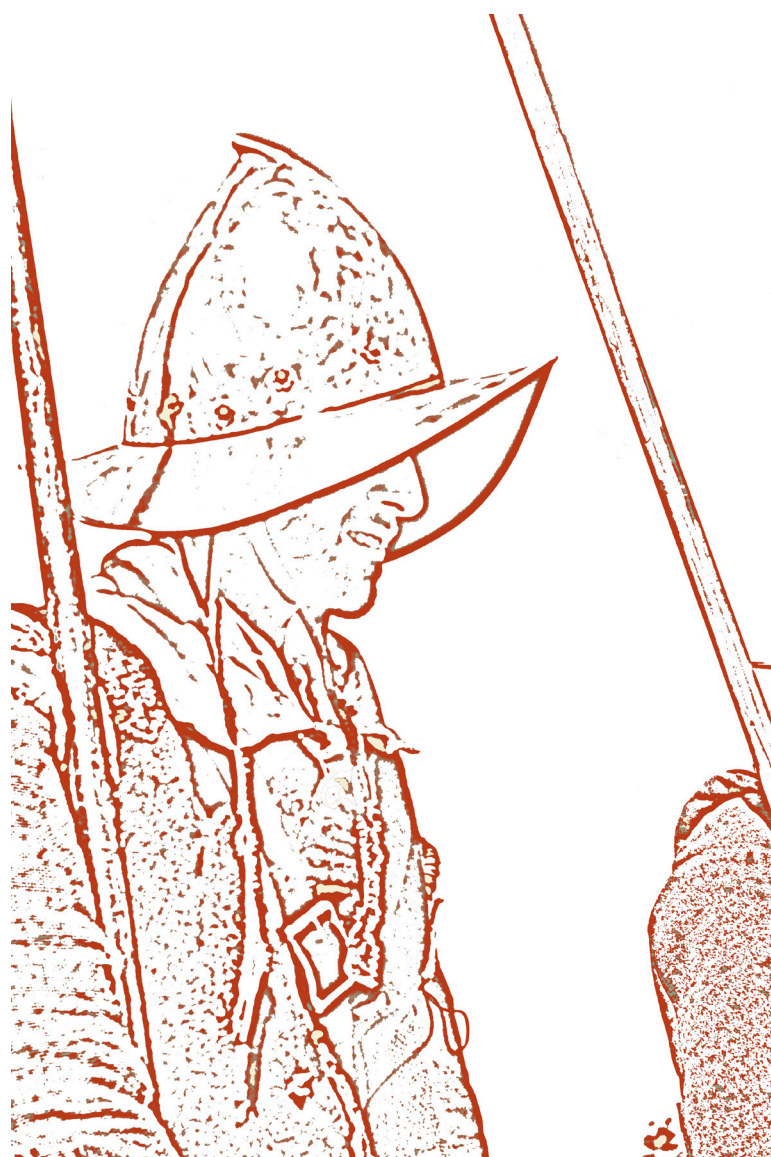


Cuirassier des années 1600 à 1640. Aquarelle de K.A Wilke. BU de Lausanne.



Soldats sous Louis XIII selon Meissonier.
Partie perdue, de J.L Ernest Meissonier

ANNEXES :
Quelques instructions,
lettres et règlements de
1633 et 1635



Instruction aux Sieurs de Châtillon & de Brezé Maréchaux de France, & Lieutenants Généraux pour le Roy en son armée.

Lesdits Sieurs Maréchaux doivent savoir que Sa Majesté mande à Monsieur le Prince d'Orange, que son armée composée de vingt cinq mil hommes de pied & de cinq mil chevaux, & Artillerie convenable, se trouvera le douzième de May à Rochefort.

Lesdits Sieurs Maréchaux auront un soin particulier de faire faire tous les préparatifs nécessaires au passage de l'armée du Roy, pour se joindre à celle des Sieurs les États.

Lesdits Sieurs Maréchaux dès le vingthuitième de ce mois se trouveront à Mézières, pour mettre ordre à ce que tout soit prêt au temps qu'il faudra partir, pour être le douzième de May audit lieu.

Sa Majesté laisse au pouvoir desdits Sieurs Maréchaux, s'ils trouvent plus commode & utile pour son service, de se joindre par quelque autre endroit audit Sieur Prince d'Orange, pourvu que ce soit du consentement dudit Sieur Prince.

Si les forces d'Espagne s'opposent au passage desdits Sieurs Maréchaux, en sorte qu'ils ne se puissent joindre audit Sieur Prince d'Orange, sans venir aux mains, sa Majesté leur permet de combattre les ennemis, s'ils jugent le pouvoir faire avec grand avantage & grande apparence de succès ; si ce n'est qu'ils estiment plus à propos de se camper devant les ennemis, & faire avertir ledit Prince d'Orange de s'approcher de son côté, en sorte que les ennemis demeurent entre les deux armées.

L'armée de sa Majesté étant jointe avec celle desdits Sieurs les États, ledit Sieur Prince d'Orange donnera le mot en toutes les deux, en vertu du pouvoir que Sa Majesté lui a donné.

Toutes les résolutions des deux armées seront concertées entre ledit Sieur Prince, & lesdits Sieurs Maréchaux seuls ; & lesdits Sieurs Maréchaux appelleront aux Conseils particuliers qu'ils tiendront pour l'exécution des choses qu'ils auront résolues avec ledit Sieur Prince, ceux qui ont accoutumé d'y entrer dans les armées du Roy.

Les deux armées étant jointes, sa Majesté estime que la première fin que l'on doit avoir, est de combattre les ennemis, à quoi il se faut attacher autant qu'il sera possible.

Si les ennemis se mettent en état par quelque campement, qu'on ne puisse les contraindre à combattre, en ce cas il faut tâcher ou de les affamer, & faire périr par ce moyen ; ou de forcer dans leur campement, si la raison de la guerre leur permet.

Si quelques considérations particulières, comme l'abondance que les ennemis pourraient avoir de vivres, & les difficultés d'en avoir pour les deux armées jointes, empêcheraient un tel dessein ; sa Majesté estime, que la seule chose qui reste à faire, est d'aller droit dans le choeur du pays vers Bruxelles, Louvain, Malines & auprès tels lieux qu'il sera jugé par avis commun : parce qu'outre que par tel moyen on se prendra à la ville Capitale des ennemis, quelque partie de leurs forces accourant au secours, pourra difficilement éviter d'être combattue.

Si les ennemis au lieu de tenir la campagne divisent leurs troupes ès meilleures de leurs places, en ce cas on estime qu'il n'y aura pas peu d'avantage à attaquer le lieu, où le Cardinal Infant se retirera, parce que si une fois on le pouvait prendre, la guerre serait finie en Flandres.

Si aussi il se retire en quelque lieu de ses voisins & alliés, on pourra l'y suivre, & se rendre, si on peut, maîtres des lieux où il se retirera, si on juge qu'il soit à propos d'en user ainsi.

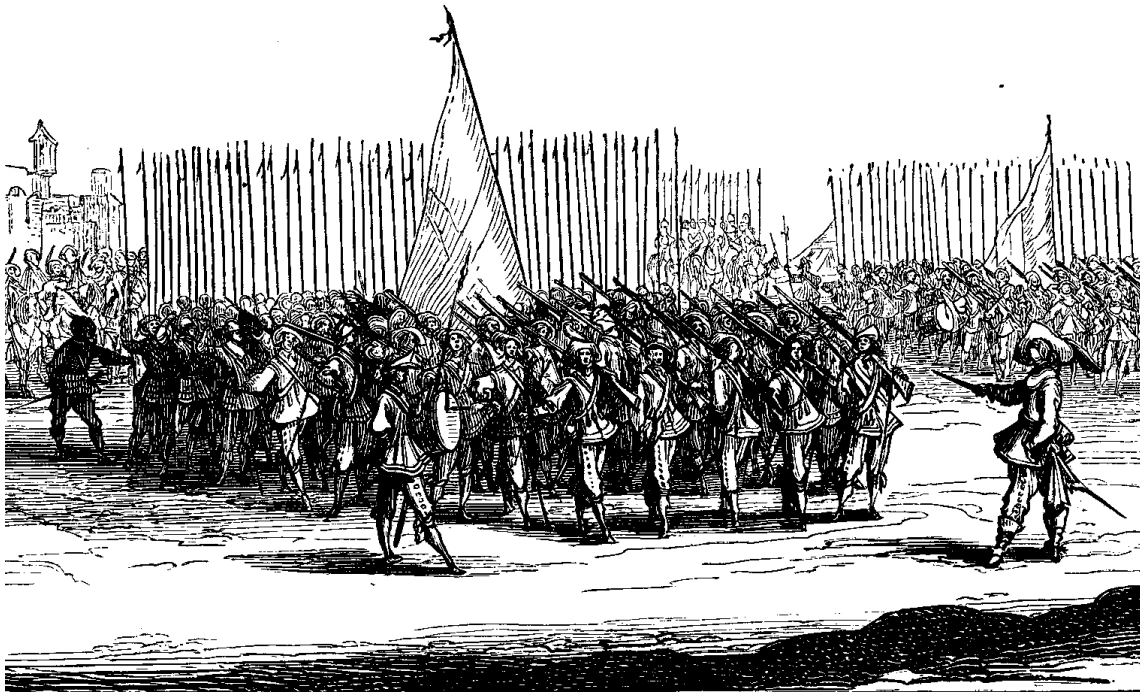
Lesdits Sieurs Maréchaux sauront, que si bien des affaires requiert, que les cinquante mil hommes de pied & dix mil chevaux, qui doivent être es armées de sa Majesté & desdits Sieurs les États, soient divisés en divers Corps, ladite division doit être faite en sorte, que dans tous les Corps qui seront composés, il y en ait toujours une partie des troupes de l'armée de sa Majesté, & l'autre desdits Sieurs les États, pour faire voir en toutes choses l'étroite union qui est entre sadite Majesté & lesdits Sieurs les États.

Si par hasard il arrive que dans la prise de quelque place, la Reine Mère du Roy & la Princesse Marguerite de Lorraine, tombassent entre les mains de sa Majesté & desdits Sieurs les États, sa Majesté désire que l'on rende à la Reine Mère tous les honneurs

& bons traitements dus à sa qualité ; & que pour la Princesse Marguerite, elle soit gardée en telle sorte, que l'on puisse répondre de sa personne, lui rendant toutefois toutes les civilités requises à une Princesse de sa naissance. En tel cas lesdits Sieurs Maréchaux feront soigneusement garder ceux qui ont été pris auprès de la Reine, sauront ses volontés pour les faire savoir au Roy, & cependant auront l'oeil qu'elle ne puisse recevoir ni exécuter aucune résolution qui soit contraire au service de sadite Majesté.

Sadite Majesté donne pouvoir auxdits Sieurs Maréchaux de résoudre avec ledit Sieur Prince d'Orange, tout ce qui ne contreviendra point au Traité fait avec lesdits Sieurs les États le huitième février dernier, ou qui ne sera point contraire aux articles de la présente Instruction, ainsi qu'ils l'estimeront plus à propos pour le bien commun.

Fait à Compiègne le 23 Avril 1635. Louis - Servien.



Une compagnie d'infanterie française, sous Louis XIII (1633) d'après Jacques Callot.

Avant & après la bataille

Du maréchal de Châtillon à monsieur Servien, le 1er avril 1635 :

Selon que je peux juger à peu près (avant la monstre générale), je crois qu'on peut faire état qu'il se trouvera dans les treize régiments que j'ai ici 10 000 hommes de pied effectifs, sans comprendre les officiers, & dans la cavalerie, 1 200 bons chevaux.

Du maréchal de Châtillon à monsieur Servien, le 5 avril 1635 :

Aussitôt que la monstre générale a été faite, j'ai dépêché le sieur de Saint-Florent pour rendre compte au Roy, de l'état véritable des troupes qui sont ici sous ma charge. De treize régiments, il n'y en a que deux qui soient faibles, la plus grande partie des autres sont complets. le régiment de monsieur le maréchal de Brézé est parfaitement beau : je l'ai vu et considéré à loisir. celui du marquis mon fils est aussi en très-bon état, il y a deux cents supernuméraires. celui de Genlis, de Belle-brune, le Pollignac & de Mommeige, que j'ai vus, sont fort bons aussi. Medavy, Calonges & Lusignan sont entièrement complets, & remplis de fort bons hommes. Le régiment de Longueval est bon, à ce que l'on m'a dit, mais je ne l'ai pas vu. Plessis-Praslin, Socourt & le régiment Liegeois (colonel de Hauregard) sont les plus faibles, particulièrement le dernier est en assez mauvais état.

Pour ce qui est de la cavalerie, ce sont les meilleurs hommes que je vis jamais, & les mieux montés, & toutes les compagnies complètes, & des officiers très-bien choisis & soigneux de leur devoir. Je suis très content des officiers de l'infanterie, & les trouve fort bons, il y en a peu qui ne soient dignes de leur charge.

Du maréchal de Châtillon à monsieur Servien, le 19 avril 1635 :

Le sieur Royer commissaire était avec moi hier, quand je vis passer le régiment de Grancey, que je n'avais pas vu encore, je vous puis assurer qu'il est fort bon, bien complet, & rempli de bons hommes & bien lestes. La plupart des autres régiments sont aussi en fort bon état, ce que je vous ai déjà assez particularisé. Quant à ceux que je vous ai marqué n'être pas bien complets, j'ai permis aux mestres de camp d'envoyer aux recrues. (...)

Il eut été à propos, que les compagnies de cavalerie, qui avaient servi en Allemagne, & les régiments qui ont été avec monsieur de Rohan, eussent été de bonne heure dans le corps de cette armée, leur ayant réservé de bons logements...

Lettre de Servien au Maréchal de Châtillon, le 20 avril 1635 :

(...) Je vous dirais seulement que la supputation que vous nous avez envoyée, contenant le nombre effectif dont elles peuvent être composées, ne s'accorde pas avec ce que nous prétendons. Car premièrement pour l'infanterie, il faudrait que vous eussiez extraordinairement été trompé en la revue dont le sieur Vincent m'a rapporté les extraits ; ou il faut que les 13 régiments qui ont été jusqu'ici près de vous, fassent pour le moins 12 000 hommes effectifs. Aussi est-ce le nombre pour lequel on désire que vous le receviez dans le Corps d'armée, que vous devez mettre en campagne. Et vous ne sauriez, ce me semble, Monsieur, vous en plaindre, d'autant que si nous voulions le faire passer pour complets, ils devraient faire près de 15 000 hommes.

Pour la cavalerie, ledit sieur d'Espernon vous fera voir, que comptant les compagnies

sur le pied de guerre 90 maîtres, comme elles doivent être & comme il faut obliger les capitaines de les y mettre, le nombre que nous vous fournissons, doit faire plus de 5 000 chevaux. Encore que nous ayons fait avancer plus de cavalerie & d'infanterie que nous estimons qu'il vous en faut, Sa Majesté ne désire pas que vous conduisiez avec vous plus de 23 000 hommes de pied effectifs, & 5 000 chevaux, en les comptant en la forme que vous dira ledit sieur d'Espenan.

J'ai donné à Monsieur de la Meilleraye les avis que vous avez pris la peine d'écrire (...) Je l'ai informé de l'état auquel vous avez trouvé la mèche qui était à Châlons, à quoi il tâchera de remédier. L'on fait lever des pionniers, que vous avez marqué très-à-propos être nécessaires dans une armée, quand elle marche.

Lettre du Roy aux maréchaux de Châtillon et de Brézé, du 6 mai 1635 :

Le Roy trouve bon que messieurs les maréchaux de Châtillon & de Brézé emmènent avec eux le nombre de troupes qu'ils estimeront à propos, pour parfaire les 25 000 hommes de pied & les 5 000 chevaux promis par le traité de Hollande ; mais ils se souviendront aussi que Sa Majesté se plaindrait grandement d'eux, si quand ils seront passés en pays étranger, ils prétendaient faire payer une armée pour plus grand nombre que celui pour lequel ils auront pris lesdites troupes pour parfaire leur compte.

Sa Majesté se contente qu'ils emmènent Mesnil-Serran, Sy, Mignieux, Castelnau & Cousan, ainsi qu'ils le proposent, envoyant Orelia & Maxuni vers Langres, en l'armée qu'elle destine pour la Lorraine.

Il y a plus de huit jours que la recrue de 300 hommes du régiment de Rambure est partie, laquelle doit être maintenant arrivée.

Elle approuve qu'on mette dans Charleville,

Chovyn (Chouin) & des 8 compagnies de Montgommery, 4 dans Mezieres, & 4 dans Mouzon, & que la Motte-Houdancourt demeure pour un temps dans Verdun.

Pour la cavalerie, quand vous devriez prendre partie ou toute des 6 compagnies que vous aviez charge de laisser, pour faire vos 5 000 chevaux, le Roy le trouve bon ; mais vous vous souviendrez que Sa Majesté n'en veut payer que 5 000, & que vous ne serez pas reçus après, à dire que vous en avez plus que vous n'avez d'argent.

Lettre du Roy aux maréchaux Châtillon & Brézé, le 2 juin 1635 :

J'ai cru encore vous devoir avertir, pour prévenir les contestations qui pourraient arriver, que toutes les fois qu'il y a eu deux de mes cousins Maréchaux de France dans mes armées, ils ont toujours commandé alternativement & avec une égale autorité, sans qu'il y ait eu aucune différence ni prérogative entre-eux pour le fait du commandement ; si ce n'est que le plus ancien a droit de choisir le jour ou la semaine qu'il doit avoir le commandement, & après le laisser à son compagnon, pour prendre successivement l'un après l'autre. Je désire donc que vous observiez le même ordre, puisque c'est la coutume, la raison, & ma volonté.

Quant à la séparation que vous avez faite jusqu'ici de mon armée en deux brigades, je veux croire que c'est à bonne fin, & pour de bonnes considérations que vous en avez usé de la sorte pendant votre voyage ; mais craignant que si vous continuez cet ordre, qui n'a jamais été pratiqué, cela ne fit naître des jalousies & des divisions entre mes troupes, j'ai bien voulu vous dire de le changer, en sorte que toutes les troupes changent aussi, & soient à leur tour sous la charge d'un chacun de vous, sans demeurer affectées à l'un ni à l'autre.

Du maréchal de Châtillon au cardinal de Richelieu, juillet 1635 :

Touchant le particulier de monsieur le maréchal de Brézé & de moi j'ose vous assurer, qu'aux choses principales, nous n'avons point discordé, & que le service du Roy dans son armée n'a été en façon que ce soit altéré. Pour le commandement, nous le pratiquons avec égale autorité, sans que je pense me prévaloir de mon droit de primauté, sachant bien que l'intention du Roy est, que nous commandions alternativement chacun son jour, ou de deux jours en deux jours, selon

que nous convenons.

Il est vrai que j'ai dit, qu'aux jours de bataille, qui sont occasions signalées & fort rares, encore que ce ne fût pas mon jour, je pouvais conserver mon droit de primauté, & donner l'ordre en telle occasion. Cependant il n'a pas été pratiqué de même en la journée d'Avein, car je laissais prendre la droite à monsieur le maréchal de Brézé, parce que c'était son jour, & me contentai d'avoir le commandement de l'aile gauche.



Ci-dessus : Évolution des tenues durant la guerre de Trente ans.
Aquarelle de K.A Wilke. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Règlement sur le passage et logement des gens de guerre du 14 février 1633

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, À tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Nous avons espéré après tant d'heureux succès de nos armes, de faire jouir nos sujets d'une bonne & assurée paix ; mais, à notre grand regret, nous sommes encore à présent obligés par plusieurs considérations, comme chacun sait, pour la sûreté & grandeur de cet État, de tenir des armées sur pied, lesquelles nous voulons autant qu'il nous sera possible, faire subsister sans aucune soule & oppression de nosdits sujets. Et pour y parvenir, nous avons résolu de de pourvoir de telle sorte au paiement des gens de guerre, dont nosdites armées seront composées, que l'ancienne discipline militaire puisse être facilement rétablie, faisant cesser tous les prétextes qui ont jusque à présent donné lieu aux désordres & à la licence que le défaut ou retardement des paiements y a introduits. Et bien qu'après tant de dépenses que nous avons été contraints de supporter depuis notre avènement à la Couronne, nous eussions plus besoin de ménager notre revenu ordinaire, que de nous engager à de nouvelles dépenses. Néanmoins le dessein que nous avons de longtemps, de garantir nosdits sujets de l'oppression & ruine que leur apporte le passage & séjour desdits gens de guerre, même les étapes qui leur ont été à surcharge jusqu'ici, nous oblige de faire payer si à point nommé, que désormais tous prétextes de continuer ces désordres, & toute espérance d'impunité, leur soient ôtés. A ces causes, de l'Avis de nôtre Conseil, où étaient aucuns Princes, Ducs, Pairs, Maréchaux de France & Officiers de nôtre Couronne, nous avons de nôtre propre mouvement, certaine

science, pleine puissance & autorité Royale, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons par ces présentes signées de nôtre main, voulons & nous plaît, que les anciennes Ordonnances & Règlements faits par les Roys nos prédécesseurs, & celles qui ont été par nous faites en l'année 1629, sur le fait de la police & discipline militaire, même sur l'ordre du passage & séjour de nos gens de guerre, soit en corps d'armée & garnisons ou dans nos Provinces, ci attachées, soient inviolablement gardées, observées & exécutées selon leur forme et teneur, si ce n'est en ce qui est particulièrement porté par les 252 & 253 articles de nosdites Ordonnances faites en la dite année 1629, touchant les étapes qui doivent être fournies au passage de nos troupes, sans payer aucune chose, à quoi pour ce regard nous avons dérogé. Et au lieu de cet ordre, lequel nous voulons être ci après changé pour le bien & soulagement de nos sujets, nous ordonnons que dorénavant nos gens de guerre logeront & séjourneront dans les bonnes villes & faubourgs d'icelles, ou bien dans les meilleurs bourgs qui se trouveront sur leur route & passage, suivant le département qui leur en a été donné, afin qu'étant contenus dans le devoir par les Gouverneurs, Lieutenants & Officiers qui résident ès villes & bourgs, nos sujets des villages & petits lieux de la campagne, soient exempts des désordres, soules & oppressions qu'ils ont souffertes par le passé. Ordonnons que ce qui sera pris par lesdits gens de guerre pour leur nourriture, sera payé actuellement au prix des trois derniers marchés, sans qu'ils puissent exiger aucune chose de leurs hôtes, que le feu & la chandelle commune, le lit, & les ustens-

siles ordinaires, à savoir, le linge de table, écuelle & verre, sur peine de la vie. Et afin de ne pas ouvrir le chemin aux mêmes abus & exactions ci-devant pratiquées, nous leur défendons très expressément de commuer lesdites ustensiles en argent, sous quelque prétexte que ce soit, même par convention faite avec ceux qui les logeront. Et pour donner moyen aux gens de guerre de vivre dans l'ordre présentement établi, nous ordonnons que suivant les états qui seront par nous arrêtés, les Maîtres de Camp, Capitaines, Chefs & Officiers de nôtre infanterie, seront dorénavant payés ponctuellement de leurs monstres pour les effectifs seulement, & que la moitié des appointements du Capitaine absent pendant son quartier, sans dispense ou légitime empêchement, seront payés à celui qui commandera & présentera la Compagnie à la revue qui en sera faite, sans qu'il soit tenu d'en rapporter aucune chose au Capitaine. Et quant aux Soldats des Régiments qui seront en corps d'armée, que le pain de munition leur sera fourni & administré du poids & de la qualité ordinaire, et en outre qu'il sera payé par avance & par forme de prêt à chaque Sergent, seize sols, à chaque Caporal, Anspessade pou Appointé, huit sols, et à chaque Soldat, quatre sols par jour. Et lorsque lesdites troupes tiendront garnison, qu'il ne leur sera fourni aucun pain : mais au lieu de ce, il leur sera payé tant pour leur solde ordinaire que pour le pain, à chacun Sergent, dix-huit sols, à chacun Caporal, Anspessade ou Appointé, dix sols, et à chacun Soldat, six sols, dont ils seront payés à la banque, & en monnaie blanche de Roy, ayant cours, par les Trésoriers Généraux de l'extraordinaire de nos guerres, auxquels nous enjoignons de se trouver en personne en nos armées, & à la suite de nos Régiments, ou d'y envoyer des Commis qui y résident actuellement, pour faire les paiements desdits prêts & monstres en présence des Commissaires & Contrôleurs

de nos guerres, & en la forme prescrite par nos Ordonnances ; autrement, & à faute de ce faire, il sera pourvu à l'exercice de leurs charges. Et quant à nôtre Cavalerie, nous voulons & entendons qu'il soit fait fonds ès états qui seront dorénavant par nous expédiés, de huit mois de monstre pour chacune des Compagnies que nous entretiendrons, sur le pied des Cavaliers effectifs seulement. Et quant aux surtaux, en attendant qu'il y ait été par nous pourvu, nous ordonnons qu'il sera payé de neuf jours en neuf jours, à chacun cavalier, vingt sols, à chacun carabin, treize sols quatre deniers par jour, & de ces deniers de nôtre épargne, ainsi que les monstres. Et aux Capitaines, Lieutenants, Cornettes, Commissaires & Maréchaux des Logis & autres Officiers, selon nos précédentes Ordonnances, moyennant quoi lesdits Chefs, Officiers, Cavaliers & Carabins seront obligés de payer aux lieux & endroits où ils passeront & séjourneront, ce qu'ils prendront pour leur nourriture, & celle de leurs chevaux, au prix des trois derniers marchés, sans qu'ils puissent prétendre autres ustensiles de leurs hôtes, que les mêmes que nous avons ordonné par ces présentes à nôtre infanterie, avec défense d'exiger autres choses sur peine de vie. Et bien que cet ordre s'observant par nosdits gens de guerre, nous ayons sujet de croire qu'ils trouveront partout des vivres en abondance pour leur nourriture, néanmoins pour prévenir tous les manquements qui pourraient servir de prétexte aux mêmes désordres qui ont été jusqu'ici, nous ordonnons à tous les Gouverneurs & Lieutenants Généraux pour Nous, ès Provinces de nôtre Royaume, de faire & dresser chacun en l'étendue de sa charge, des routes les plus commodes que faire se pourra, pour le logement, passage & séjour de nos Troupes, tant d'Infanterie que de Cavalerie. Et conjointement avec nos aimés & féaux les Présidents & Trésoriers Généraux de France, diviser

chacune Province en plusieurs départements, chacun d'iceux composé de toutes les villes, bourgs & villages qui seront situés en l'étendue de quatre, cinq ou six lieues au plus, & de mettre le lieu de l'étape autant qu'ils pourront es bonnes Villes & grands Bourgs, afin que les Troupes logeant en une des Communautés dudit département, les autres qui seront comprises en icelui, contribuent pour leur côte-part, à fournir des vivres en espèce s'il en est besoin. Copies desquelles routes & départements nous serons envoyées dans un mois après la publication des présentes, par lesdits Gouverneurs & Lieutenants Généraux, pour y avoir recours, lorsqu'il sera nécessaire pour le bien de cet État de faire passer nos forces d'une Province à l'autre. Et à ce que lesdits gens de guerre puissent trouver tout ce dont ils auront besoin pour leur subsistance, nous ordonnons qu'en chacun des lieux desdites Étapes, nosdits Trésoriers de France feront mettre en magasin la quantité de blé, foin, paille & avoine, qu'ils verront être nécessaire pour le nombre des gens de guerre qu'ils seront avertis y devoir passer ou demeurer en garnison, et contraindre les particuliers desdits lieux & toutes les Communautés de chacun département, d'y contribuer pour leur part & portion la plus également & commodément que faire se pourra. Desquelles fournitures les Syndics ou Consuls des lieux desdites Étapes, se chargeront tant envers les particuliers des mêmes lieux, qu'envers les Syndics & Consuls des autres Communautés contribuables. Et présenteront un bref état par-devant lesdits Trésoriers de France de chacune Généralité, de la consommation qui aura été faite desdites denrées au passage de nosdites Troupes, & des deniers qui auront été pour ce payés. Et pour y établir un si bon Règlement que lesdits passages se puissent faire dorénavant sans désordre, nous voulons que les Chefs, Officiers & Capitaines de nosdites Troupes donnent avis

auxdits Gouverneurs & Lieutenants Généraux, & en leur absence à nosdits Trésoriers de France, du nombre desdit gens de guerre, de la route qui leur aura été donnée dans les Provinces dépendantes de leurs charges, & du jour qu'ils auront à y entrer. De laquelle route nosdits Gouverneurs & Lieutenants Généraux enverront une copie à nosdits Trésoriers de France, qui ordonneront aux Consuls, Maires, Échevins, Syndics, & autres Officiers des lieux où se fera le logement, de faire ouvrir lesdits magasins. Et si les denrées qui seront en iceux ne suffisaient, les autres Communautés du département feront préparer la quantité & qualité de vivres & denrées qui manquera & qu'ils pourront commodément fournir, pour être administrés à nosdits gens de guerre suivant le Règlement général des Étapes ci-attaché. Permettons auxdits Consuls, Maires, Échevins, Syndics & Officiers des lieux où lesdites Troupes auront à loger, pour faciliter ladite fourniture, de faire contraindre sans en abuser, les particuliers des lieux desdites Étapes, & les Consuls & Syndics des autres Villes & Communautés de leur département, de fournir & contribuer pour leur part les vivres nécessaires pour la subsistance desdits gens de guerre, & de les faire conduire au lieu de l'Étape, si le magasin n'est suffisant pour la nourriture desdits gens de guerre qui auront à passer. Et d'autant qu'il serait difficile de faire payer aux soldats les denrées qui leur seront fournies actuellement au lieu desdites Étapes, quelque sévérité que nous y puissions apporter, nous voulons que lesdits Trésoriers de l'extraordinaire de nos guerres, ou leurs commis, au lieu de payer auxdits gens de guerre le prêt durant les jours qu'ils marcheront en campagne, qu'ils aient à les payer aux Consuls, Maires & Échevins des lieux où les Troupes logeront pour leur remboursement, à raison de six sols pour chacun Soldat à pied, & trente sols pour chacun Cavalier par

jour, desquels ils retireront des acquis & décharges signées & certifiées par les Commissaires et Contrôleurs, qui seront passées & allouées en la dépense desdits Trésoriers & comptables, tout ainsi que si lesdites sommes avaient été payées auxdits gens de guerre, & leur seront précomptées tant sur leurs monstres & surtaux, que sur leurs prêts, & sur ce qui leur sera dû. Et où les Consuls des lieux desdits Étapes ne seraient pas capables de faire la fourniture, les Commissaires & Contrôleurs feront mettre les deniers nécessaires pour le paiement des Étapes, ès mains des Consuls de l'une des Communautés du département, ou de la plus prochaine bonne ville, auxquels Consuls nous ordonnons d'y donner promptement ordre sur peine de la vie. Et parce que le grand équipage que nôtre Cavalerie tient ordinairement, n'apporte que de la confusion dans nos armées, & du désordre à la campagne, nous entendons que ceux qui seront dans nos compagnies de chevaux légers n'auront dorénavant que deux chevaux, & nos gendarmes trois, sans qu'ils en puissent tenir davantage, ce que nous leur défendons très-expressément. Et pour faire exécuter tout ce que dessus, en sorte que nos sujets & nosdits gens de guerre ne reçoivent aucune incommodité desdits passages, nous voulons qu'à la suite de chacun Régiment ou Compagnie de Cavalerie qui marchera en campagne, il y ait ordinairement un Commissaire qui face observer cet ordre ès lieux desdits Étapes, & tienne soigneusement la main à la distribution & paiement desdits vivres. Et en l'absence desdits Commissaires ordinaires, nous permettons aux Lieutenants Généraux de nos armées, Maréchaux de Camp, & en leur absence aux Gouverneurs & Lieutenants Généraux de nos Provinces, de commettre en leurs places des personnes de capacité & fidélité requise, qui jouiront des gages, taxations & appointements de conduite desdits Commissaires absents, à

proportion du service qu'ils auront rendu, & en seront payés en vertu de leurs certificats qu'ils en rapporteront, sur lesquels nous ferons expédier nos Ordonnances adressantes aux Trésoriers de l'ordinaire de nos guerres, sur le fonds des gages & appointements, qu'à raison du temps qu'ils auront servi actuellement, dont ils seront tenus de rapporter des certificats de nosdits Lieutenants Généraux, Maréchaux de nos Camps & Armées, Gouverneurs ou nos Lieutenants Généraux, sur lesquels nous ferons pareillement expédier nos Ordonnances, à peine de radiation. Enjoignons très-expressément aux Prévôts de nos très chers Cousins les Maréchaux de France, de suivre & accompagner nosdits gens de guerre chacun en l'étendue de son ressort, pour recevoir les plaintes des contraventions qui pourraient être faites au présent Règlement, & faire punir les coupables exemplairement selon la rigueur de nos Ordonnances, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms. Et aux Prévôts de nos vieilles bandes d'exercer en personne leurs charges, autrement & faute de ce nous permettons à ceux qui commanderont nos Troupes d'en commettre d'autres en leur lieu & place. Et d'autant que par nosdites Ordonnances pour raison de la levée, enrôlement & recrues de nosdits gens de guerre, logements, passages, séjour, monstres, revues, licenciement & forme de paiement d'iceux, nous estimons avoir apporté toutes les précisions nécessaires pour empêcher les désordres du passé, nous voulons que les Règlements sur ce faits & ci attachés, & ce qui a été par nous ordonné pour ce regard en l'année 1629, soient par nosdits gens de guerre étroitement gardés & observés. Enjoignons très-expressément aux Gouverneurs & Lieutenants Généraux de nos Provinces, Colonels Généraux de l'Infanterie & Cavalerie, Maréchaux & Maîtres de Camps, Chef, & Conducteurs de nosdits gens de guerre, & Commissaires à la

conduite d'iceux, de tenir soigneusement la main à l'exécution des présentes, & empêcher de tout leur pouvoir qu'il n'y soit contrevenu. Si donnons en mandement à nos très chers & bien aimés cousins, les Maréchaux de France au Siège de la Table de Marbre de nôtre Palais à Paris, et à tous nos Officiers, & à chacun d'eux comme à lui appartiendra, que ces nos présentes Ordonnances & Règlements ils aient à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelles garder, observer & entretenir inviolablement de point en point selon leur forme & leur teneur, sans les enfreindre ni permettre aucune chose être faite au

contraire. Et à tous les Prévôts de nosdits cousins les Maréchaux de France, leurs Lieutenants & Prévôts des Bandes de nosdites armées, de procéder contre les contrevenants selon la rigueur de nosdites Ordonnances, et en faire telle punition & châtement, qu'il puisse servir d'exemple, & retenir les autres dans la discipline. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre sceau à cesdites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye le 14 jour de Février, l'an de grâce 1633 & de notre règne le 23. Signé, Louis, et plus bas, Par le Roy, Phelippeaux. Et scellé en cire jaune sur double queue.



Ci-contre :
Trompette
sonnant le
boute-selle.
Tableau de
J.L. Ernest
Meissonier.

Règlement que le Roy veut & entend être dorénavant observé par les gens de guerre, tant de cheval que de pied, & par les habitants des lieux où les troupes passeront & logeront, pour la fourniture des étapes, dont le payement sera fait par lesdits gens de guerre, tant en marchant à la campagne, qu'aux lieux où ils demeureront en garnison.

GENS D'ARMES

Le Gend'arme prendra pour trois chevaux, à savoir : 60 livres de foin ; 12 mesures d'avoine ; 6 pains de (10) onces chacun, cuits et rassis, entre bis & blanc ; 4 pintes de vin mesure de Paris, cru du lieu ; 4 livres de chair, boeuf, veau & mouton, l'un portant l'autre.

Le Capitaine prendra pour six Gend'armes ; le Lieutenant pour 4 ; l'Enseigne pour 3 ; le Guidon pour 3 ; le Maréchal des Logis pour deux ; les Fourriers & menus Officiers, pour deux Gendarmes chacun.

CAVALERIE LÉGÈRE

Le Cheval-léger prendra pour deux, à savoir : 40 livres de foin ; 8 mesures d'avoine ; 4 pains & 3 pintes de vin, comme dessus ; 3 livres de chair, aussi de même.

Et quant aux membres, le Capitaine prendra pour six Maîtres ; et d'autant qu'il a été jugé par Sa Majesté à Grenoble le 17 février 1629, que le Lieutenant du Colonel tiendra lieu de Capitaine, suivant le rang de sa réception, il prendra l'étape comme Capitaine, et n'aura point celle de Lieutenant ; le Lieutenant prendra pour 4 Maîtres ; le Cornette pour 3 ; le Maréchal des Logis pour deux.

ÉTAT-MAJOR

Le Colonel de la Cavalerie légère prendra pour 12 chevaux, à proportion comme dessus ; le Maître de Camp pour neuf ; le Maréchal des logis de ladite cavalerie, comme un Lieutenant ; les Fourriers & menus Officiers, chacun la moitié d'un Cheval-léger ; le Prévôt, comme un Cheval-léger ; les Archers, comme les Fourriers ; et les Carabins du Colonel, Maître de Camp & Maréchal général des logis, quand il y en aura, com-

me les Fourriers ; le Commissaire à la conduite, comme un Cornette.

CARABINS

L'étape leur sera fournie comme un demi Cheval-léger ; le Maître de camp prendra pour 8 Carabins ; le Capitaine prendra pour 6 ; le Lieutenant, pour 4 ; le Cornette, pour 3 ; le Maréchal des logis, pour 2 ; les Trompettes & menus Officiers, comme un Carabin.

Tout ce que dessus sera délivré aux effectifs seulement, sans que les absents, ou aucuns pour eux, ne puissent rien demander ; & ce sous les certificats des Commissaires à la conduite ; ou en leur absence, des juges des lieux qui y auront l'oeil. Et néanmoins, parce que le Roy donne souvent permission aux Chefs desdites compagnies de Gens d'armes, de Chevaux-légers & Carabins, d'aller en leurs maisons se rafraîchir pour quelque temps, à condition de se rendre diligemment en leurs charges lorsque l'occasion s'offre d'y servir ; & qu'ils laissent ordinairement partie de leur équipage pour y revenir plus promptement, n'étant raisonnable que ledit équipage y demeure sans avoir quelque moyen d'y subsister ; de quoi on pourrait faire difficulté sous prétexte qu'il est dit qu'il ne sera rien délivré qu'à ceux qui se trouveront effectivement présents, Sa Majesté veut & ordonne que les domestiques des Capitaines & Officiers qui demeureront auprès dudit équipage, aient la moitié de ce qui est spécifié ci-dessus.

INFANTERIE

À chaque soldat à pied : deux pains par jour de la qualité ci-dessus ; une pinte de vin à revenir à ladite mesure de Paris & cru du lieu, comme dit est ; une livre de chair, boeuf, veau & mouton, comme est ci-dessus spécifiée.

Et quant aux membres, le Capitaine prendra pour six soldats, & outre, quatre-vingt livres de foin & seize picotins d'avoine pour quatre chevaux ; le Lieutenant, pour quatre, et outre quarante livres de foin, & huit picotins d'avoine pour deux chevaux ; l'Enseigne pour trois, et outre, quarante livres de foin & huit picotins d'avoine pour un cheval ; le Sergent, pour deux, & outre, vingt livres de foin, & quatre picotins d'avoine

pour un cheval.

ÉTAT-MAJOR

Le Mestre de Camp prendra pour deux Capitaines ; le Sergent-Major, pour un Capitaine ; l'Aide-Major, comme un Lieutenant ; le Maréchal des Logis, comme un Enseigne ; l'Aumônier, comme un Sergent ; le Chirurgien, de même ; le Prévôt, comme un Enseigne ; le Commissaire à la conduite, comme le Capitaine. Il ne sera rien délivré qu'aux présents sur l'extrait du Commissaire, & non aux absents.

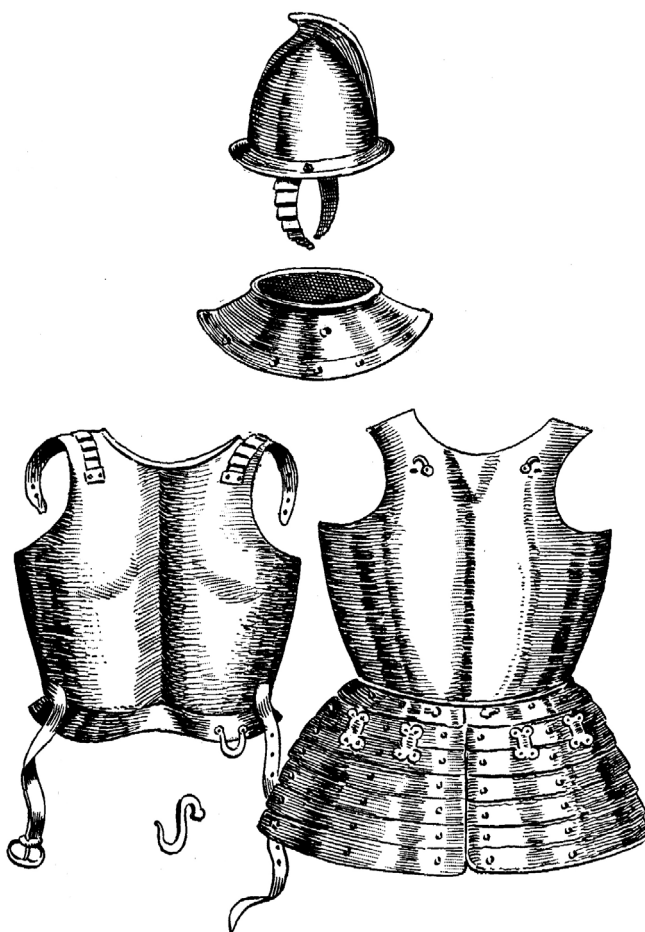
Enverront trois jours devant avertir de leur passage avec la route & l'ordre de l'étape, afin que l'on sache précisément ce qui doit être fourni aux gens de guerre.

Il sera fait un ban à l'entrée de chaque logement, que nul soldat n'ait à prendre aucune chose

de (...) les ustensiles ; à savoir, le lit, le linge de table, pot, écuelles de verre, avec place à son feu et à sa chandelle ; & s'il se veut aider de quelqu'autre chose, ce ne pourra être qu'en payant, à peine de punition exemplaire. À quoi tous les Capitaines, Officiers & Commissaires tiendront la main, sur peine d'en répondre en leur propre & privé nom.

Le Sergent-Major ou son aide seront tenus de prendre l'étape, pour la distribuer aux gens de guerre. Et les Maréchaux des logis de la cavalerie légère feront le semblable chacun pour leur compagnie.

Fait à Saint-Germain en Laye, le 14 Février 1633. Signé LOUIS, & plus bas PHELIPPEAUX.



Ci-dessus : Équipement de piquier. Dessin de JOB.

Ordonnance du Roy pour le règlement de ses gens de guerre du 24 mai 1634

Le Roy ayant reçu diverses plaintes de la licence que prennent ses gens de guerre dans les lieux qui leur sont ordonnés pour leur logement, par les routes qui leur sont envoyées, lesquels en payant seulement à leurs hôtes les sommes que S.M. leur donne pour leur solde ou surtaux, se veulent faire traiter à discrétion, & ne se contentent pas, les soldats de l'infanterie de se faire défrayer, & ceux de la cavalerie, eux & leurs équipages, mais conduisent bien souvent avec eux ceux de leurs amis, & au lieu de 3 chevaux que doit avoir chaque Gendarme, & à chaque Cheveu-léger, avec un valet chacun, veulent avoir 5 ou 6 chevaux & plusieurs valets, sans pour cela augmenter le payement de leur dépense, auquel ils pensent avoir raisonnablement satisfait en donnant à chaque soldat à pied, 6 sols ; chaque Cheveu-léger, 20 sols ; & chaque Gendarme, 27 sols. Ce qui revient à la soule & oppression des sujets de sadite Majesté, lesquels se trouvent par ce moyen, contre son intention, chargés d'une dépense extraordinaire. À quoi sadite Majesté voulant remédier pour le soulagement de son peuple ; A ordonné & ordonne en suite de ses précédents Règlements, que lesdits gens de guerre en logeant dans les lieux portés par leurs routes, ne pourront obliger leurs hôtes de leur fournir que ce qui est porté par le Règlement des étapes du 14 Février de l'année dernière, ci-après inséré au bas de la présente Ordonnance. Moyennant quoi ils seront obligés de payer 5 sols, chaque homme de pied ; 30 sols chaque Cheveu-léger ; & 37 sols chaque Gendarme. Veut & entend Sa Majesté que tous les autres vivres & denrées qu'ils voudront prendre par dessus ceux qui sont

portés par ledit Règlement, soient par eux payés de gré à gré, & au prix courant dans le lieu où ils seront logés, sans qu'ils puissent contraindre leurs hôtes de les fournir autrement, à peine de châtement exemplaire, & sans qu'en vertu de la présente Ordonnance ils puissent contraindre leurs hôtes dans les lieux où ils seront établis en garnison, de leur fournir aucuns vivres, ni autre chose que les ustensiles accoutumés, en la forme portée par ledit Règlement ci-après inséré. Ordonne ladite Majesté que dans ladite garnison ils achèteront eux-mêmes tous les vivres & autres denrées qui leur seront nécessaires, selon le taux qui aura été fait à l'entrée de ladite garnison, en présence des Officiers des lieux, suivant les précédents Règlements, sans qu'ils puissent obliger leurs hôtes de leur faire provision, ni exiger d'eux de l'argent, tant dans les lieux de la garnison, que dans ceux de de la route, pour quelque prétexte que ce soit, même pour leur tenir lieu d'ustensile, à peine de punition exemplaire. Enjoint Sadite Majesté aux Chefs & Officiers commandants lesdits gens de guerre de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, à peine de répondre en leurs propres & privés noms de toutes les contraventions qui y seront faites, lesquelles Sa Majesté entend être réparées sur le champ, par saisie & rétention de leurs appointements pour la première fois & par privation de leurs charges, pour la seconde, sur les plaintes qui en seront envoyées à Sa Majesté par les habitants des lieux. Et afin qu'ils puissent être informés de son intention pour leur bien & soulagement, Sadite Majesté a ordonné que la présente Ordonnance sera publiée dans les provinces de son Royau-

me, partout où besoin sera ; & qu'aux copies dûment collationnées d'icelle, foi sera ajoutée comme au présent original. Fait à Fontainebleau le 24 jour de Mai 1634. Signé, LOUIS. Et plus bas, SERVIEN.



Ci-dessus : Dragons français au service de la Suède, vers 1632-33.
Aquarelle de K.A Wilke. Collection Raoul Gérard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Bibliographie

Ouvrages et articles récents :

- CHILDS John, *La guerre au XVIIe siècle*, Éditions Autrement - Atlas des guerres, 2004.
DANSKIN Neil, *The french army of the Thirty years war*, The Pike & Shot Society, 1995.
GÓMEZ Pablo Martín, *El ejército español en la Guerra de los 30 años*, Almena ediciones 2006.
GUTHRIE William P., *Battles of the Thirty Years War*, Greenwood Press, 2002.
GUTHRIE William P., *The later Thirty Years War*, Greenwood Press, 2003.
PICOUET Pierre, *Les tercios espagnols 1600-1660*, LRT Éditions, 2010.
PICOUET Pierre, *Les tercios, bras invincible de l'Espagne*, revue Guerres & Histoire n°1, avril 2010.
ROBERTS Keith, *Pike and Shot tactics 1590-1660*, Osprey Elite, 2010.
THION Stéphane, *Les armées françaises de la guerre de Trente ans*, LRT Éditions, 2008.
THION Stéphane, *Les Guerres de Religion* (article en quatre parties) : *Naissance de l'armée française*, revue Vae Victis n°95, novembre-décembre 2010 ; *Doutes et Reconstruction*, Vae Victis n°97, mars-avril 2011 ; *La période suédoise de la guerre de Trente ans*, Vae Victis n°98, mai-juin 2011 ; *La période française de la guerre de Trente ans*, à paraître dans Vae Victis n°100.

Quelques Mémoires du XVII^e siècle :

- DE CHASTENET Jacques, *Les Mémoires de messire Jacques de Chastenet*, chevalier, seigneur de Puysegur, Amsterdam, 1690.
DE CLERMONT François-Paule, *Mémoires de François Paule de Clermont*, marquis de Monglat, Amsterdam, 1727.
PONTIS Louis, *Mémoires du sieur de Pontis*, Amsterdam, 1749.
RICHELIEU, *Mémoires du cardinal de Richelieu*, Paris, Petitot, 1821.



Remerciements à Guillaume Etasse
et à la Bibliothèque Universitaire de Lausanne.



Ci-dessus : Cavalerie caracolant.
Aquarelle de K.A Wilke. Collection Raoul Gérard. Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Édité par LRT Éditions
95, allée de Pierras - 31 650 Auzielle
www.lrt-editions.com

Imprimé au Royaume-Uni par MPG Books Group, Bodmin and King's Lynn
Printed and bound in the UK by the MPG Books Group, Bodmin and King's Lynn

Copyright LRT Éditions, 2011 - Tous droits réservés

ISBN : 978-2-917747-07-0

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif
sans autorisation des ayants droit.

Par la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire tout ou partie du présent ouvrage, sur
quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'éditeur
ou du Centre d'exploitation du droit de la copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75 006 Paris.